



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 139 • NUMÉRO 030 • 3<sup>e</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le vendredi 26 mars 2004**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 mars 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

•(1000)

[Français]

### MESSAGE DU SÉNAT

**Le vice-président:** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Queen's Theological College, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

Conformément à l'article 135 du Règlement, le projet de loi est réputé lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

(Le projet de loi S-15 est réputé lu pour la première fois.)

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement.

•(1005)

[Traduction]

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le vice-président:** J'ai une décision de la présidence sur le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu. Une motion d'amendement est inscrite au *Feuilleton* à l'étape du rapport du projet de loi C-3.

[Français]

La motion n° 1 ne sera pas choisie par la présidence, car elle aurait pu être présentée en comité et elle n'a pas été déposée dans le délai précisé au paragraphe 76(2) du Règlement. En conséquence, la Chambre procédera à la considération de la motion d'adoption à l'étape du rapport.

•(1010)

[Traduction]

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.)** propose: Que le projet de loi modifié soit agréé et lu pour la deuxième fois.

**Le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les oui l'emportent.

**Une voix:** Avec dissidence.

**Le vice-président:** La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[Français]

**Le vice-président:** L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a la parole concernant un rappel au Règlement.

**L'hon. Jacques Saada:** Monsieur le Président, avec votre permission, j'aimerais demander le consentement de la Chambre pour que nous passions à la troisième lecture du projet de loi C-3, que l'on vient d'adopter à l'étape du rapport.

**Le vice-président:** Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Il n'y a pas de consentement à ce moment-ci. Je peux comprendre qu'il y aura peut-être d'autres pourparlers.

**L'hon. Jacques Saada:** Monsieur le Président, je pense que si vous le redemandiez, vous trouveriez qu'il y a consentement unanime pour que nous passions tout de suite à la troisième lecture du projet de loi C-3.

**Le vice-président:** Le leader du gouvernement à la Chambre des communes a-t-il le consentement de la Chambre pour que nous passions tout de suite à la troisième lecture du projet de loi C-3?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Jacques Saada** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

*Initiatives ministérielles*

—Monsieur le Président, je me réjouis d'amorcer le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le projet de loi C-3 répond en temps opportun à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Figueroa pour permettre que notre régime électoral demeure pleinement opérationnel. Dans l'affaire Figueroa, la cour a jugé que la règle des 50 candidats viole la charte, parce qu'elle est préjudiciable aux petits partis. Elle a toutefois donné au Parlement un an, soit jusqu'au 27 juin 2004, pour modifier la loi. Nous devons donc agir maintenant afin de respecter cette échéance.

Le projet de loi C-3 remplace la règle des 50 candidats pour l'enregistrement des partis par une définition de «parti politique» fondée sur ses objectifs. Il introduit également de nouvelles règles relatives à l'enregistrement et à l'imputabilité, ainsi que des mesures additionnelles visant à protéger l'intégrité du régime de financement politique.

En développant ces mesures, nous avons tenu compte du fait que les partis doivent disposer d'un important degré d'autonomie pour s'acquitter de leur rôle essentiel au sein de la société canadienne. En même temps, bien sûr, il importe d'assurer la transparence et l'imputabilité. C'est un équilibre délicat qui doit être atteint afin de permettre aux partis de se développer sans réglementation excessive, tout en faisant en sorte qu'ils n'abusent pas du système et qu'ils soient imputables.

C'est ce que le projet de loi C-3 permet de réaliser. Le projet de loi C-3 n'est pas forcément parfait et ne se veut pas une solution définitive, mais nous croyons qu'il représente un juste équilibre, tout en respectant l'échéance imposée par la Cour suprême.

Permettez-moi de parler brièvement des questions qui ont été soulevées à l'occasion du débat sur ce projet de loi. Certains ont questionné la justesse des mesures proposées. Par exemple, tout en reconnaissant que l'exigence des 50 candidats était trop élevée, certains se sont demandé si la nouvelle règle exigeant de présenter un seul candidat était suffisante. Ce sont des questions légitimes.

Je répondrai cependant que la Cour suprême a été très claire: des seuils quant au nombre de candidats que présente un parti ne sont pas une manière appropriée d'évaluer la légitimité du parti et ne devraient pas servir à exclure des voix du débat politique. Le raisonnement de la cour est convaincant.

Le Canada est une société pluraliste où l'on retrouve une diversité d'opinions. Notre régime d'enregistrement des partis doit être ouvert à cette réalité. Il s'ensuit donc que nous devons chercher d'autres façons de définir quelles entités méritent d'être reconnues comme partis politiques. C'est ce que ce projet de loi permet de faire.

À cet égard, la nécessité de répondre à la décision de la Cour suprême dans l'affaire Figueroa présente une occasion, une chance de repenser le système d'enregistrement des partis afin qu'il soit davantage accessible pour les partis légitimes, tout en prévenant les abus par ceux qui ne le sont pas. Cette approche est conforme aux objectifs que le gouvernement s'est fixés dans le cadre du plan d'action pour la réforme démocratique.

L'accroissement du nombre de partis politiques résultant de la nouvelle règle exigeant de présenter un seul candidat donnera lieu à un plus large éventail de perspectives. Un plus grand choix pour les électeurs devrait mener à une situation où les Canadiens ont un intérêt plus grand pour le processus politique. Ce système pourrait donc contribuer aux efforts visant à contrer le déclin de la participation électorale.

Cela est particulièrement vrai pour les jeunes Canadiens ainsi que pour les groupes dont la participation est faible. L'existence d'un plus grand nombre de partis, et donc d'un plus large éventail de points de vue, devrait inciter les partis à revoir leur approche traditionnelle et à s'intéresser davantage à ceux qui sont ignorés par le système.

● (1015)

[Traduction]

Je suis fermement convaincu que le projet de loi C-3 propose une solution équilibrée, la meilleure pour l'instant, au problème posé par la décision Figueroa, mais tout ne s'arrête pas là.

Les questions soulevées revêtent une grande importance et des préoccupations légitimes se sont fait entendre. C'est pourquoi le gouvernement a amendé le projet de loi pour y ajouter une disposition de caducité de deux ans. Ainsi, les questions abordées dans le projet de loi seront revues dans un proche avenir. Lorsque le projet de loi C-3 a été présenté, j'ai écrit au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour l'inviter à entreprendre, après l'adoption du projet de loi, un examen des conséquences plus générales de la décision Figueroa et d'autres aspects du processus électoral. Le projet de loi ménage une transition qui permet cet examen plus vaste.

La réforme électorale est essentielle au renforcement constant de notre démocratie. Les parlementaires sont au cœur de ce débat, et j'ai hâte de connaître le point de vue du comité, auquel j'ai demandé de présenter d'ici un an des recommandations sous la forme d'un avant-projet de loi. Il sera donc possible d'étudier plus à fond les questions qui se rapportent à l'enregistrement des partis et, grâce à la disposition de caducité, les parlementaires pourront continuer à étudier ces questions et auront l'occasion de proposer des perfectionnements et des réformes. De plus, les délais fixés par la Cour suprême seront respectés.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui est indispensable. Il faut que la Loi électorale du Canada continue de s'appliquer après le 27 juin. Nous devons nous assurer que les partis sont des partis authentiques et responsables, et que notre système électoral ne soit pas vulnérable aux abus. Le projet de loi permet d'atteindre ces objectifs de façon équitable et équilibrée. Il respecte le fait que les partis politiques sont à l'avant-scène de notre système démocratique et doivent pouvoir se développer et se concurrencer ouvertement et agir librement. Par ailleurs, le projet de loi fait en sorte que notre système électoral reste équitable, responsable et transparent pour tous, et qu'il ne puisse faire l'objet d'abus.

Le projet de loi C-3 n'est pas le fin mot de l'histoire, mais il assure l'équilibre pour satisfaire à notre double impératif. Il respecte la date butoir du 27 juin tout en garantissant à l'avenir un rôle permanent aux parlementaires dans l'étude de ces questions.

J'exhorte tous mes collègues à appuyer le projet de loi, qui est de la plus haute importance pour nous tous et pour notre démocratie.

● (1020)

**M. Ted White (North Vancouver, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux de poser deux questions au ministre.

Auparavant, je voudrais préciser que nous n'en serions pas rendus là aujourd'hui si le gouvernement avait abordé tout ce problème d'un point de vue différent il y a de nombreuses années. C'est la tentative mesquine faite pour maintenir la règle des 50 candidats qui nous a placés dans la position où nous sommes aujourd'hui.

*Initiatives ministérielles*

Au fil des ans, le Parti réformiste et ensuite l'Alliance canadienne ont encouragé le gouvernement à adopter la règle des 12 candidats, qui était conforme au nombre requis pour être un parti reconnu à la Chambre. En l'an 2000, lorsque nous avons procédé à une réforme en profondeur de la Loi électorale, j'ai négocié personnellement avec M. Miguel Figueroa du Parti communiste qui, à l'époque, contestait devant les tribunaux la position du gouvernement, de même que les plus petits partis, notamment le Parti Vert. Nous nous sommes entendus pour dire que le chiffre de 12 était acceptable. Monsieur Figueroa a déclaré qu'il laisserait tomber sa contestation judiciaire si le gouvernement acceptait la règle des 12 candidats.

Je me suis mis en rapport avec le ministre de l'époque qui a, de façon plutôt entêtée, refusé d'accepter la règle des 12 candidats. Il a décidé qu'il préférerait gaspiller des millions de dollars de deniers publics pour poursuivre la cause jusqu'au bout, jusqu'à la Cour suprême du Canada, ce qui explique pourquoi nous sommes maintenant confrontés à ce chiffre ridicule d'un candidat pour qu'un parti puisse être enregistré.

Le ministre pourrait-il tout d'abord nous dire pourquoi il n'a pas appuyé mes collègues et moi-même en l'an 2000? Il siégeait au même comité que moi, même s'il n'était pas ministre à l'époque. Pourquoi n'a-t-il pas appuyé l'amendement prévoyant 12 candidats que j'ai proposé à ce comité en l'an 2000 et qui aurait évité qu'il soit obligé aujourd'hui de discuter de cette question?

Ensuite, pourquoi le ministre a-t-il refusé d'accepter les modifications proposées par le directeur général des élections, M. Jean-Pierre Kingsley? Lorsque ce dernier a comparu devant le comité, il s'est préoccupé du fait que le projet de loi lui demande de porter un jugement sur le programme et les objectifs d'un parti politique voulant être enregistré. La plupart des personnes impartiales jugeront que c'est une position tout à fait inappropriée dans laquelle placer une personne indépendante et non partisane. Le directeur général des élections ne veut pas avoir à déterminer si le programme d'un parti politique est approprié. Il a proposé des amendements permettant de régler ce problème dans le projet de loi.

Je sais bien que le ministre affirme que nous allons nous pencher à nouveau là-dessus, mais rien ne garantit qu'il sera encore le ministre compétent ou que les libéraux formeront encore le gouvernement après les élections dans deux mois. Nous devrions adopter un bon projet de loi dès la première fois.

Pourquoi le ministre a-t-il rejeté les amendements proposés par le directeur général des élections, qui auraient supprimé cette partie tout à fait inacceptable du projet de loi?

[Français]

**L'hon. Jacques Saada:** Monsieur le Président, vous me permettrez d'aller directement à la substance des choses et non pas de m'arrêter sur les allégations politiques qui touchent mes prédécesseurs ou moi-même.

Sur le fond des choses, je crois que la question est claire. Le fait qu'il y ait eu une proposition pour avoir un parti reconnu quand il a 12 candidats, dans les faits, aurait été dénoncé par la Cour suprême. On n'aurait pas réglé le problème.

Mon problème à moi et notre problème à nous, comme société démocratique, ce n'est pas le fait que ce soit M. Figueroa qui ait déposé une plainte et que l'affaire soit allée devant la Cour suprême. La question qui a été soulevée est la question de substance: comment est-ce qu'on peut définir un parti politique au Canada?

Ce que la Cour suprême a dit très clairement, c'est que le nombre de candidats ne peut pas être un objectif ou un critère de définition

d'un parti politique. Qu'on présente un, deux ou cinquante candidats, ce n'est pas le nombre qui doit être le critère déterminant de l'existence d'un parti politique.

Quant à l'allégation que fait mon collègue d'avoir une entente avec Figueroa, je m'excuse, mais une entente entre un député et un plaignant dans une cause me paraît avoir moins de poids qu'une décision de la Cour suprême du Canada.

En ce qui concerne la deuxième allégation, je pense qu'il faut faire une distinction très nette entre un parti politique et un candidat indépendant.

[Traduction]

Aux termes du projet de loi C-3, un parti politique devrait compter 250 membres attestant qu'ils appuient la demande d'enregistrement du parti. Le parti doit avoir trois dirigeants en plus du chef; en d'autres mots, le parti ne peut être composé d'une seule personne. En devenant un parti enregistré, le parti accepte l'obligation de présenter des rapports trimestriels et annuels, obligation que n'ont pas les candidats indépendants. Par conséquent, le projet de loi établit une distinction entre les candidats indépendants et un parti enregistré. Une fois que cela est établi, toutes les personnes à qui le projet de loi impose cette obligation sont tenues de s'en acquitter.

• (1025)

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, on n'a pas besoin de rappeler l'obligation légale qui nous a amenés à ce projet de loi, mais il y a dans le projet de loi une clause crépusculaire. Effectivement, tout le monde est conscient qu'au vécu de ce projet de loi, on risque de devoir apporter des amendements dans un délai raisonnable.

J'aimerais savoir du leader du gouvernement, si effectivement, il est dans les intentions du gouvernement de procéder rapidement au suivi de la loi. On va probablement avoir une période électorale prochainement qui risque d'être un test intéressant. Plusieurs éléments de ce projet de loi mériteraient peut-être d'être plus fouillés, plus approfondis, mais on comprend l'obligation légale qui est devant nous.

Donc, qu'est-ce que le leader du gouvernement entrevoit comme démarches pour s'assurer que lorsqu'on arrivera à la limite de la période crépusculaire, on ne se contentera pas tout simplement de la reconduire, mais qu'on aura vraiment fait les démarches voulues pour avoir une loi qui corresponde à la réalité de notre contexte électoral et aux exigences de la Cour suprême et de la loi?

**L'hon. Jacques Saada:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir posé cette question qui me paraît fondamentale.

Effectivement, il s'agit d'un projet de loi qui fait une transition, de façon à ce qu'on n'ait pas de trou dans notre Loi électorale. Il est clair que ce projet de loi—je l'ai reconnu dans mon discours aujourd'hui—n'est pas forcément parfait. Je rappellerai d'ailleurs à mon collègue, qu'à l'origine, il n'y avait pas de clause crépusculaire dans le projet de loi. C'est le comité parlementaire lui-même qui, en examinant le projet de loi, a émis certains doutes. Cependant il n'a pas voulu rejeter le projet de loi sur cette base-là. En effet, tout le monde est bien conscient des responsabilités que nous avons d'avoir une loi qui continue à fonctionner, pour ne pas qu'il y ait une anarchie au niveau de la création de partis politiques. En même temps, le comité avait exprimé la préoccupation de voir ce qui se passerait après. C'est pour cela que j'ai accepté l'amendement qui permettait d'avoir une clause crépusculaire.

*Initiatives ministérielles*

Je ne rentrerais par dans les débats d'intérêts politiques, mais peu importe le gouvernement qui sera en place au moment où cette clause crépusculaire arrivera à échéance, les décisions devront avoir été prises sur les amendements à apporter.

Il y a une dernière chose à dire. C'est à l'initiative de notre gouvernement que, en parallèle à ce projet de loi que nous avons déposé, j'ai demandé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'examiner sur une période d'un an toutes les conséquences de la décision de la Cour suprême pour l'ensemble de la Loi électorale. J'ai demandé cela en dedans d'un an et la clause crépusculaire en dedans de deux ans, de façon qu'on puisse avoir le temps de faire tout le travail qu'il y a à faire et d'en arriver à une solution satisfaisante pour tout le monde.

[Traduction]

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue de North Vancouver sur cette question. Le gouvernement est dans le pétrin parce qu'il n'a pas accepté la motion présentée il y a plusieurs années selon laquelle un parti avait besoin de 12 députés pour être reconnu officiellement. Il est regrettable que son collègue de Fraser Valley ait voté contre la motion en comité, car elle a été défaite par sept voix contre six. S'il avait voté en faveur, cette disposition serait aujourd'hui inscrite dans le projet de loi.

Le leader du gouvernement à la Chambre a dit dans ses observations que le fait d'avoir des partis composés d'un seul candidat améliorerait le processus démocratique au pays et à la Chambre des communes. Prenons l'exemple du député de Saskatoon—Humboldt qui est membre d'un parti composé d'une seule personne parce qu'aucun autre parti de la Chambre ne veut l'accepter dans ses rangs. Comment ce genre d'exemple peut-il améliorer le processus démocratique à la Chambre des communes et au Canada?

**L'hon. Jacques Saada:** Monsieur le Président, je tiens à dire que je comprends parfaitement les préoccupations exprimées par mon collègue dans la dernière partie de son intervention.

C'est une question d'équilibre entre les obligations inhérentes à l'existence en tant que parti politique et la possibilité pour les citoyens canadiens de disposer du choix le plus large possible lorsqu'il s'agit de choisir un parti pour les représenter.

Comment pouvons-nous atteindre cet équilibre? La Cour suprême a dit que nous ne devrions pas nous baser sur les chiffres car ils ne constituent pas un critère acceptable. L'un des objectifs d'un parti politique devrait être d'aspirer à une représentation au Parlement. Si l'un des objectifs est l'intention de présenter au moins un candidat, ce critère est satisfait.

La question est tout à fait légitime. Quiconque souhaite créer un parti politique devra remplir un certain nombre de conditions et j'ai déjà mentionné qu'il fallait 250 membres avec l'obligation de présenter des rapports trimestriels et annuels. Si le parti ne fait pas le poids, il devrait faire une campagne en vue de s'assurer que les électeurs ne s'y intéressent pas.

• (1030)

**M. Ted White (North Vancouver, PCC):** Monsieur le Président, j'osais espérer avoir suffisamment de temps pour poser d'autres questions car le ministre n'a vraiment pas répondu à celle que je lui ai posée, bien qu'il m'ait paru tout à fait heureux de se retourner et de faire le mort pour la Cour suprême du Canada, comme si la Chambre n'avait aucune importance.

Elle devrait pourtant être l'organe législatif suprême du pays. Nous représentons les Canadiens. Nous sommes supposés définir les

règles, ce qui n'est pas le rôle de la Cour suprême. Les partis avaient convenu qu'ils laisseraient tomber la contestation judiciaire et qu'ils accepteraient 12 comme nombre minimum pour un parti enregistré. Cela est inexcusable. C'était de l'entêtement, un entêtement qui a probablement coûté des millions de dollars des contribuables pour cette bataille devant les tribunaux.

Le ministre devrait avoir honte, car il n'a pas appuyé cet amendement à l'époque.

Le ministre a prétendu qu'il avait transmis le projet de loi au comité avant la deuxième lecture parce qu'il voulait que nous l'examinions en profondeur et que nous propositions les amendements nécessaires pour le rendre utilisable et ainsi de suite. Eh bien, c'était une belle imposture.

Nous avons renvoyé le projet de loi au comité. Le tout premier jour de l'étude en comité, il était prêt à être étudié article par article. Tous les discours du gouvernement sur son intention de remédier au déficit démocratique ne sont que balivernes. Le ministre supposément chargé de s'attaquer au déficit démocratique à la Chambre des communes même a renvoyé son tout premier projet de loi au comité et il a tenté de le faire adopter si rapidement que nous n'avons pour ainsi dire pas eu le temps de le lire.

Nous nous sommes présentés au comité pour étudier le projet de loi. Le ministre y a été entendu comme témoin. L'une des premières questions que je lui ai posées visait à savoir s'il avait informé les parties concernées de l'existence de ce projet de loi. Je n'ai pas le temps de consulter la transcription exacte, mais il a répondu que, à sa connaissance, les parties visées n'avaient pas été informées de l'existence de ce projet de loi. La mesure législative devait être étudiée en comité et à la Chambre à toute vapeur et les personnes qu'il visait ne connaissaient même pas son existence.

Immédiatement après le témoignage du ministre, nous, de l'opposition officielle, avons tenté d'obtenir la permission du comité d'entendre d'autres témoins. Les libéraux membres du comité ont essayé de passer directement à l'étude article par article sans entendre aucun autre témoin, même s'ils venaient tout juste d'apprendre que les parties visées n'en connaissaient même pas l'existence.

Ce n'est qu'après avoir menacé de faire obstruction au comité que nous, de l'opposition officielle, avons pu obtenir la possibilité d'entendre des témoins, mais nous avons dû nous limiter à deux. Les libéraux ne voulaient même pas que le directeur général des élections témoigne. La personne qui aurait à appliquer le projet de loi ne pourrait pas témoigner. Ce n'est qu'à la suite de l'insistance de l'opposition officielle que nous avons obtenu que soient entendus le directeur général des élections et M. Miguel Figueroa, du Parti Communiste, le parti qui nous a mis dans ce pétrin.

Quelques jours plus tard, le comité entendait ces deux témoins. Évidemment, M. Figueroa a été tout à fait étonné de recevoir un appel téléphonique le convoquant à témoigner devant le comité parce que, comme le ministre l'avait avoué, il ne connaissait pas l'existence du projet de loi.

J'ai fait des appels téléphoniques à d'autres partis et ceux-ci ignoraient également l'existence du projet de loi. Cela a été une énorme surprise pour eux. Malheureusement, on n'a pas eu la courtoisie de les inviter à témoigner devant le comité, mais nous avons tout de même obtenu le point de vue de M. Figueroa et du directeur général des élections.

*Initiatives ministérielles*

Au cours de son témoignage, le directeur général des élections a signalé qu'une disposition du projet de loi le troublait profondément. Il s'agissait de celle qui lui demandait de juger du bien-fondé d'une plate-forme ou des politiques mises de l'avant par des partis politiques avant de les déclarer admissibles à être enregistrés.

Comme l'a souligné fort justement M. Kingsley, il est totalement inacceptable que le directeur général des élections, non partisan, porte de tels jugements ou soit mis en situation d'avoir même à envisager de porter de tels jugements. Il a réclamé du comité qu'il supprime du projet de loi les dispositions en cause. En fait, il s'était même fait accompagner d'un conseiller juridique qui avait pris le temps de rédiger des amendements permettant d'atteindre cet objectif, afin de nous éviter d'avoir à les rédiger nous-mêmes et, ce, dans le cadre de notre comité.

Après cette discussion au sujet de cette possibilité, M. Figueroa est venu témoigner. Il a également exprimé de semblables réserves au sujet du projet de loi et a appuyé les amendements proposés par M. Kingsley.

• (1035)

Le directeur général des élections et M. Figueroa ont tous deux suggéré que nous consacrons un peu de temps à formuler correctement le projet de loi au lieu d'en précipiter l'adoption en comité, comme nous étions en train de le faire. Voilà ce qui est le plus renversant dans la situation. Il y a cinq minutes encore, le ministre affirmait que le projet de loi n'était pas parfait. Cela ne l'a pas empêché de nous dire que nous le renvoyions au comité avant la seconde lecture afin de lui donner une formulation parfaite. Une fois le projet de loi renvoyé au comité, le ministre n'était pas intéressé à ce que nous le modifiions d'aucune façon. Cette situation est extrêmement frustrante, puisque nous aurions pu faire de ce projet de loi une bonne mesure législative apportant une solution au problème une fois pour toutes.

Franchement, le projet de loi ne règlera pas la situation délicate qui prévalait avant son dépôt. Or, nous sommes acculés au pied du mur: nous devons adopter le projet de loi avant la fin de la semaine prochaine, sinon la Loi électorale du Canada deviendra désuète en juin.

Compte tenu de l'incidence de la décision de la Cour suprême sur de nombreux articles de la loi, cette dernière cessera de s'appliquer à la fin de juin de cette année, sauf erreur, le 27 du mois. Nous devons donc adopter le projet de loi avant la fin de la semaine prochaine pour préserver l'intégrité de la loi. Autrement, les élections ne pourront pas être déclenchées et je sais que le gouvernement le souhaite. Nous sommes dans de beaux draps.

Dans son empressement, le gouvernement a cru pouvoir faire adopter le projet de loi très rapidement, sans amendement. Il a tenté de nous persuader de l'adopter parce que la Loi électorale du Canada deviendra désuète. Franchement, la Chambre aurait adopté le projet de loi beaucoup plus rapidement si les libéraux s'étaient montrés réceptifs aux propositions d'amendement et aux suggestions qui leur ont été soumises. S'ils avaient accepté d'entendre plus de témoins et s'ils avaient vraiment voulu remédier au déficit démocratique, comme persiste à le dire le ministre, nous aurions pu mettre le projet de loi au point et il serait déjà adopté.

En comité, j'ai posé une question au directeur général des élections au sujet de la décision de la Cour suprême. Les députés s'en souviendront, le plus haut tribunal a déclaré inconstitutionnels les articles de la loi électorale exigeant qu'un parti présente au moins 50 candidats aux élections pour être enregistré. Ma question au directeur général des élections portait sur le fait que si des élections

étaient déclenchées au printemps, même si le projet de loi avait été adopté, la Cour suprême avait déclaré que sa décision ne s'appliquerait qu'à compter du 27 juin.

Le directeur général des élections se trouve lui aussi coincé, parce qu'il doit appliquer une loi déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême du Canada, et dont on ne pourra pas corriger les lacunes avant juin. Comment le directeur général des élections pourra-t-il statuer au sujet de l'enregistrement des partis au cours des prochains mois? Fondera-t-il sa décision sur une loi défectueuse jugée inconstitutionnelle, ou rendra-t-il une décision fondée sur la bonne volonté, sachant que cet autre projet de loi à venir corrigera le problème?

Comment aimeriez-vous être dans la situation où, monsieur le Président, vous ne sauriez pas s'il faut appliquer une loi inconstitutionnelle ou appliquer une loi qui n'existe pas encore, mais qui, selon nos informations, réglerait le problème? C'est une terrible épreuve pour le directeur général des élections. Encore une fois, nous aurions pu régler le problème aux séances du comité. Nous avons l'occasion d'amender le projet de loi, de corriger ses lacunes, mais cela n'intéressait pas le ministre.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que ce projet de loi ne concerne que la définition et l'enregistrement des partis politiques au Canada. Comme je l'ai déjà dit, la vérité, c'est que cette mesure a vu le jour non seulement à cause d'une décision de la Cour suprême motivée par l'oppression malveillante des petits partis par le gouvernement d'en face. Le projet de loi C-3 vise à forcer le gouvernement à se conformer au jugement unanime de la Cour suprême du Canada qui a été rendu le 27 juin 2003.

Il importe de souligner que c'était un jugement unanime. La Cour suprême n'a jamais hésité en statuant que la règle des 50 candidats que tentait d'imposer le gouvernement était complètement antidémocratique et inconstitutionnelle.

La cour a statué que le minimum de 50 candidats pour l'enregistrement comme parti politique était inconstitutionnel, et cela était clair pour tous, sauf le gouvernement. Peut-être qu'il le savait, mais il a néanmoins maintenu la règle aussi longtemps que possible pour prévenir la concurrence des plus petits partis. Cette règle nous a beaucoup nui au début de l'existence du Parti réformiste.

• (1040)

Comme le sait la Chambre, je fais partie des premiers députés qui ont été élus sous la bannière réformiste. En 1992 et 1993, tandis que nous nous préparions en vue d'éventuelles élections en 1993, nous savions que nous serions grandement désavantagés. Nous savions que notre nom ne pourrait pas figurer sur les bulletins de vote si nous ne présentions pas au moins 50 candidats aux élections nationales. Je sais que le Bloc lui aussi était visé à l'époque car, bien qu'étant en expansion au Québec, il n'était pas sûr de pouvoir présenter 50 candidats. Les partis établis ont essayé de conjurer la menace que représentait pour eux la croissance des petits partis.

Heureusement, nous avons pu trouver des appuis et nous avons surmonter l'obstacle de la règle des 50 candidats. C'est pour ça que, aujourd'hui, nous sommes l'opposition officielle à la Chambre et que nous occuperons peut-être les banquettes du gouvernement dans deux ou trois mois.

*Initiatives ministérielles*

Je suppose que le gouvernement a été profondément surpris quand la Cour suprême du Canada a invalidé certains articles de la Loi électorale. Toutefois, au lieu de s'en tenir à 12 personnes, ou à tout autre chiffre, elle a dit qu'il suffisait d'une seule personne pour constituer un parti. Le gouvernement s'est plaint quand un tribunal de l'Ontario a décidé que deux personnes constituaient un parti. C'est, je crois, la base de l'amendement proposé aujourd'hui par le NPD. Le gouvernement, après avoir eu l'occasion d'accepter la règle des 12 candidats, qu'il a rejetée, a eu la possibilité d'accepter la règle des deux candidats instaurée par la décision d'un tribunal ontarien, mais il ne l'a pas fait. Têtu comme il était, il a continué à dépenser l'argent des autres pour contester cette décision devant les tribunaux et il s'est retrouvé avec la règle d'un seul candidat. Nous nous trouvons dans la situation ridicule où une seule personne constitue un parti politique. Je suppose que l'on récolte ce que l'on sème.

Ce que le gouvernement essaie de faire avec le projet de loi C-3, qui était le projet de loi C-51 avant la prorogation, c'est de fixer des conditions supplémentaires à l'inscription d'un parti pour essayer de circonvenir les problèmes qui peuvent se poser si n'importe qui s'inscrit en tant que parti politique afin de profiter de tous les avantages que donnent les reçus aux fins de l'impôt et les remboursements après les élections.

Le gouvernement a voulu multiplier les formalités qui accompagnent l'enregistrement d'un parti dans le but d'empêcher qu'un seul candidat constitue un parti. Parmi ces formalités, il y a celle que j'ai mentionnée un peu plus tôt, qui exige que le directeur général des élections détermine si une entité politique peut constituer un parti d'après son programme et ses politiques.

Cette façon de traiter la question est totalement inappropriée. Je trouve absolument déplorable que le gouvernement continue sur cette voie. Selon une mise en garde du directeur général des élections, son bureau pourrait faire l'objet d'une objection judiciaire et de poursuites à cause de décisions qu'il prend en application des dispositions du projet de loi. Quelqu'un qui n'est pas satisfait d'une décision ainsi rendue va certainement la porter devant les tribunaux et, pendant des années, on va être encore envahi de contestations judiciaires jusqu'en Cour suprême à cause de cette disposition ridicule voulant que le directeur général des élections soit partisan en quelque sorte et émette des jugements sur les partis politiques qui désirent s'enregistrer.

Le projet de loi exige aussi que le parti ait trois dirigeants en plus de son chef, qu'il ait nommé un agent officiel et un vérificateur et qu'il compte au moins 250 membres. Ces membres doivent signer une déclaration attestant leur appui au parti.

Le chef du Parti communiste, qui avait présenté la première contestation judiciaire, nous a demandé, lorsqu'il a témoigné devant le comité, s'il serait envisageable de réduire le seuil de 250 membres à 125. Si j'ai bonne mémoire, son argument était fondé sur la nécessité logistique d'obtenir des signatures de déclarations dans tout le pays, exigence à laquelle il serait plus facile de se conformer si le nombre de personnes était moins élevé.

Je n'ai pas d'opinion tranchée sur cette question particulière, mais je tenais à en faire état parce que cette idée a été présentée par un témoin au comité.

Outre les diverses exigences d'inscription, une partie du jugement de la Cour suprême a établi qu'il n'était plus nécessaire de liquider l'actif du parti radié et de remettre ce montant au receveur général. Lorsqu'on y songe, cette disposition de la partie précédente de la Loi électorale était bien malveillante. Si un Parti ne pouvait pas présenter

50 candidats aux élections générales, on lui demandait de vendre tous ses éléments d'actif et de les remettre au receveur général.

● (1045)

Cette loi, assez retorse, visait clairement en 1992-1993 à priver le Parti réformiste du Canada et le Bloc québécois de la possibilité d'affronter les autres partis au cours des élections ultérieures s'ils n'étaient pas en mesure de réunir 50 candidats pour les élections de 1993. Quelle malveillante tentative, de la part du gouvernement, pour conserver le contrôle de la situation!

Heureusement, la Cour suprême s'est rendu compte qu'il y avait là une tentative néfaste pour abolir les petits partis et elle a supprimé cette disposition. Il n'est plus nécessaire pour les petits partis de vendre tout leur actif et de le remettre au receveur général s'ils ne peuvent présenter 50 candidats aux élections.

J'aimerais signaler que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons constamment donné notre appui au seuil d'inscription plus bas. Comme je l'ai mentionné, depuis 10 ans, j'ai constamment cherché en tant que porte-parole en matière de questions électorales, à obtenir que le gouvernement accepte de considérer que le nombre de 12 candidats était approprié, sans cependant y parvenir jusqu'ici. Peut-être que, lorsque nous reviendrons dans cette Chambre après des élections, et que je serai ministre, je ferai en sorte que cela soit réalisé; nous verrons bien si cela arrive.

Je voudrais rappeler quelques éléments d'histoire sur la façon dont l'enregistrement des partis politiques se fait en vertu de la Loi électorale du Canada. Le processus d'enregistrement a été préconisé pour la première fois en 1966 par la commission des dépenses électorales, connue sous le nom de Commission Barbeau. Elle est arrivée à la conclusion que les partis politiques devraient être connus comme entités juridiques afin d'encourager le développement du système démocratique.

Il est intéressant de noter qu'avant 1966, le Parti communiste, et quiconque voulait seulement rassembler quelques personnes qui s'appelleraient un parti politique, n'était même pas tenu de s'enregistrer. C'est une observation intéressante. Ce n'est nécessaire que depuis 1966.

En 1970, des règles applicables à l'enregistrement des partis politiques ont été intégrées à la Loi électorale du Canada et les partis politiques qui satisfaisaient à certaines exigences administratives ont été admis. En 1974, la Loi sur les dépenses d'élection a imposé des limites de dépenses aux partis politiques enregistrés et aux candidats.

Cela m'amène à une digression intéressante, qui concerne les dépenses faites par les tiers. Nous attendons en ce moment une autre décision de la Cour suprême du Canada, laquelle, je pense, va secouer à nouveau le gouvernement, parce qu'elle vise les dépenses des tiers. Je suis persuadé que vous savez fort bien que l'actuel chef de notre parti a participé à la contestation par la National Citizen's Coalition du droit du gouvernement de contrôler les dépenses des tiers.



*Initiatives ministérielles*

Je prédis avec confiance que la Cour suprême annulera cette partie de la Loi électorale. Elle a été annulée par tous les tribunaux de niveau inférieur. Elle a été annulée trois fois en Alberta et deux fois, je crois, en Colombie-Britannique. Elle a été annulée en Ontario et elle se dirige vers un enterrement de première classe. Lorsque cela arrivera, il y aura tout un désordre dans la Loi électorale, parce que cela fera sauter tous les contrôles des dépenses auxquels les candidats que nous sommes assujettis pendant une campagne électorale. Je ne sais combien de mes collègues sont prêts pour cette éventualité, mais nous serons confrontés à une situation où le plafond de nos limitations de dépenses va carrément exploser.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de prendre la parole aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-3. Je me ferai un plaisir de répondre aux questions.

● (1050)

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC):** Monsieur le Président, je félicite mon collègue de North Vancouver du travail qu'il a effectué au fil des ans dans cet important dossier et bien sûr des renseignements qu'il a communiqués à la Chambre ce matin.

Ce qui me préoccupe le plus dans ce projet de loi, c'est l'aspect de l'administration. Le nouveau processus proposé permettrait l'enregistrement d'un parti composé d'une seule personne, et ce simple énoncé me semble cacher tout un éventail de problèmes. Comment pourrions-nous contrôler tout cela?

En théorie, il pourrait y avoir des partis composés d'une seule personne dans toutes les circonscriptions et peut-être même plus d'un par circonscription. Comment les responsables des élections pourront-ils contrôler cela? Cela me semble relever du cauchemar, à moins que mon collègue soit d'avis qu'on peut trouver une solution à cela.

**M. Ted White:** Monsieur le Président, je crois que j'ai clairement laissé entendre que je compatissais réellement avec le directeur général des élections qui serait chargé d'essayer de faire respecter une loi qui non seulement le placerait dans une position quasi partisane le forçant à porter un jugement sur les personnes qui s'inscrivent, mais lui demanderait également de s'occuper de la tâche très complexe d'administrer le projet de loi afin de déterminer si une personne devrait être enregistrée comme un parti.

Des témoins ont dit en comité que certaines personnes pourraient essayer de tirer profit de ce projet de loi pour se faire reconnaître comme une entité ayant droit à des dons politiques, et aux généreux crédits d'impôt qui y sont liés, et en arriver avec le temps à mettre sur pied une organisation assez importante dont le but serait de recueillir des dons importants, accompagnés de crédits d'impôt et pas grand-chose d'autre. Si ces gens arrivaient à présenter quelques candidats pour la forme et à obtenir un certain pourcentage du vote, ils pourraient alors avoir droit à une remise, ce qui leur permettrait de croître encore davantage et de remplir leurs coffres.

Il s'agit donc réellement d'un cauchemar. Cela me fait un peu penser à cet autre projet de loi, le projet C-24, qui a été adopté récemment sous toute réserve, et qui portait sur l'enregistrement des associations de circonscription, les rapports relatifs aux courses à l'investiture et ainsi de suite.

Je me suis entretenu avec de nombreux collègues de cet endroit qui, au cours des derniers mois, ont dû vivre l'expérience des assemblées d'investiture, qui n'étaient absolument pas au courant des nouvelles règles et qui ont déjà, par inadvertance, enfreint la loi par rapport aux exigences concernant leur investiture.

J'ai découvert que bon nombre de mes collègues ne savaient même pas qu'ils devaient nommer un agent officiel, qu'ils devaient avoir un agent financier qui ouvre un compte bancaire et qui y dépose toutes les sommes pour la campagne électorale, qu'ils ne pouvaient engager de dépenses sans puiser dans ce compte, qu'ils devaient documenter ces dépenses et que, si un candidat prenait ou dépensait plus de 1 000 \$, il devait remplir un rapport à l'intention d'Élections Canada.

J'ai constaté que bien des gens n'étaient pas au courant de cette disposition du projet de loi C-24. Même si tous les députés du parti ministériel ont appuyé cette mesure législative, de toute évidence, ils ne savaient pas ce qu'ils appuyaient. C'est certainement aussi un cauchemar administratif pour Élections Canada.

J'ai entendu parler aujourd'hui du cas d'une assemblée d'investiture en Colombie-Britannique où l'un des candidats a vu un de ses donateurs faire un don à l'association de circonscription, laquelle a ensuite décidé, à l'issue d'un vote de son conseil d'administration, d'envoyer l'argent à l'agent financier du candidat. C'est impossible de faire cela aux termes du projet de loi C-24. C'est un transfert illégal d'actifs. En vertu du projet de loi, il faudrait que l'argent soit remboursé.

Cela soulève la perspective intéressante selon laquelle l'association de circonscription doit rembourser l'argent au donateur, mais le candidat doit-il le rembourser à l'association de circonscription? Je n'en sais rien. Je pense qu'une fois que le directeur général des élections et ses collaborateurs commenceront à examiner ces dossiers, ils se heurteront à tout un problème pour démêler ce fouillis administratif.

En ce qui concerne les problèmes administratifs liés au projet de loi C-3, ils sont beaucoup moins nombreux que ceux qui découlent du projet de loi C-24. Je détesterais avoir à administrer le projet de loi C-24 actuellement, notamment s'il faut tenir plusieurs assemblées d'investiture dans 308 circonscriptions. Si l'on calcule qu'il y aura au moins trois candidats par circonscription, il y aura plus de 1 000 assemblées d'investiture. Ce sera un gâchis absolu.

Un rapport est censé être produit dans les 90 jours. À mon avis, il faudra 90 ans pour démêler tout ça. L'avenir le dira.

● (1055)

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon collègue avec intérêt. D'ailleurs, il nous a rappelé une phase intéressante de la vie du Bloc, lorsque nous sommes arrivés ici en 1993, en étant l'opposition officielle avec plus de 50 députés.

Nous avons amené sur la place publique la situation du Québec et les conditions dans lesquelles on pouvait en arriver à un résultat intéressant avec la souveraineté du Québec.

Effectivement, il y a des partis qui peuvent émerger comme cela, et la loi qu'on a devant nous permettra l'émergence d'idées, en tout cas, si ce n'est pas l'émergence de partis. Toutefois, il y a une contrepartie à cela, justement. C'est qu'on est dans le système parlementaire britannique et que ce système a tendance à minimiser le nombre de partis.

De fait, dans la lutte, de façon traditionnelle, on est toujours devant la situation où les partis ont tendance à se regrouper au centre. Ainsi, il n'y a pas la représentation qu'on peut retrouver dans un système proportionnel.

*Article 31 du Règlement*

J'aimerais savoir de mon collègue si, effectivement, il considère que, malgré ses défauts, la loi que nous étudions actuellement répondra finalement aux exigences de la Cour suprême?

Néanmoins, peut-on s'attendre à ce qu'il y ait émergence d'idées, émergence de nouveaux partis avec une possibilité, en bout de ligne, d'être représentés en cette Chambre? En outre, est-ce qu'il n'y aura pas une deuxième génération de la loi, qui devrait être développée le plus tôt possible, pour permettre que si ces partis sont reconnus, ils puissent avoir des moyens d'expression suffisants pour contribuer au débat démocratique?

En effet, c'est important que dans un parlement, effectivement, toutes les voix puissent être exprimées. C'est le principe fondamental de la présence ici du Bloc québécois. Nous sommes, au Québec, autour de 45 p.100 de souverainistes, et nous avons toujours prétendu avec raison que ces gens pouvaient être représentés en cette Chambre et souhaitaient être représentés. S'il y avait un outil comme le Bloc québécois qui était disponible, c'était un plus démocratique.

Est-ce qu'effectivement, le député considère qu'il devrait y avoir une deuxième phase rapidement pour en venir à ce que ce soit une loi non seulement qui permette l'émergence de nouveaux partis, mais qui fasse qu'ils aient aussi les moyens de faire connaître leurs idées? [Traduction]

**M. Ted White:** Monsieur le Président, de toute évidence, oui, les élections de 1993 ont changé la Chambre.

Je remercie le député de sa question et je félicite le Bloc québécois, qui utilise le système démocratique pour croître et, de fait, pour assurer sa présence dans cet endroit. Je n'adhère pas aux politiques de ce parti, mais je reconnais que le processus démocratique lui a permis d'accéder à la Chambre.

Le député a indiqué que la représentation proportionnelle était un moyen d'assurer une plus grande variété à la Chambre. Notre parti a toujours défendu la position selon laquelle toute question concernant la réforme du système devrait être posée aux Canadiens dans le cadre d'un référendum. Personnellement, j'aimerais que le système soit modifié. J'espère que les Canadiens répondraient oui à la question. Par la suite, il faudrait choisir un système, et je ne voudrais pas présumer de ce choix.

Enfin, pour ce qui est du projet de loi en soi, nous avons accepté à contrecœur le fait qu'il doit être adopté avant la fin de la semaine prochaine. Tôt ou tard, nous permettrons au gouvernement de l'adopter et de lui donner force exécutoire, faute de quoi la Loi électorale du Canada ne tiendra plus. Pour reprendre les paroles du député, il nous tarde de préparer la deuxième génération de ce projet de la loi.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, certains estiment que les politiques environnementales sont mauvaises pour l'économie et qu'elles font perdre des emplois. Pourtant, c'est tout le contraire.

Par exemple, dans les années 80, la réduction des pluies acides n'a pas entraîné de pertes d'emplois en dépit de certaines prédictions à cet égard. Il en a été de même lorsqu'on a retiré le plomb de l'essence. On peut dire la même chose du retrait des chlorofluor-

ocarbones de certains produits, pour protéger la couche d'ozone. Pour ce qui est du Protocole de Kyoto et du changement climatique, encore une fois, des sources mal informées soulèvent le spectre de la perte d'emplois.

L'efficacité, la conservation et l'innovation en matière énergétique nous rendront plus concurrentiels, créeront des emplois et réduiront la pollution et le gaspillage. Les politiques environnementales et économiques peuvent aller main dans la main et se renforcer mutuellement.

Un environnement pollué constitue un fardeau économique et social. Les Canadiens peuvent s'efforcer d'avoir un environnement sain, fondement d'une société et d'une économie prospères.

\* \* \*

●(1100)

### LE PRIX DE L'ESSENCE

**M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, PCC):** Monsieur le Président, la semaine dernière, le prix de l'essence a grimpé de 7¢ le litre et celui du pétrole brut a atteint un sommet inégalé en 14 ans. Au Canada, les Britanno-Colombiens sont parmi ceux qui paient l'essence le plus cher. Les spécialistes prévoient que le litre d'essence se vendra 1 \$ d'ici l'été, mais le gouvernement ne réagit pas.

Lorsqu'il était ministre des Finances, le premier ministre avait assuré que la hausse de 1,5¢ de la taxe sur l'essence n'était qu'une mesure temporaire pour équilibrer le budget. Nous avons atteint l'équilibre budgétaire, mais le gouvernement continue de nous coincer à la pompe. Il perçoit 7 milliards de dollars en taxes sur l'essence et, de ce total, une portion de 1 milliard de dollars vient des automobilistes de la Colombie-Britannique. Pourtant, moins de 3 p. 100 de ces recettes fiscales sont injectées dans les routes et les infrastructures. Maintenant, le gouvernement se dégage de sa promesse de remettre aux villes les recettes de l'impôt sur l'essence.

Il est temps que ce gouvernement las et accablé par les scandales élimine la taxe sur l'essence qui était destinée à lutter contre le déficit, qu'il cesse d'appliquer la TPS à l'essence et qu'il investisse une plus grande part des recettes qu'il en tire dans l'infrastructure routière.

\* \* \*

### LES BÉNÉVOLES

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, les attributs très positifs et généreux employés dans le budget à l'égard des organismes caritatifs et du secteur du bénévolat m'ont rappelé qu'il existe au Yukon des organismes de charité et de bénévolat extraordinaires.

Il y a d'abord le Skookum Jim Friendship Centre qui aide les autochtones des centres urbains du Yukon depuis des générations. Le Yukon Volunteer Bureau procure des bénévoles à toutes les organisations du Yukon qui en recherchent. Le Yukon Anti-Poverty Coalition regroupe des gens qui ont consacré plusieurs heures, empiétant sur leur temps personnel et le temps de leur famille, à l'aide aux plus démunis. Enfin, l'organisme Centraide du Yukon a intensifié sa collecte de fonds sur le territoire du Yukon depuis plusieurs années afin de pouvoir répondre à la demande des diverses organisations.

Nous devons remercier Steve Robertson, du *Yukon News*, qui paie tous les coûts d'administration. Chaque sou recueilli est donc entièrement consacré aux œuvres de charité. Je les félicite à nouveau pour leur AGA toujours réussie qui aura lieu cette semaine.

## LA JUSTICE

**L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais attirer votre attention sur la saisie de milliers d'armes à feu par les forces policières régionales de Peel. La facilité d'accès aux armes illégales est une chose connue et elle a fait augmenter les vols à main armée et les guerres de gangs.

Comme le rapportait la *Mississauga News*:

«L'utilisation des armes à feu dans la perpétration des crimes est à la hausse» selon l'agent Steve Rowe, officier responsable du programme Échec au crime dans la région de Peel; l'inspecteur d'enquête sur les homicides, Mike MacMullen, a déclaré quant à lui: «Il est plus facile de se procurer des armes illégales et on hésite moins à les utiliser.»

Cette année dans la région de Peel, il y a déjà eu 59 vols à main armée, par rapport à 29 incidents similaires l'année dernière. Pour tenter de régler ce problème, on a créé le programme Gun Stoppers, offrant à la population une ligne téléphonique sans frais où les gens peuvent signaler tout incident impliquant l'utilisation d'armes à feu ou d'autres sortes d'armes; le numéro est le 1-800-222-8477.

\* \* \*

## LA CIRCONSCRIPTION D'ELK ISLAND

**M. Ken Epp (Elk Island, PCC):** Monsieur le Président, pour des raisons infondées, la commission de délimitation des circonscriptions électorales de l'Alberta a décidé que la circonscription d'Elk Island disparaîtrait. Je saisis donc la dernière occasion qui pourrait m'être offerte pour rendre hommage à tous les gens extraordinaires de ma circonscription.

Le rédacteur en chef du *Sherwood Park News*, un important journal local de la circonscription, a consacré un éditorial au député et à ma chère circonscription d'Elk Island. Il est vrai que je me suis attaché aux gens de cette circonscription au cours des dix dernières années. La bonté de ces gens à mon égard est impressionnante.

En 1997, lorsque j'ai hérité de la partie nord de la circonscription de la députée de Beaver River, j'avais tout un défi à relever car la députée avait très bien représenté ses électeurs. J'ai essayé de le faire aussi bien qu'elle.

Je me présenterai dans la nouvelle circonscription d'Edmonton—Sherwood Park, et je sais que les actuels députés de Lakeland et d'Athabasca représenteront bien les gens de la région rurale d'Elk Island.

C'est avec nostalgie que je remercie la population d'Elk Island. Ce fut un privilège de les représenter.

\* \* \*

## LE BUDGET

**M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, le budget de 2004 fournit à notre gouvernement une occasion en or de faire ressortir ses prouesses budgétaires depuis 1993.

Entre autres choses, le Canada est devenu l'une des économies les plus performantes du monde industrialisé; nous avons déposé sept budgets équilibrés successifs, c'est une première depuis la Confédération; plus de 52 milliards de dollars ont été consacrés au remboursement de la dette, ce qui représente des économies annuelles de 3 milliards de dollars qui peuvent servir à financer les priorités des Canadiens telles que les soins de santé et l'éducation; il y a eu des réductions d'impôt de 100 milliards de dollars, qui continuent d'entrer en vigueur; on prévoit que le ratio de la dette au PIB, qui était de 68 p. 100 au milieu des années 90, s'établira à 42 p. 100 cette année; l'inflation a été contenue grâce à des taux d'intérêt

## Article 31 du Règlement

bas; le bilan de la création d'emplois est solide, avec plus de deux millions de nouveaux emplois depuis 1993.

[Français]

Je crois que la feuille de route de notre gouvernement est garante de la bonne gestion future des finances publiques.

\* \* \*

● (1105)

## LE BUDGET

**L'hon. André Harvey (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.):** Monsieur le Président, contrairement à ce que l'opposition véhicule à travers tout le pays, particulièrement mes amis du Bloc québécois qui sont très heureux ici au Parlement canadien, je tiens à souligner qu'un des principaux avantages du dernier budget est la baisse d'impôts de 31 milliards de dollars, dont 24 milliards à des particuliers.

Dans le domaine de la santé, nous avons injecté 2 milliards de dollars. Nous allons investir non pas 14¢ pour chaque dollar, mais près de 40¢.

Somme toute, au niveau des municipalités, le gouvernement a commencé à offrir un soutien tout à fait structurel par le retour de la TPS.

Dans le domaine de la recherche et du développement ainsi que de la formation, 330 millions de dollars ont été accordés au gouvernement du Québec.

Un aspect important du dernier budget, et je sais que cela rend un peu fous mes collègues bloquistes, concerne l'économie sociale. C'est une nouvelle initiative qui vient en appui à tous les acteurs de l'économie sociale. Un montant de 160 millions de dollars a été affecté en appui...

**Le vice-président:** L'honorable député de Saint-Hyacinthe—Bagot a la parole.

\* \* \*

## LES COMMUNAUTÉS RURALES

**M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ):** Monsieur le Président, il y a quelques jours, j'organisais, en collaboration avec Solidarité populaire et les Sans-Chemise Richelieu-Yamaska, une soirée débat sur l'avenir des communautés rurales. Nous avions invité pour l'occasion des orateurs de choix: Jacques Proulx, président de Solidarité rurale, Mgr Lapierre, évêque de Saint-Hyacinthe, et Denis Marion, conseiller municipal de Massueville, de même que Jean-Paul Saint-Amand, de Solidarité populaire.

Plus de 125 décideurs des MRC des Maskoutains et d'Acton ont participé à cet important événement. Il n'y a pas que des problèmes dans les communautés rurales; il y a surtout des défis particuliers à relever. Il y a toutefois une constante commune à tout le monde rural, celle de se battre pour la différence et de refuser d'être considérés comme des citoyens et citoyennes de seconde zone.

Le monde rural constitue 20 p. 100 de la population, mais habite et entretient, pour l'ensemble de la population, 80 p. 100 du territoire. Le monde rural a donc un rôle fondamental à jouer.

Alors que depuis quelques années le gouvernement du Québec a compris en adaptant systématiquement ses politiques aux particularités du monde rural, il est temps que le gouvernement fédéral adopte cette approche de modulation dans ses programmes et politiques. Le Bloc québécois prend l'engagement solennel de se battre pour cette reconnaissance et ce soutien à la ruralité.

*Article 31 du Règlement***LE SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS**

**M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.):** Monsieur le Président, le Salon du livre de l'Outaouais a lancé sa 25<sup>e</sup> édition, et c'est avec beaucoup de fierté que l'Outaouais salue le printemps avec son Salon du livre.

Je tiens à féliciter le Salon du livre de l'Outaouais pour le travail accompli au cours des 25 dernières années. Cet événement attire plus de 30 000 visiteurs et leur offre l'occasion de rencontrer un grand nombre d'auteurs.

Je profite de cette tribune pour remercier les 250 bénévoles qui oeuvrent depuis fort longtemps au salon, plus particulièrement sa présidente, Mme Estelle Desfossés.

La lecture est au coeur du développement de l'enfant, futur bâtisseur du Canada. Sachant que l'avenir de notre pays passe par le savoir, je suis heureux d'appuyer un événement qui participe, année après année, au développement du savoir.

Ce grand rendez-vous de l'édition a lieu du 24 au 28 mars, et j'invite mes collègues ainsi que toute la population à visiter le Salon du livre de l'Outaouais et à «lire aux éclats!».

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, cela fera bientôt un an qu'a été lancée à Edmonton une campagne prometteuse de reconstruction de l'Irak sous le thème suivant: reconstruire l'Irak...une ville à la fois.

On demande à toutes les villes du Canada d'appuyer une ville soeur en Irak. Les Edmontoniens ont choisi d'adopter Abul Khaseeb, une ville de 160 000 habitants qui était sur la ligne de front de la guerre entre l'Irak et l'Iran et qui a subi une vengeance horrible de la part de Saddam Hussein à la suite de la guerre du Golfe de 1991.

L'année dernière, une activité de financement a été organisée au parc Hawrelak d'Edmonton pour lancer cette campagne destinée à aider la population de Abul Khaseeb. Je remercie M. Yarub Al-Shiraida, un Irakien de naissance qui réside à Edmonton depuis 1979, pour l'énergie qu'il a consacrée à diriger cette campagne.

C'est là une initiative positive et j'encourage tous les Canadiens à visiter le site Web [www.liferelief.org](http://www.liferelief.org) pour apprendre comment ils peuvent adopter une ville et aider à reconstruire l'Irak.

\* \* \*

[Français]

**LA JOURNÉE MONDIALE DU THÉÂTRE**

**L'hon. Serge Marcil (Beauharnois—Salaberry, Lib.):** Monsieur le Président, le 27 mars est la Journée mondiale du théâtre. Profitons de cette journée pour réfléchir à l'importance du théâtre dans la vie des Canadiens et des Canadiennes, plus particulièrement des jeunes.

Le théâtre permet aux communautés de donner vie à leurs rêves. Le théâtre prend de multiples formes au goût de chacun, du classique à la création d'avant-garde, du populaire à l'abstrait.

Le théâtre qui se fait ici est très vivant et diversifié. Il nous comble d'émotions, de rires et de magie. Il stimule notre imaginaire, nous fait voir le monde autrement et contribue à la diversité culturelle du Canada.

Je remercie tous ceux et celles qui, sur scène ou dans les coulisses, nous font vibrer grâce à cet art bien vivant.

J'invite mes collègues et tous les Canadiens et Canadiennes à participer aux activités organisées dans leurs localités pour célébrer cette journée.

\* \* \*

•(1110)

[Traduction]

**JACOB DANIEL EDELSON**

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, Jacob «Jake» Daniel Edelson est décédé pendant son sommeil le 24 mars dernier, laissant derrière lui sa mère, Miriam, son père, Jim, sa soeur, Emma, et des milliers de gens qui l'ont connu et qu'il a su toucher.

Pendant les 13 années de sa vie, ce jeune homme a su faire une énorme différence dans le monde. Il est né avec la lissencéphalie, une maladie qui était un défi de chaque instant pour ceux qui le soignaient, ses proches et, bien entendu, pour Jake lui-même.

Sa mère, Miriam, a combattu vaillamment et publiquement pour obtenir des soins de qualité pour son fils et pour la reconnaissance de son droit à une vie dans la dignité. Elle s'est mobilisée publiquement pour la nécessité de politiques énergiques d'appui aux familles d'enfants ayant des besoins spéciaux.

L'été dernier, Jake a célébré son bar-mitsva qui a été un événement joyeux pour tous ceux qui y ont participé.

La fin de semaine passée, sa soeur Emma et sa mère ont rendu visite à Jake à Susie's Place, son second chez lui, l'excellent foyer communautaire où il habitait, à Belleville, en Ontario.

Jake a tout rendu au centuple à son entourage. Aujourd'hui, à la Chambre, nous souhaitons commémorer sa naissance et sa vie trop courte mais inestimable.

\* \* \*

[Français]

**LES LANGUES OFFICIELLES**

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, récemment, la commissaire aux langues officielles déposait un rapport qui confirme enfin ce que le Bloc québécois dit depuis de nombreuses années sur la situation des services bilingues dans les établissements fédéraux de la région de la Capitale nationale.

Les résultats de la vérification montrent qu'à Gatineau, les services téléphoniques et en personne sont exemplaires. Par contre, à Ottawa, les résultats sont, et je cite: «décevants et révèlent un piètre rendement».

Pourtant, selon les locataires commerciaux, l'offre de services bilingues est avantageuse du point de vue des affaires, car elle permet d'augmenter la part de marché et parce que, somme toute, les avantages globaux dépassent les coûts.

Il faudrait que le gouvernement fédéral, en tant que propriétaire, se conforme aux exigences de la loi et fasse respecter les clauses linguistiques dans ses édifices. Maintenant, les faits sont clairs. Du côté québécois, nous respectons la loi, alors nous exigeons donc le même respect à Ottawa.

\* \* \*

#### L'AIDE INTERNATIONALE

**L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada a toujours participé aux efforts de maintien de la paix déployés partout dans le monde, et avec le budget de 2004, cette tradition se poursuit.

Le budget ajoute, à l'augmentation de 8 p. 100 de l'aide internationale allouée pour 2004-2005 dans le dernier budget, une somme supplémentaire de 248 millions de dollars. Cela représente une nouvelle augmentation de 8 p. 100 pour 2005-2006.

Ces crédits vont nous permettre d'apporter une aide humanitaire en Irak et en Afghanistan, entre autres, et d'aider les citoyens à reconstruire leur pays. Cela s'ajoute bien sûr à une somme de 50 millions de dollars pour aider au maintien de la paix en Haïti, et 250 millions de plus pour aider, pendant deux ans, au maintien de la paix en Afghanistan.

Nous pouvons toujours être fiers du rôle que le Canada occupe sur la scène internationale.

\* \* \*

[Traduction]

#### LE TOURNOI AMICAL DE HOCKEY

**M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, PCC):** Monsieur le Président, un grand événement sportif a eu lieu à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Le Tournoi amical de hockey entre les Brocton Boxers et les Valley Graphics Canadiens est un tournoi international de hockey peewee à son meilleur.

De jeunes ambassadeurs du hockey américain, des Bostonnais âgés de 12 et 13 ans, ont accepté l'invitation spéciale du premier ministre Bernard Lord et ont affronté leurs homologues canadiens de Fredericton.

La maturité de ces sportifs de 12 ans nous a fait oublier le comportement honteux et immature d'adultes qui, à l'image de parlementaires libéraux, ont participé, l'an dernier à des manifestations anti-américaines dirigées, dans leur cas, contre les jeunes membres de l'équipe américaine.

La question n'est pas de savoir qui gagnera le tournoi. Le Canada et les États-Unis en sortiront tous deux gagnants grâce au renouvellement très attendu du respect mutuel et de l'amitié.

Remercions les organisateurs de cette compétition internationale amicale et félicitons les véritables héros, les peewees des deux pays.

\* \* \*

[Français]

#### PERDITA FELICIEN ET DAVID FORD

**M. Robert Lanctôt (Châteauguay, Lib.):** Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de rendre hommage à deux Canadiens exceptionnels, Perdita Felicien et David Ford, qui ont respectivement été nommés athlète féminine et athlète masculin de l'année au Canada en 2003, lors de la dernière édition du Prix sportif canadien tenu mardi soir à Toronto.

#### Questions orales

Perdita Felicien s'est illustrée sur la scène mondiale en août dernier en remportant la médaille d'or du 100 mètres haies au Championnat du monde d'athlétisme tenu à Paris, brisant du même coup le record canadien pour cette épreuve.

David Ford a récolté une médaille d'argent aux Championnats mondiaux de slalom seniors, en Allemagne, en plus d'avoir été couronné grand champion du circuit de la Coupe du monde en kayak 2003 dans l'épreuve du slalom.

Nous ne manquerons pas d'encourager David et Perdita dans leur quête de la médaille d'or aux Jeux olympiques d'Athènes en août prochain.

Je tiens également à féliciter tous les autres récipiendaires de prix qui ont été honorés pour leurs performances exceptionnelles et leur contribution au sport canadien.

\* \* \*

• (1115)

[Traduction]

#### LA PROTECTION DES DÉNONCIATEURS

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC):** Monsieur le Président, les audiences tenues actuellement par le Comité des comptes publics dans le cadre du scandale des commandites montrent bien jusqu'à quel point le gouvernement aurait pu éviter le gaspillage s'il existait un moyen quelconque de répondre aux préoccupations des employés de tous les ministères. Au lieu de cela, les employés consciencieux qui ont connaissance d'actes répréhensibles doivent souvent mettre leur emploi en jeu pour que des mesures soient prises.

Les Canadiens et les fonctionnaires fédéraux ont besoin de nouvelles mesures législatives très rapidement. Selon la Fédération canadienne des contribuables, le Canada est toujours la seule démocratie industrialisée d'importance à ne pas protéger adéquatement les fonctionnaires dénonciateurs.

Le gouvernement a présenté le projet de loi C-25, mais des amendements sont nécessaires. Je demande instamment au gouvernement de consulter l'Alliance de la Fonction publique du Canada et l'agent de l'intégrité de la fonction publique, M. Edward Keyserlingk, pour rédiger les amendements requis afin que les fonctionnaires fédéraux consciencieux puissent faire cesser rapidement les actes répréhensibles.

Les Canadiens et les dénonciateurs n'en méritent pas moins.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### LE BUDGET

**M. Charlie Penson (Peace River, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement n'en fait qu'à sa tête et le fonds pour l'unité en est le plus récent exemple. Le ministre des Finances a annulé ce fonds secret en raison de tous les problèmes qui l'entourent. Un collaborateur du premier ministre l'a même qualifié de poule aux oeufs d'or.

Hier, le premier ministre a dit qu'il s'agissait d'une méthode de fonctionnement normal. Qui représente la position du gouvernement, le ministre des Finances qui a éliminé le fonds ou le premier ministre qui le défend?

*Questions orales*

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, quand le présent gouvernement est arrivé au pouvoir, en 1993, il y avait, dans l'ensemble du gouvernement, un certain nombre de fonds de prévoyance mis en place par le gouvernement conservateur. Le fonds en question servait à financer des programmes dans l'intérêt de l'unité nationale. Le gouvernement est très clair à ce sujet: nous avons l'intention d'adopter une approche différente dans ces dossiers.

L'approche du gouvernement qui a été assermenté le 12 décembre est entièrement différente. C'est pourquoi nous nous débarrassons de cette réserve.

**M. Charlie Penson (Peace River, PCC):** Monsieur le Président, hier, le député de Calgary-Centre a exposé ce mensonge au grand jour. Ce n'est pas vrai. Le premier ministre continue de défendre l'existence de ce fonds secret.

Eddie Goldenberg, le plus proche collaborateur de l'ex-premier ministre, a dit que le premier ministre actuel avait toujours été au courant de l'existence du fonds. La vérificatrice générale ignorait qu'un demi-milliard de dollars avait été dépensé sans égard aux règles et aux critères régissant les programmes.

Pourquoi le premier ministre, qui était alors ministre des Finances, a-t-il toléré l'existence de ce fonds pendant 10 ans?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait faire plus attention à ce qu'il dit. Le fait est que le député de Calgary-Centre n'a pas fait la déclaration que le député lui attribue. Ce ne sont pas ses paroles.

Quand nous sommes arrivés au pouvoir, un certain nombre de fonds de prévoyance avaient été mis en place dans l'ensemble du gouvernement par le gouvernement précédent, une réalité qu'a admise l'ancien premier ministre, le très hon. député de Calgary-Centre.

En ce qui concerne les propos de M. Goldenberg, il est très clair, et le premier ministre a dit très clairement à la Chambre, il y a une quinzaine de jours, qu'il ne s'était jamais servi du fonds et que, en fait...

**Le vice-président:** Le député de Peace River a la parole.

**M. Charlie Penson (Peace River, PCC):** Monsieur le Président, jeter de la poudre aux yeux ne marche plus. Les Canadiens ne croient pas le gouvernement dans ce dossier.

Le ministre des Finances a annulé le fonds secret du premier ministre car il ne répond pas aux normes d'une gestion financière saine. Le premier ministre était au courant de l'existence du programme depuis 10 ans, mais il a choisi de n'en rien dire à la vérificatrice générale et aux Canadiens.

Pourquoi lui a-t-il fallu 10 ans pour annuler ce fonds? Qui parle à la Chambre ces jours-ci au nom des Canadiens et du gouvernement libéral, le ministre des Finances ou le premier ministre?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, une fois de plus, le député ne dit pas à la Chambre ce qu'il en est exactement. Le fait que ces fonds existaient était bien connu dans l'ensemble du gouvernement. Il y a 15 jours, le premier ministre a répondu à la Chambre que leur existence était bien connue et il a dit très clairement que le gouvernement conservateur était également au courant. Il a toutefois dit, au sujet du fonds en question, dans lequel il n'a jamais puisé en tant que premier ministre, qu'il ne voyait pas la nécessité de son existence et qu'il l'avait donc aboli.

Je le répète, le député devrait une fois de plus vérifier les propos de la vérificatrice générale car ses commentaires ne reflètent pas l'esprit dans lequel ils ont été tenus.

● (1120)

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, ce qui est scandaleux, c'est que le gouvernement a attendu dix ans pour abolir ce fonds. Le ministre des Finances a supprimé le fonds de prévoyance pour l'unité nationale parce qu'il n'était pas conforme aux pratiques comptables normales. C'était une poule aux oeufs d'or pour les ministres libéraux. Le premier ministre a déclaré, au contraire, qu'il s'agissait d'un programme normal, qui respectait les pratiques comptables normales. En fait, le fonds a alimenté la combine des contrats de publicité.

Le fonds de prévoyance était soit une poule aux oeufs d'or qui a favorisé la corruption, soit un programme normal. Qui faut-il croire, le ministre des Finances ou le premier ministre?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, la vérificatrice générale et son prédécesseur étaient au courant de l'utilisation des fonds de prévoyance. Les gouvernements fédéral et provinciaux utilisent des fonds semblables. Le gouvernement actuel le fait, et le premier ministre précédent et son prédécesseur conservateur l'ont également fait. Les ministères y puisent aussi. Ils déclarent leurs dépenses dans leurs états annuels qui sont publiés dans les comptes publics et, par conséquent, ils les communiquent au Comité des comptes publics. Cette pratique n'a rien de secret. Elle est tout à fait transparente.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC):** Monsieur le Président, ce qui est secret, c'est la façon dont le gouvernement a abusé de ces fonds. Voilà où est le secret.

Voyons quelques faits au sujet de ce fonds de prévoyance pour l'unité. Premièrement, il a servi de fonds de financement initial du scandale des commandites. Deuxièmement, le ministre des Finances, l'actuel premier ministre, devait approuver par sa signature l'utilisation de ce fonds. Troisièmement, ce fonds a coûté un demi-milliard de dollars aux contribuables. Quatrièmement, son existence a été cachée même à la vérificatrice générale.

Le premier ministre soutient qu'il ne s'agissait de rien d'autre que d'une «pratique comptable normale». Si c'est le cas, pourquoi avoir aboli le fonds?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord la version présentée par le député s'écarte considérablement des faits. Il ferait bien de démontrer un peu plus de rigueur à la Chambre.

Le député a posé une question directe: pourquoi le fonds a-t-il été supprimé? Parce que, comme le premier ministre l'a clairement dit dans ses réponses aux questions posées à la Chambre pendant la période des questions, il n'a pas puisé dans ce fonds et n'a pas l'intention de le faire. Par conséquent, ce fonds n'avait, dans son esprit, plus aucune utilité et c'est pourquoi il l'a supprimé. J'ajoute que le Conseil du Trésor passe en revue toutes les demandes à partir de 1992, afin de repérer les fonds de ce type qui ont été utilisés.

*Questions orales*

[Français]

**LE PROGRAMME DES COMMANDITES**

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, hier, Huguette Tremblay a affirmé que le président du Conseil privé téléphonait régulièrement à Pierre Tremblay, le directeur du programme des commandites. Le président du Conseil privé l'a même reconnu en précisant qu'il n'a jamais exercé de pressions pour qu'une firme de communication obtienne un contrat.

Est-ce que le président du Conseil privé peut nous dire s'il a suivi la même politique de non-ingérence lorsqu'il était secrétaire d'État au Sport amateur et qu'un haut fonctionnaire écrivait, et je cite: «La firme que veut embaucher le secrétaire d'État est Everest»?

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, je pense que la réponse à cette question a été fournie cent fois à la Chambre, et je ne perdrai pas de temps là-dessus.

La seconde chose qui me paraît importante, c'est que ce parti, qui demande tellement de transparence, n'a jamais exigé d'enquête publique quand il y a eu l'affaire avec Oxygène 9 au Québec. Il n'a jamais exigé d'enquête publique sur la collusion qu'il y avait ou, en tout cas, l'apparence de doutes qu'il y avait sur le fait que la SGF était dirigée par le mari de la ministre des Finances du Québec.

On n'a jamais eu de questions de leur part sur l'intégrité de tout cela. Ils se sont tus. Ils ont fait le mort. Et là, d'un seul coup, ils se trouvent une nouvelle virginité.

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, dans un courriel du 17 mars 2000, le directeur du groupe de travail sur la politique du sport, M. Roger Farley, a écrit, et je cite: «La firme que veut embaucher le secrétaire d'État est Everest.» C'est écrit noir sur blanc. Le président du Conseil privé s'est bel et bien immiscé dans le processus d'octroi de contrats en faveur d'Everest.

Dans ce contexte, comment peut-on croire le président du Conseil privé lorsque, dans le scandale des commandites, il prétend n'avoir jamais dit à Pierre Tremblay: «Tu prends telle ou telle agence. Tu prends tel ou tel contrat. Tu le donnes à telle ou telle personne»? Comment peut-on le croire?

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, on peut le croire, parce que je pense qu'en démocratie, comme dans notre système, le préjugé va à l'endroit de l'innocence et non pas de la culpabilité, surtout quand il vient de quelqu'un qui a un intérêt politique direct à vouloir torpiller l'intégrité d'un membre du Parlement. C'est absolument inacceptable!

Comment se fait-il qu'ils ont deux poids deux mesures sur ce qui se passe ici par rapport à ce qui se passe chez eux?

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, j'espère que chez eux, c'est aussi chez lui. Le premier ministre a affirmé qu'il avait interrogé chacun de ses ministres sur leur intégrité avant de les nommer au Cabinet, et il s'est dit satisfait de leur réponse.

Est-ce que le président du Conseil privé peut nous dire s'il a informé le premier ministre que la firme qu'il voulait embaucher à l'époque était Everest?

• (1125)

**L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre a très clairement indiqué en cette Chambre qu'il a posé la question à tous

ses ministres, qu'il a eu des réponses satisfaisantes et qu'en ce qui le concerne, la question est extrêmement limpide.

En ce qui concerne chez lui et en même temps chez moi, je refuse. Je suis Québécois comme lui, mais comme lui, je ne vais pas siéger au Conseil de la souveraineté. Je ne paie pas pour des études de LeHire, moi, monsieur le Président! Je ne paie pas pour la souveraineté du Québec, moi, monsieur le Président!

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, revenons au vif du sujet. Est-ce que le premier ministre a toujours confiance en son ministre, maintenant qu'il connaît l'existence de ce courriel où il apparaît clairement que le président du Conseil privé est intervenu personnellement pour favoriser le choix de la firme Everest?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre a confiance en tous ses ministres et surtout le ministre nommé par l'honorable député.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SANTÉ**

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, le véritable scandale, ce n'est pas le programme de commandites, mais bien la privatisation des soins de santé.

Après 11 ans de famine pour le système de soins de santé, nous lisons aujourd'hui que les libéraux veulent rouvrir la Loi canadienne sur la santé afin qu'il soit plus facile pour les premiers ministres provinciaux comme Ralph Klein de privatiser les soins de santé. Nous entendons parler d'un plan secret des libéraux pour aider leurs amis du secteur privé à devenir propriétaires de leurs propres hôpitaux.

À quel point le gouvernement est-il heureux aujourd'hui d'apprendre que Ralph Klein croit que le plan secret de privatisation des libéraux fédéraux est une bonne chose?

**L'hon. Gerry Byrne (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, la question du député est fondée sur une affirmation anonyme selon laquelle on envisagerait de modifier la Loi canadienne sur la santé. Permettez-moi de dire très clairement que les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé, à savoir la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité, seront maintenus. Cela ne changera pas.

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Mais il n'est pas question de reddition de comptes, monsieur le Président, le sixième principe que les Canadiens voulaient.

La réalité est que la privatisation des soins de santé s'est accrue de façon exponentielle sous le gouvernement actuel. Les libéraux ont déjà modifié une loi pour que cela devienne plus facile. En fait, le principal représentant de la Colombie-Britannique au cabinet du premier ministre faisait du lobbying en faveur de la privatisation des soins de santé juste avant d'accéder à son poste actuel.

Le premier ministre libéral de la Colombie-Britannique était-il déjà au courant de ce plan secret de privatisation des soins de santé de ses collègues fédéraux? Gordon Campbell a-t-il permis aux cliniques privées de se multiplier parce qu'il savait que le gouvernement libéral à Ottawa ne l'en empêcherait pas?

*Questions orales*

**L'hon. Gerry Byrne (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, nous maintenons notre engagement à l'égard de la Loi canadienne sur la santé. Nous demeurerons vigilants pour ce qui est de préserver les principes de la Loi canadienne sur la santé et continuerons d'assurer le respect de cette loi. Cela ne changera pas.

\* \* \*

**LE PROGRAMME DES COMMANDITES**

**M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre continue de prétendre qu'il a cuisiné les membres de son Cabinet recyclé pour savoir s'ils étaient au courant de la campagne des commandites ou s'ils ont eu quelque chose à y voir. Nous savons maintenant que le président du Conseil privé a coulé le test du polygraphe.

Ou bien le premier ministre, qui défend ce ministre, ou bien le président du Conseil privé lui-même trompent les Canadiens. Lequel?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, ces allégations sont tout à fait injustifiées et elles sont en rupture avec les traditions de la Chambre.

Le fait est que le député n'a aucunement induit en erreur le premier ministre ni la Chambre, et toute allégation à l'effet contraire ne fait qu'avilir l'opposition et l'ensemble des députés.

**M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC):** Monsieur le Président, nous avons tous l'habitude de voir le député de Bourassa jouer les vierges offensées, mais voici que ses collègues des premières banquettes s'y mettent aussi. Chaque fois qu'il est surpris en flagrant délit d'omission, il se récrie. L'an dernier, il protestait violemment, prétendant ne pas connaître Claude Boulay, du Groupe Everest. Il s'est avéré qu'il avait vécu un certain temps dans l'appartement de Boulay.

Le président du Conseil privé s'indigne-t-il encore parce qu'il a oublié de dire qu'il était plongé jusqu'au cou dans le scandale des commandites ou est-il en colère parce qu'il s'est fait prendre?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, il serait utile que le député reste beaucoup plus fidèle à la vérité. Le ministre en question a dit clairement qu'il n'avait jamais parlé à M. Guité, et toute accusation à l'effet contraire est tout à fait injustifiée et dénuée de fondement.

Deuxièmement, le ministre a dit clairement qu'il avait discuté avec M. Tremblay, mais il était chargé du sport amateur, et ces échanges étaient normaux pour un ministre du Sport amateur. On peut difficilement reprocher au ministre d'avoir fait son travail efficacement et dans le respect des règles.

● (1130)

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, le président du Conseil privé a d'abord nié avoir joui de l'hospitalité de Claude Boulay, mais on a appris par la suite qu'il avait séjourné chez M. Boulay, de Groupe Everest. Puis, il a nié avoir quelque chose à voir avec le scandale des commandites, mais hier, nous avons appris qu'il intervenait et exerçait une ingérence politique pour obtenir des contrats dans le cadre de ce programme.

Je voudrais donc poser la question suivante: Le président du Conseil privé est-il intervenu pour obtenir des contrats qui ont été octroyés en fin de compte au Groupe Everest impliqué dans la combine liée aux contrats de publicité? C'est ce que je voudrais savoir.

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons répondu à de multiples reprises à des questions à ce sujet et le fait est que peu importe le nombre de fois où les députés de l'opposition dénaturent les faits dans le préambule à leurs questions, ces dernières montrent clairement qu'ils n'ont absolument rien à reprocher au gouvernement relativement au budget ou à toute autre question touchant les Canadiens.

Ils se contentent simplement de poser une série de questions fondées sur des préambules qu'ils savent ne pas reposer sur des faits. Pourquoi ne se préoccupent-ils pas de questions de fait importantes pour les Canadiens?

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC):** Monsieur le Président, à l'instar du gouvernement, le ministre est plein d'arrogance.

Voici des faits. Le Groupe Everest a participé à la combine liée aux contrats de publicité. Le Groupe Everest a pris de l'argent des contribuables et n'a rien fourni en retour et ce ministre, le président du Conseil privé, est un ami du président du Groupe Everest, Claude Boulay, et il lui doit certaines choses.

Nous voudrions savoir, et il pourrait peut-être nous éclairer là-dessus, si oui ou non certains des contrats qu'il a réclamés ont fini par être octroyés au Groupe Everest? Pourquoi ne répond-il pas?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons là encore un savant mélange de faits et de fiction totale, tout cela étant destiné à ternir la réputation d'un député. Je souhaiterais honnêtement que l'opposition reconnaisse tout le tort qu'elle cause à la confiance dans la démocratie canadienne en tenant des propos calomnieux et en agissant de façon pernicieuse.

\* \* \*

[Français]

**LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT**

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, mardi dernier, le député de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière a interrogé son collègue libéral, le ministre des Transports, et lui a demandé si le gouvernement était en faveur de l'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent. Celui-ci a répondu que non.

Comment le ministre des Transports peut-il nier que cette hypothèse soit sérieusement envisagée par le gouvernement, quand le président de la Corporation de gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, Richard Corfé lui-même, soutient le contraire?

[Traduction]

**L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, la question soulevée par notre vis-à-vis a été discutée au comité. Les réponses voulues ont été données clairement.

[Français]

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire devrait lire le journal *La Presse*, dans lequel justement le président de la Corporation de gestion de la Voie maritime dit tout simplement le contraire de ce qu'il vient d'affirmer.



*Questions orales*

Si le ministre refuse de dévoiler les intentions réelles du gouvernement dans le dossier de l'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent, n'est-ce pas à cause des sérieux impacts écologiques que ce projet pourrait avoir sur le fleuve, en plus de compromettre sérieusement la position avantageuse de Montréal dans le domaine des porte-conteneurs?

[Traduction]

**L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je me préoccupe vivement de l'environnement. Non seulement nous devons gérer l'environnement à l'heure actuelle, mais nous devons nous assurer de continuer à le faire à l'avenir. Le député a reçu la réponse à de multiples reprises et il en revient à la fiction, en réinventant la roue.

\* \* \*

[Français]

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, le Canada demande une dérogation au Protocole de Montréal, qui vise à protéger la couche d'ozone, pour continuer à utiliser l'un des pesticides les plus dommageables à cet égard, le bromure de méthyle.

Pourquoi le Canada renie-t-il ses engagements à l'égard du Protocole de Montréal alors même que des chercheurs confirment que le trou dans la couche d'ozone n'a jamais été aussi grand et que l'utilisation de ce pesticide contribue directement à aggraver la situation?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada veut que le protocole soit respecté. Toutefois, naturellement, des discussions sont en cours sur les débats qui se déroulent, et cela est bien connu de ceux qui lisent les journaux, des pays n'ont pas exactement le même point de vue que nous.

Il n'est pas question que le Canada veuille abandonner les principes. Pas du tout. On connaît l'importance de protéger l'atmosphère, comme l'honorable député l'a indiqué. On est d'accord avec lui quant à la grande importance de cette tâche.

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, en refusant d'appliquer le Protocole de Montréal, ce gouvernement se joint à George Bush, qui désire poursuivre et même accroître l'utilisation de ce pesticide dangereux.

Le ministre de l'Environnement ne convient-il pas que suivre l'exemple américain dans ce domaine revient à anéantir 15 ans d'efforts de la communauté internationale pour protéger la couche d'ozone?

• (1135)

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de souligner que c'est un autre pays qui a vraiment créé le problème auquel nous faisons face en ce moment.

S'il me demande si nous allons suivre les Américains, en principe, nous éprouvons de grands problèmes à l'égard de la position américaine. C'est pourquoi nous avons ces pourparlers et ces discussions, pour essayer de protéger l'environnement de notre continent et aussi du monde entier.

[Traduction]

**LE PROGRAMME DES COMMANDITES**

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC):** Monsieur le Président, en raison de graves irrégularités financières, Nortel Networks a suspendu son directeur des finances. Il s'agit là d'une pratique habituelle dans une entreprise canadienne.

Dans notre système parlementaire, le ministre des Finances est notre directeur des finances. Lorsque des vérifications gouvernementales internes ont révélé l'ampleur de la corruption des libéraux dans le programme des commandites, pourquoi le ministre des Finances de l'époque n'a-t-il pas été tenu responsable?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, nous en avons parlé à maintes reprises. Nous avons mis sur pied le Comité des comptes publics de la Chambre, qui interroge actuellement des témoins, ce que le député ignore peut-être. Un juge mènera une enquête cet été, jusqu'à l'automne. Quelqu'un est chargé de récupérer l'argent. La GRC mène une enquête depuis environ deux ans.

Nous estimons que ces mesures nous permettront de bien comprendre les problèmes. C'est pourquoi nous les avons prises et pourquoi l'ancien ministre des Finances, notre premier ministre actuel, est bien déterminé à aller au fond des choses.

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC):** Monsieur le Président, cela ne suffit pas. Faire confiance au gouvernement libéral pour qu'il surveille et vérifie ses propres dépenses, c'est comme faire confiance à un pyromane pour qu'il revienne éteindre ses incendies. Cela en dit long sur l'état de notre démocratie. C'est le signe le plus évident que nous avons un déficit démocratique, non seulement avec ce gouvernement libéral dépassé et usé, mais aussi avec son dirigeant et premier ministre.

Je le demande encore une fois au gouvernement: à part plaider l'ignorance, comment le premier ministre peut-il échapper à sa responsabilité dans cette affaire de corruption?

**L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre s'est très clairement chargé de toute la responsabilité de faire la lumière sur cette question.

En ce qui concerne l'observation du député selon laquelle, si j'ai bien compris, la vérificatrice ne pourrait pas examiner la question comme il convient, je dirai que la vérificatrice générale fait un bon travail de façon indépendante. Elle travaille de façon indépendante du gouvernement à cet égard.

L'opposition ni personne d'autre n'ont pu faire la moindre preuve que la vérificatrice générale cherche à protéger le gouvernement.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC):** Monsieur le Président, le Danemark a revendiqué une partie du territoire canadien. Ses militaires, à bord de leur navire de guerre, ont hissé le drapeau danois sur notre territoire arctique, sans permission, sans avertissement et sans la moindre crainte d'être arrêtés.

*Questions orales*

Cette situation embarrassante montre que le premier ministre a eu tort en sous-finançant notre défense nationale lorsqu'il était ministre des Finances. Il a eu tort de ne pas arrêter l'hémorragie de centaines de millions de dollars causée par un scandale et de la fraude lorsqu'il était ministre des Finances, et il a tort aujourd'hui en laissant le Canada être vulnérable et mis dans l'embarras.

Pourquoi ne fait-il pas ce qui s'impose en annonçant sur-le-champ le rétablissement du financement de notre marine pour qu'elle puisse faire son travail qui consiste à garder nos territoires du Grand Nord forts et libres?

**L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons fait des investissements appréciables dans la marine ces dernières années. Depuis notre accession au pouvoir, nous avons fait d'importants investissements dans nos forces armées en général.

Nous avons investi 3,1 milliards de dollars dans le projet des hélicoptères maritimes. Nous avons consacré 700 millions de dollars au système de canon mobile. Nous avons investi 1,3 milliard de dollars dans le projet d'aéronef à voilure fixe de recherche et de sauvetage. Nous poursuivons la reconstruction des Forces canadiennes.

**M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC):** Monsieur le Président, un expert dans les questions militaires a dit hier que tout ce que nous pouvons faire, c'est envoyer un attelage de chiens dans l'Arctique cet été.

Le scandale et la fraude qui ont paralysé ce régime libéral qui est en train de s'écrouler l'ont laissé en plein chaos. Le gouvernement est maintenant incapable d'assumer ne serait-ce que sa responsabilité la plus fondamentale: la protection de nos frontières.

Le désarroi total du gouvernement est illustré par le fait que le scandale s'est traduit par le rappel de notre ambassadeur au Danemark, le pays même qui vient de contester notre souveraineté.

Le gouvernement est-il trop occupé à réparer les dégâts de son propre scandale pour penser à remplacer M. Gagliano? Ou garde-t-il secrètement le poste vacant pour son retour éventuel?

● (1140)

**L'hon. Aileen Carroll (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada a toujours défendu ses intérêts dans le passé et il continuera de le faire.

L'île Hans fait partie du territoire national du Canada. Aucune déclaration de l'ambassadeur et d'autres représentants du Danemark ne saurait priver le Canada de l'absolue souveraineté dont il jouit sur l'île Hans.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et porte sur le protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.

Compte tenu du fait que le Canada a signé le protocole sur la prévention des risques biotechnologiques en 2001, mais qu'il ne l'a pas encore ratifié, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire aurait-il l'obligeance de nous dire quand le Canada va ratifier le protocole?

**L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, comme le député le sait sûrement, 45 pays ont à ce jour ratifié le protocole sur la prévention

des risques biotechnologiques. Il doit être ratifié par 50 pays pour être mis en oeuvre.

Le gouvernement du Canada consulte actuellement les intéressés, ce qui est très important. Le député sait que les intéressés ont soulevé des préoccupations à ce sujet. Nous élaborons actuellement un plan d'action en fonction de ces consultations.

Je peux garantir au député que nous nous rapprochons de la ratification; toutefois, nous voulons d'abord et avant tout veiller à ce que tous les intéressés participent au processus.

\* \* \*

**LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES**

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, hier, au cours d'une intervention en comité au sujet de l'achat de deux avions Challenger en 2002, la vérificatrice générale a déclaré que le gouvernement ne pouvait pas démontrer qu'il avait fait preuve de diligence raisonnable dans l'attribution de ce contrat ni qu'il avait obtenu le meilleur rapport qualité-prix.

Le premier ministre, qui parle très volontiers de la responsabilité fiscale, occupait le poste de ministre des Finances au moment où la décision a été prise de consacrer 100 millions de dollars à l'achat d'avions dont ni la Défense nationale ni Transports Canada n'avaient besoin.

Le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi on a acheté ces avions au lieu de faire l'acquisition de matériel militaire bien plus indispensable à nos forces armées?

**L'hon. David Pratt (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, comme le premier ministre a déjà eu l'occasion de le mentionner, l'acquisition de ces Challenger n'a pas fait l'objet de tous les processus habituels au Cabinet.

Cela étant dit, il était cependant nécessaire—et il est toujours nécessaire—de moderniser la flotte de Challenger. L'ajout de ces deux avions constitue certainement un apport important à l'amélioration de la capacité des Forces canadiennes.

Par ailleurs, la Défense nationale n'a nullement subi le contrecoup de l'acquisition de ces aéronefs précis, puisque les fonds utilisés ont été fournis par le ministère des Finances.

Comme je l'ai déjà indiqué, des fonds ont également été consacrés aux Forces canadiennes—et il y en aura d'autres.

\* \* \*

**LE BUDGET**

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, le budget du ministre des Finances conduit tout droit à la privatisation. Il ne contient pas d'objectifs libéraux en matière de soins à domicile ou de diminution de la pollution, mais on y trouve un objectif artificiel en ce qui concerne le ratio entre la dette et le PIB.

En supposant que les prédictions optimistes des libéraux sont exactes, ils veulent dépenser 30 milliards de dollars pour atteindre cet objectif en 10 ans. L'équilibrage des comptes, auquel le NPD est favorable, permettrait d'atteindre cet objectif en 11 ans.

Pourquoi le gouvernement libéral veut-il dépenser au moins 30 milliards de dollars pour atteindre un objectif artificiel un an plus tôt?

*Questions orales*

**L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement s'est donné pour objectif que, dans dix ans, le ratio entre la dette et le PIB s'établisse à 25 p. 100. Il est passé d'environ 68 p. 100 à son niveau actuel de 42 p. 100.

Grâce au paiement de montants absolus de l'ordre de 52 milliards de dollars, nous épargnons, en fait, une somme approximative de 3 milliards de dollars, qui, pendant cette année en particulier, a été extrêmement importante. Elle nous a permis d'affecter 2 milliards de dollars aux soins de santé et un autre montant d'un milliards de dollars pour la vache folle.

Dans ce cas en particulier, la prudence budgétaire a donné de très bons résultats.

\* \* \*

**LES PÊCHES**

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, mercredi, à la Chambre des communes, une majorité de députés ont voté en faveur de ma motion qui invitait le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour étendre la gestion axée sur la conservation au nez et à la queue des Grands Bancs ainsi qu'au Bonnet flamand.

Quelles instructions le premier ministre a-t-il données aux fonctionnaires des ministères des Pêches et des Océans ainsi que des Affaires étrangères et du Commerce international, à la suite de l'adoption de cette motion par la Chambre?

**L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter le député d'avoir fait adopter sa motion à la Chambre mercredi.

Depuis la nomination du ministre des Pêches et des Océans le 12 décembre dernier, bien des mesures ont été prises à ce sujet. C'est une question prioritaire pour lui.

Notre pays a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'Union européenne a ratifié celle sur les stocks de poissons chevauchants. Le ministre a investi 51 millions de dollars de plus dans la surveillance aérienne, et 17 millions de dollars de plus dans la surveillance maritime. Dernièrement, le premier ministre a rencontré le président de l'Union européenne, et cette question a été une des priorités à l'ordre du jour.

● (1145)

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, malgré tout cela, on n'a sauvé aucun poisson et aucun navire n'a été réprimandé.

Le premier ministre est-il d'avis que c'est à la Chambre des communes que doit s'exprimer et s'exercer la volonté de la population, comme il l'a mentionné dans le discours sur la réforme démocratique qu'il a prononcé à Osgoode Hall, en octobre dernier?

Le cas échéant, compte tenu du vote de mercredi, quand le gouvernement présentera-t-il un projet de loi pour mettre en application la volonté de la Chambre des communes?

**L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, je ne suis pas certain que le député ait suivi les mesures qui ont été prises dans ce dossier depuis trois mois. Je vais les répéter.

Un montant supplémentaire de 51 millions de dollars a été affecté pour accroître la surveillance aérienne, et un de 17 millions pour accroître la surveillance maritime. Il y a récemment eu une rencontre en haut lieu entre le premier ministre de notre pays et le président de

l'Union européenne, rencontre où cette question figurait en priorité à l'ordre du jour. Il y a eu d'excellentes discussions auxquelles on donnera suite.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS**

**M. Ted White (North Vancouver, PCC):** Monsieur le Président, les plaisanciers canadiens, qui préparent leurs embarcations pour la prochaine saison, s'aperçoivent tout juste de l'immense problème que leur a créé le gouvernement.

Aux termes d'un marché exclusif que les libéraux ont accordé à la société Nautical Data International, les utilisateurs de matériel numérique pour la marine et de produits C-Map n'ont plus accès à des cartes numériques. Cela nuit grandement à leur sécurité.

Pourquoi le gouvernement a-t-il accordé un monopole à la société NDI et que fera le ministre pour mettre un terme à cet accord fort avantageux et pour veiller à ce que les utilisateurs de cet équipement aient accès à des cartes numériques?

**L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. L'entente est en vigueur depuis 1993.

En général, elle a bien fonctionné, mais le député a raison, certains problèmes ont surgi récemment. Le ministre et le ministère en sont conscients et tentent de les régler le plus vite possible.

**M. Ted White (North Vancouver, PCC):** Monsieur le Président, comme le propriétaire de la société NDI a fait une multitude de dons aux libéraux, la situation n'a pas de quoi nous surprendre.

Le ministre a déjà admis qu'il est au courant du problème depuis déjà longtemps, mais il n'a rien fait. Le printemps est à nos portes. Les plaisanciers s'apprentent à sortir leurs embarcations et à les mettre à l'eau, et rien n'a encore été fait pour régler ce grave problème de sécurité.

Quand le ministre entend-il mettre fin à cette entente fort lucrative pour la société NDI et redonner accès aux cartes numériques aux plaisanciers?

**L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète, l'entente existe depuis maintenant 11 ans. Elle a bien fonctionné, mais le ministre et le ministère sont conscients des problèmes que mentionne le député. Ils cherchent actuellement à les régler. Nous nous attendons à ce que la situation soit corrigée sous peu.

\* \* \*

[Français]

**LE COMMERCE INTERNATIONAL**

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, les manufacturiers oeuvrant dans les secteurs déjà très fragilisés du textile et du vêtement se retrouvent aujourd'hui dans une situation très précaire, notamment en raison de la concurrence déloyale dont ils sont victimes, d'autant qu'à compter de janvier 2005, tous les quotas sur l'importation de ces produits seront levés.

*Questions orales*

Le ministre du Commerce international est-il conscient que les quelque 26 millions de dollars sur trois ans de remise de droits de douane ne constituent qu'une goutte d'eau dans l'océan des 300 millions de dollars de droits tarifaires que l'industrie du vêtement paiera sur les textiles qu'elle importe?

**L'hon. Denis Paradis (ministre d'État (Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, au niveau des tarifs, nous avons présenté un projet de loi pour renouveler pour 10 ans les tarifs douaniers. Au même moment où nous avons présenté ce projet de loi, notre collègue, la ministre de l'Industrie, a aussi présenté une proposition à l'effet d'investir 60 millions de dollars pour les trois prochaines années, autant dans le secteur du vêtement que dans celui du textile, pour aider notre industrie.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il serait plus judicieux, plutôt que d'adopter des mesures mur à mur s'appliquant sur tous les textiles, de lever carrément les droits de douane sur les textiles qu'on ne fabrique pas ici et de prendre des mesures de sauvegarde strictes pour protéger notre industrie du textile et du vêtement?

• (1150)

**L'hon. Denis Paradis (ministre d'État (Institutions financières), Lib.):** Monsieur le Président, justement, sur le montant de 60 millions de dollars sur trois ans dont je parlais tantôt, environ la moitié devrait s'appliquer au secteur du vêtement. L'un des buts de ce montant d'environ 30 millions de dollars est effectivement de vérifier si on ne peut pas baisser les tarifs dans des secteurs où on ne trouverait pas les tissus, ici, chez nous.

\* \* \*

[Traduction]

#### L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, le ministre responsable de l'APECA continue d'encourager la présidente de cette agence à promouvoir un document de politique libérale intitulé «La montée en puissance», qui, dans le budget, a fait l'objet d'une rare mention, mais d'aucun financement. Le ministre a déclaré que ce document de politique demeurerait dans la plate-forme libérale pour les prochaines élections.

Le ministre entend-il mettre au pas la présidente de l'APECA qui, soit dit en passant, est un haut fonctionnaire, ou cette attitude reflète-t-elle une pratique usuelle chez lui à l'égard de l'agence en période de mise en train préélectorale?

**L'hon. Andy Scott (ministre d'État (Infrastructure), Lib.):** Monsieur le Président, ceux parmi nous qui sont responsables des politiques «Cap sur l'avenir» et «La montée en puissance» sont très fiers du travail qu'ils ont accompli pour le compte des Canadiens de la région de l'Atlantique.

Ce document n'est pas politique, il résulte plutôt de consultations menées auprès du Conseil économique des provinces de l'Atlantique et de recteurs d'universités. Le document a été endossé par des maires de petites et de grandes villes de la région. Nous sommes très fiers de ce document. Il constitue un atout pour le Canada atlantique.

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement peut bien en être fier, mais il n'y a pas d'argent dans le budget pour en financer la réalisation.

L'aspect intéressant, c'est que la présidente de l'APECA continue à en faire la promotion. Elle est une fonctionnaire et agit en

contravention flagrante avec les règles et le Code d'éthique de la fonction publique, si je puis dire. C'est exactement de cette manière que le gouvernement s'est mis lui-même dans l'embarras à l'occasion du scandale des publicités, des fonctionnaires refusant de dire non à leurs maîtres politiques.

Le ministre souhaite-t-il que l'APECA soit politisée au point où le gouvernement soit finalement battu aux prochaines élections?

**L'hon. Andy Scott (ministre d'État (Infrastructure), Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes très fiers de ce que nous avons réussi à réaliser au Canada atlantique pour que la revitalisation économique de notre région devienne une priorité nationale. Chaque fois qu'un fonctionnaire parle du Canada atlantique, nous en sommes fiers également.

\* \* \*

#### LA SANTÉ

**M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État à la Santé publique.

Il est bien connu que les provinces et les territoires du Canada offrent divers niveaux de couverture en ce qui concerne les immunisations. Dans ma province, l'Ontario, nombre de parents n'ont pas les moyens de payer pour faire vacciner leurs enfants.

Maintenant que le budget prévoit que le gouvernement fédéral accordera aux provinces et aux territoires une subvention au titre des programmes d'immunisation, quand le gouvernement versera-t-il ces fonds pour assurer aux enfants canadiens un accès égal à la vaccination?

**L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question sur cette collaboration réussie entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, dans le cadre de la stratégie nationale d'immunisation.

Le financement de 300 millions de dollars annoncé dans le budget de cette semaine illustre l'engagement du gouvernement à l'égard de l'objectif commun qui est d'offrir à l'ensemble des Canadiens un accès équitable aux nouveaux vaccins, sans égard au lieu de résidence. Compte tenu de cette priorité, la subvention sera imputée au présent exercice et nous veillerons à ce que les fonds soient versés aux provinces et aux territoires, dès l'adoption de la mesure législative correspondante.

Je sais que je peux compter sur l'appui de tous les députés pour assurer l'adoption diligente de cette mesure et je sais également que nous estimons tous inacceptable, à titre de Canadiens, qu'un médecin de famille, un pédiatre ou une infirmière, où que ce soit au Canada, doive...

**Le vice-président:** Le député de Perth—Middlesex a maintenant la parole.

\* \* \*

#### L'AGRICULTURE

**M. Gary Schellenberger (Perth—Middlesex, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais faire part avec la plus grande vigueur possible de ma déception à l'égard des nouvelles mesures adoptées dans le récent budget en ce qui a trait à l'ESB. Il semble que les producteurs laitiers aient été oubliés ou carrément abandonnés. Le montant de 56\$ par génisse laitière garanti par le budget est tout à fait inacceptable. Je dois rencontrer les intervenants de ma circonscription demain pour discuter d'agriculture.

*Questions orales*

Le gouvernement pourrait-il me dire comment je pourrais expliquer aux producteurs laitiers de Perth—Middlesex qu'ils ont été ignorés?

**L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, ce n'est pas vrai du tout. Nous avons adopté l'automne dernier un programme de 200 millions de dollars touchant les vaches de réforme qui a certainement permis de venir en aide au secteur laitier. En fait, 10 p. 100 des sommes qui seront versées, soit près de 100 millions de dollars, iront au secteur laitier. Le député peut faire savoir aux producteurs laitiers de sa région que le gouvernement du Canada appuie résolument le principe de la gestion des approvisionnements.

Il voudra peut-être discuter de ce point avec les agriculteurs de sa région.

• (1155)

**M. Gary Schellenberger (Perth—Middlesex, PCC):** Monsieur le Président, ne donnons pas de faux espoirs à nos agriculteurs. Nous voulons tous que la frontière soit rouverte le plus rapidement possible. Bien que très utiles à l'heure actuelle, les programmes nationaux d'aide ne font rien pour régler le vrai problème qui est celui de l'accès du bétail canadien aux États-Unis.

La semaine dernière, le premier ministre a fait montre d'un grand intérêt pour les séances de photos de style électoral. Pourquoi ne s'intéresse-t-il pas davantage à une rencontre personnelle avec le président des États-Unis? Il pourrait alors à tout le moins faire une séance de photos dans une roseraie.

**L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, je crois que ces observations s'appliqueraient davantage au chef du parti de notre collègue. Mon chef, lui, travaille en collaboration avec l'industrie.

J'étais à Washington hier. J'ai rencontré la secrétaire Veneman. Nous travaillons très activement au processus visant l'ouverture de la frontière. Une fois que le processus sera terminé, le 7 avril prochain, nous croyons fermement qu'il n'y aura aucune raison de ne pas ouvrir la frontière.

Le premier ministre l'a clairement fait savoir au président lui-même, et il continuera d'intervenir par l'intermédiaire de son cabinet.

\* \* \*

[Français]

**LE LOGEMENT SOCIAL**

**M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ):** Monsieur le Président, lors d'une récente visite au Québec, le premier ministre avait soulevé des attentes et des espoirs importants en matière de logement social. Or, les groupes de pression, notamment le FRAPRU, ont exprimé leur grande déception d'avoir à attendre des promesses électorales pour connaître les véritables intentions du gouvernement dans le domaine du logement social.

Comment le premier ministre peut-il expliquer que dans son budget, il n'y a pas un seul sou pour le développement du logement social?

[Traduction]

**L'hon. Andy Scott (ministre d'État (Infrastructure), Lib.):** Monsieur le Président, au cours des trois dernières années, nous avons annoncé l'affectation d'un milliard de dollars que nous avons engagés activement pour le logement abordable. Comme le député n'est pas sans le savoir, une grande partie de cette somme sera versée au Québec, qui a très rapidement fait part de son intérêt, et je suis heureux de dire que cette province joue un rôle de chef de file au

pays. Toutefois, nous avons davantage de fonds à consacrer aux autres provinces. C'est d'ailleurs ce que nous faisons à l'heure actuelle.

\* \* \*

**LE MULTICULTURALISME**

**Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État responsable du Multiculturalisme et de la Situation de la femme.

Au cours des dernières années, le profilage racial est devenu l'un des principaux problèmes des Canadiens d'origine africaine, asiatique, arabe et musulmane, et des communautés autochtones, dans les villes de tout le pays.

Que fait le Canada pour remédier à ce problème du profilage racial?

**L'hon. Jean Augustine (ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme), Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada considère que le traitement sélectif de personnes uniquement en fonction de leurs caractéristiques ethniques ou raciales est tout à fait inacceptable. Le ministère du Multiculturalisme s'occupe sans relâche de la question du profilage.

Encore la semaine dernière, j'ai parlé à environ 100 leaders lors d'une conférence de concertation sur le profilage racial à Toronto. Le week-end prochain, dans la région de l'Atlantique, à Fredericton, j'aurai la chance de m'adresser à l'ARAIISA, l'Atlantic Regional Association of Immigrant Serving Agencies pour discuter de cette question fort importante.

\* \* \*

[Français]

**LA FONCTION PUBLIQUE**

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, on apprend que Mme Edith Gendron, une fonctionnaire fédérale affectée à la direction des Programmes d'appui aux langues officielles, subit du chantage et est même menacée de perdre son emploi tout simplement parce qu'elle est une militante souverainiste.

Est-ce que le gouvernement peut rassurer Mme Gendron et l'ensemble de cette Chambre qu'aucune menace ne sera tolérée et que personne ne verra son poste mis en péril pour des convictions politiques?

**L'hon. Denis Coderre (président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Lib.):** Monsieur le Président, une question sérieuse exige une réponse sérieuse.

Vous savez que les règles encadrant la conduite des fonctionnaires fédéraux sont inscrites dans le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique. Ces règles précisent justement les situations où il pourrait y avoir conflit d'intérêt réel ou apparent au sein de la fonction publique.

Si un conflit survenait entre les intérêts personnels et ceux reliés à l'intérêt public, le conflit devrait être résolu en faveur des intérêts publics.

Dans le cas de Mme Gendron, cela relève présentement de l'administration et de la gestion interne du ministère du Patrimoine canadien, donc nous laisserons aller le processus.

*Affaires courantes*

● (1200)

*[Traduction]***LES RÉGIMES DE PENSION**

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NDP):** Monsieur le Président, les retraités de la société Devco, les veuves et leurs enfants se font voler 27 millions de dollars en fonds de pension parce que le gouvernement a besoin de cet argent pour compenser les 4,4 milliards de dollars en réduction d'impôts accordés aux entreprises canadiennes et les centaines de millions de dollars gaspillés dans des scandales d'un favoritisme éhonté.

Maintenant, le gouvernement se félicite d'avoir nommé un arbitre chargé de rendre une décision au sujet de cette récupération scandaleuse des pensions de 6 750 habitants du Cap-Breton qui ont du mal à survivre dans une conjoncture difficile.

Est-ce équitable? Comment cette situation cadre-t-elle avec l'engagement du gouvernement à favoriser l'Atlantique...

**Le vice-président:** Le ministre d'État a la parole.

**L'hon. Andy Scott (ministre d'État (Infrastructure), Lib.):** Monsieur le Président, je sais gré à la députée de Halifax de sa question, que je transmettrai à la ministre du Travail pour qu'elle y réponde rapidement.

\* \* \*

**LE PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX**

**M. Andy Burton (Skeena, PCC):** Monsieur le Président, il y a maintenant environ 470 jours que le programme d'adaptation des collectivités touchées par le différend sur le bois d'œuvre a été annoncé. Des 55 millions de dollars destinés aux localités de la Colombie-Britannique, 5 millions de dollars ont déjà servi à financer un niveau accru de bureaucratie fédérale. Très peu d'argent a été versé aux localités.

Je répète ma question: quand les chèques visant à financer des projets communautaires déjà approuvés seront-ils signés?

**L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le député de cette question, qui est certes importante pour sa circonscription et pour toute la Colombie-Britannique. Jusqu'ici, dans la province, 83 projets d'une valeur de 32 millions de dollars ont été approuvés. Avec les 55 millions de dollars accordés à la Colombie-Britannique, qui a recueilli 68 millions de dollars de plus, les projets totaliseront 100 millions de dollars. D'autres projets évalués à 20 millions de dollars sont à venir.

On commence à verser de l'argent. Les projets ont été approuvés et il s'agit de projets permanents d'adaptation économique. Ce ne sont pas des cataplasmes. Nous avons agi avec diligence et les chèques sont versés.

**LA SANCTION ROYALE***[Traduction]*

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall,  
Ottawa

Le 26 mars 2004

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi énumérés à l'annexe de la présente le 26 mars 2004, à 11 h 1.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire de la Gouverneure générale,  
Barbara Uteck

L'annexe précise que la sanction royale a été donnée au projet de loi C-6, Loi concernant la procréation assistée et la recherche connexe, au projet de loi C-13, Loi modifiant le Code criminel (fraude sur les marchés financiers et obtention d'éléments de preuve), et au projet de loi C-18, Loi concernant la péréquation et permettant au ministre des Finances de faire certains paiements en matière de santé.

\* \* \*

● (1205)

**LA CHAMBRE DES COMMUNES**

**Le vice-président:** J'ai l'honneur de déposer le Rapport sur les plans et les priorités de l'administration de la Chambre des communes pour 2004-2005.

**AFFAIRES COURANTES***[Français]***LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX DU CANADA**

**L'hon. Denis Paradis (au nom du ministre de l'Environnement)** demande à présenter le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE****PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE**

**M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai deux rapports à présenter.

Premièrement, j'ai l'honneur de présenter le 13<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de l'ordre de renvoi de la Chambre des communes du mardi 24 février 2004, concernant le budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2005, au sujet du crédit 25, sous la rubrique Conseil privé—Bureau du Directeur général des élections. Le comité en fait rapport.

Deuxièmement, j'ai l'honneur de présenter le 14<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres du Comité permanent des pêches et des océans. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 14<sup>e</sup> rapport plus tard aujourd'hui.

\* \* \*

**LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Robert Lanctôt (Châteauguay, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-504, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Code canadien du travail (employé prenant soin d'une personne handicapée).

—Monsieur le Président, ce projet de loi tient à modifier la Loi sur l'assurance-emploi et le Code canadien du travail. Ces modifications visent à empêcher qu'un employé qui s'absente de son travail pour prendre soin d'une personne handicapée soit exclu de tout bénéfice de prestations d'assurance-emploi ou soit congédié, mis à pied, rétrogradé, ou fasse l'objet de mesures disciplinaires.

De plus, elle remplace la période d'absence de 12 semaines prévue au Code canadien du travail par un congé à durée indéterminée et permet que cette période d'absence soit prise en compte dans le calcul des prestations de retraite, de maladie ou d'invalidité, de même que pour la détermination de l'ancienneté.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.):** Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose: Que le 14<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### PÉTITIONS

#### LES PERSONNES ÂGÉES

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer, au nom des hommes, des femmes et des personnes âgées de ma circonscription, une pétition qui se lit comme suit:

«Considérant que la pauvreté est un fléau qui afflige grandement les personnes âgées;

Considérant que toute mesure ayant comme répercussion d'altérer la situation financière des personnes âgées représente une menace réelle pour leur santé physique et leur autonomie;

Considérant que la majorité des personnes âgées vivent sous le seuil de la pauvreté;

Par conséquent, vos pétitionnaires demandent au Parlement la réévaluation à la hausse du montant de base de la pension de vieillesse, de l'allocation au conjoint survivant et du Supplément de revenu garanti, puisque nous considérons les montants actuels nettement insuffisants à maintenir une qualité de vie acceptable pour nos aînés.

Vos pétitionnaires demandent également de permettre aux personnes à faible revenu de ne pas subir de diminution du supplément déjà alloué lors d'un retrait de REER, de FEER ou d'une autre rentrée d'argent temporaire.

Enfin, ils demandent au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour informer adéquatement les aînés afin qu'ils ne perdent pas les montants auxquels ils ont droit et d'assouplir les règles d'attribution en diminuant les pénalités pour toutes les personnes n'ayant pas été informées de leurs droits.»

Évidemment, 2 800 personnes ont signé cette pétition. Ils viennent des municipalités de la circonscription d'Argenteuil—Papineau—Mirabel, Brownsburg—Chatham, Lachute, Saint-André d'Argenteuil, Wentworth-Nord, Lakefield, Gore, Harrington, Saint-Placide, Mirabel, Morin-Heights, Saint-Adolphe-d'Howard, Grenville, Boileau,

### Affaires courantes

Lac-des-Plages, Lac-Simon, Duhamel, Saint-Eustache et des municipalités de...

● (1210)

**Le vice-président:** Je regrette d'interrompre l'honorable député de Argenteuil—Papineau—Mirabel, mais l'honorable député de Lac-Saint-Louis a la parole.

#### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

**M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter.

[Traduction]

La première pétition est présentée par des électeurs de ma circonscription. Ils affirment qu'une échappatoire, dans la Loi de l'impôt sur le revenu, permet aux entreprises de déduire de leurs revenus les amendes et les sanctions qui leur sont imposées pour infraction à des lois et règlements visant à protéger l'intérêt public, comme les lois sur l'environnement, sur la protection des consommateurs, sur la sécurité en milieu de travail, etc.

[Français]

#### LE MARIAGE

**M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition à présenter au nom des gens de mon comté.

[Traduction]

Les pétitionnaires prient le Parlement de légiférer pour reconnaître l'institution du mariage en droit fédéral comme l'union pour la vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

**M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.):** Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition sur le mariage.

Après un long préambule sur la question, les pétitionnaires prient le Parlement de légiférer pour reconnaître en droit fédéral l'institution du mariage comme l'union pour la vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui deux pétitions.

La première vient de mes électeurs, dans la circonscription d'Okanagan—Shuswap. Ils disent que le mariage est le meilleur fondement pour la famille et l'éducation des enfants.

Les pétitionnaires rappellent à la Chambre qu'elle a adopté une motion en 1999 disant que la définition du mariage devrait rester inchangée et désigner l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toutes les autres formes d'union.

Par conséquent, mes électeurs prient le Parlement de légiférer pour reconnaître en droit fédéral l'institution du mariage comme l'union pour la vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

#### LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC):** Monsieur le Président, la deuxième pétition que j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui a été signée par plus de 450 personnes qui demandent au Parlement d'ordonner à la Commission nationale des libérations conditionnelles de ne libérer aucun délinquant jusqu'à ce que les recommandations du rapport de 2002 deviennent la politique.

*Initiatives ministérielles*

Les pétitionnaires soutiennent que la libération conditionnelle doit être l'exception et non la règle. Au moment de peser les intérêts d'un délinquant et ceux de la sécurité publique, la libération conditionnelle doit être limitée, méritée et étroitement surveillée. La sécurité de la population doit être la principale priorité, et tous les délinquants doivent se livrer à une évaluation relative à la violence familiale avant leur remise en liberté.

## LE MARIAGE

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC):** Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines de personnes qui reconnaissent que le mariage est une union durable entre un homme et une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la définition légale actuelle du mariage et pour empêcher les tribunaux d'invalidier ou de modifier cette définition.

**M. Gary Schellenberger (Perth—Middlesex, PCC):** Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter une pétition sur le mariage.

Attendu que le mariage relève uniquement de la compétence du Parlement, les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une mesure législative reconnaissant, dans le droit fédéral, que l'institution du mariage est l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**L'hon. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

**Le vice-président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

## LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Le vice-président:** Avant que je cède la parole à l'honorable député de Verchères—Les-Patriotes, l'honorable député de Elk Island désire invoquer le Règlement.

[Traduction]

**M. Ken Epp:** J'invoque le Règlement. N'est-il pas vrai qu'il restait du temps pour des questions et des observations après l'intervention du député?

**Le vice-président:** J'ai en effet remarqué—et cela ne vise aucun député en particulier—mais lorsque j'ai demandé la reprise du débat, j'ai vérifié qui était à la Chambre. Je veux assurer les députés qu'il restait très peu de temps. Si peu que je ne crois pas que quelqu'un aurait vraiment eu le temps de poser une question et de s'attendre à une réponse.

● (1215)

[Français]

L'honorable député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, pour revenir sur l'intervention de mon collègue de Argenteuil—Papineau—Mirabel, vous savez que vous pouvez toujours compter sur moi, même si, en dépit de votre grande sollicitude, vous ne m'avez pas accordé la parole pour poser une dernière question lors de la période des questions. Évidemment, je ne vous en tiens pas rigueur. Je sais que vous appliquez scrupuleusement et rigoureusement le Règlement, et c'est tout à votre honneur.

Cela étant dit, il me fait grand plaisir également de prendre la parole sur le projet de loi C-3, qui vise à prendre en considération les dispositions de l'arrêt Figueroa dans la Loi électorale canadienne.

D'entrée de jeu, je précise que le Bloc québécois appuiera cette législation. Je précise du même souffle que ce n'est pas tant parce que nous le faisons avec enthousiasme ou parce que nous partageons l'ensemble des dispositions et des implications du projet de loi, mais plutôt parce que nous n'en avons pas le choix. Nous opposer à ce projet de loi reviendrait à faire en sorte que, advenant un déclenchement d'élections ce printemps, nous nous retrouverions avec un vide juridique à la toute fin du mois de juin sur les dispositions touchant l'enregistrement des formations politiques.

Il s'agit donc d'une mesure transitoire, comme on l'a bien expliqué un peu plus tôt aujourd'hui, qui sera probablement suivie d'une autre législation visant à modifier de façon définitive la Loi électorale.

Mon collègue de North Vancouver a bien précisé que, quoi qu'en dise le gouvernement, on a précipité l'étude de ce projet de loi. Néanmoins, en comité, il a quand même été possible d'intégrer dans la législation une clause crépusculaire qui, je le pense, est éminemment bienvenue.

Avant d'entrer dans le coeur du sujet, j'ouvre tout de suite une parenthèse sur le processus. Ce processus nous a illustré qu'en dépit des affirmations répétées du nouveau premier ministre et de son gouvernement, quoi qu'il arrive, avec un gouvernement libéral, plus ça change, plus c'est pareil!

On nous a promis, la main sur le coeur, qu'on allait prendre en considération les suggestions et les propositions des parlementaires, qu'on allait prendre en considération les partis d'opposition, qu'on allait accorder un plus grand rôle aux parlementaires. Or, que se passe-t-il? Dès que le leader du gouvernement à la Chambre a une première occasion de présenter une législation, il l'envoie, semble-t-il, en comité avant la deuxième lecture pour permettre que nous puissions véritablement l'améliorer.

Cependant, il précipite à toute vitesse l'étude de ce projet de loi en comité, à telle enseigne que lors de la première réunion, du côté gouvernemental, on était déjà prêt à procéder à l'étude article par article sans même avoir entendu le moindre témoin. Est-ce véritablement cela l'illustration d'un parti politique qui veut, selon ce qu'il prétend, consulter les parlementaires en se donnant la peine d'envoyer ce projet de loi en comité avant la deuxième lecture prétendument pour pouvoir y apporter des modifications? La réponse est non.

De fait, il n'y a pas vraiment de modifications substantielles qui ont été apportées à ce projet de loi. Il est revenu quasi identique, malgré le fait que le directeur général des élections lui-même, qui prononce d'ailleurs une allocution au Cercle des journalistes au moment même où nous nous parlons, ait exprimé un certain nombre de réserves par rapport aux dispositions du projet de loi.



*Initiatives ministérielles*

Nous aurions pu apporter des modifications pour satisfaire aux réserves du directeur général des élections, que nous partageons, soit dit en passant. Toutefois, le gouvernement a refusé de prendre en considération nos recommandations et nos suggestions, et il nous est revenu avec le projet de loi tel quel.

● (1220)

Or, le malaise du directeur général des élections est à l'effet que le projet de loi contient des dispositions visant à lui donner un droit de regard discrétionnaire sur le fait que chaque parti politique poursuive l'objectif de participer aux affaires publiques et sur le fait que les partis politiques poursuivent véritablement la mission fondamentale qu'ils ont décidé de se donner publiquement.

Or, cet officier de la Chambre, qui doit être un arbitre indépendant et objectif de l'application de la Loi électorale, se verrait octroyer un droit d'ingérence dans la conduite des affaires internes des partis politiques. À cet égard, cela soulève évidemment un certain nombre de préoccupations de notre part, de la part d'autres formations politiques de cette Chambre et même de la part de députés ministériels.

Or, nous aurions souhaité, à la suggestion du directeur général des élections, éliminer ces dispositions. Toutefois, cela n'aura pas été possible. Le gouvernement voulait procéder rapidement, et ce, pour des raisons partisans et électoralistes. De fait, le gouvernement souhaite aller en élections dès ce printemps, et il lui fallait absolument être assuré que le projet de loi C-3 allait être adopté avant le déclenchement des élections pour éviter le vide juridique que la non-adoption de ce projet de loi aurait provoqué dès la fin du mois de juin.

Il faut déplorer ce double langage de la part du gouvernement et cette attitude spéicieuse par laquelle il prétend, d'une part, qu'il consultera davantage le Parlement, alors que, d'autre part, il s'en tient exactement aux pratiques auxquelles il nous avait habitués sous le premier ministre précédent.

On a pu le voir notamment—j'ouvre ici une petite parenthèse—et je profite de la présence en cette Chambre de mon collègue de Madawaska—Restigouche pour en faire mention—sur le dossier de la déportation des Acadiens, que je pilote et que j'ai mené en cette Chambre de façon opiniâtre depuis 1999.

Je pouvais m'attendre, de la part du précédent gouvernement, à l'atmosphère et à l'ambiance de confrontation qui semblaient être le mot d'ordre à l'époque. Quoiqu'au départ, je ne m'y attendais pas du tout. J'ai été d'ailleurs très surpris du premier discours prononcé en cette Chambre sur cette question par un collègue du parti ministériel, justement le collègue de Madawaska—Restigouche. J'ai donc été très surpris de l'attitude très négative du parti ministériel à l'égard de ma proposition.

Toutefois, concernant la motion n° 382, qui était, je l'avouais moi-même, un peu anachronique par rapport à la proclamation royale qui avait été rendue publique en décembre dernier, j'ai été d'autant plus surpris de constater que le gouvernement ne s'est même pas donné la peine d'accepter de me parler, de m'écouter, de discuter, ne serait-ce que pour en arriver avec moi à un accord qui eût permis, par consentement unanime, soit de retirer la motion ou de l'amender, de telle sorte d'accueillir favorablement le geste très honorable qu'a posé le gouvernement en décembre dernier par la proclamation royale.

Bien non! Ils disent: «Il n'est pas question qu'on accepte de parler avec ce maudit séparatiste!» Alors, on se résigne voter contre une motion portant sur le peuple acadien en cette année où nous devrions célébrer le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Acadie.

On préfère voter contre la motion du député de Verchères—Les-Patriotes, plutôt que de se donner la peine de parler, ne serait-ce que quelques instants, avec lui pour en arriver à une solution honorable pour tout le monde et éviter que nous devions défaire ici en cette Chambre une motion portant sur le peuple acadien en cette année sacrée du 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Acadie.

Et on veut me faire croire que ce gouvernement veut accorder plus d'importance aux parlementaires, qu'il veut véritablement écouter ce que les parlementaires ont à dire, qu'il veut véritablement prendre en considération le point de vue des partis d'opposition! Ce n'est que de la poudre aux yeux. On en voit encore l'exemple aujourd'hui avec le projet de loi C-3.

● (1225)

En effet, pour éviter un vide juridique, nous sommes obligés de voter en faveur d'une législation déficiente et mal ficelée. J'ai l'impression de revivre un épisode que j'ai déjà eu l'occasion de vivre ici en cette Chambre. C'est *Back to the Future*.

Je me suis levé ici en cette Chambre lors d'une précédente révision de la Loi électorale fédérale. J'ai dit au leader parlementaire du gouvernement de l'époque que si le gouvernement ne modifiait pas la disposition de la Loi électorale sur l'obligation de présenter 50 candidats à une élection pour être enregistré comme parti politique, nous allions de toute façon, en plus d'avoir dépensé l'argent des contribuables pour défendre notre cause devant les tribunaux, nous retrouver éventuellement ici en cette Chambre à adopter une nouvelle législation pour nous adapter aux jugements des tribunaux.

Mais non! Défaite après défaite devant les tribunaux, le gouvernement est allé en appel jusqu'en Cour suprême pour se faire dire ce que nous savions déjà, c'est-à-dire que les dispositions actuelles de la Loi électorale obligeant les formations politiques à présenter au moins 50 candidats pour être enregistrées n'étaient pas constitutionnelles.

On a dépensé l'argent des contribuables alors que nous savions déjà que nous allions devoir éventuellement nous retrouver en cette Chambre pour changer la Loi électorale en ce sens, et on n'a pas voulu écouter l'opposition. On n'a pas voulu nous écouter à ce moment-là, pas plus qu'on a voulu nous écouter cette fois-ci.

Or, nous nous retrouvons avec une législation déficiente, comme je le disais, en faveur de laquelle nous allons devoir voter pour éviter le vide juridique. Par ailleurs, il est malheureux que, pour des motifs procéduriers, nous n'ayons pu nous pencher aujourd'hui, à l'étape du rapport, sur la motion de mon collègue de Palliser, qui m'apparaissait éminemment souhaitable et légitime.

En dépit des arguments présentés ce matin par le leader du gouvernement à la Chambre, je considère toujours qu'une formation politique, pour être enregistrée comme telle, doit présenter à tout le moins deux candidats, sans quoi il s'agit d'un individu qui se présente à une élection et qui est d'accord avec lui-même, il va sans dire.

Un parti politique implique une association, un regroupement. On ne peut pas avoir un regroupement d'un seul individu. Soit, les dispositions du projet de loi actuel prévoient qu'il y ait au moins 250 membres et au moins 3 administrateurs, en plus du chef du parti. Cependant, il faut que le principe, le concept d'association ou de regroupement puisse également se traduire par le nombre de candidats que présentera ce parti lors d'une élection générale.

*Initiatives ministérielles*

Je pense que cet argument aurait facilement pu se défendre devant les tribunaux. Il aurait été souhaitable que nous puissions effectivement débattre et éventuellement adopter l'amendement de mon collègue de Palliser. Malheureusement, en vertu de détails techniques et procéduraux, nous n'aurons pu nous prononcer sur cette proposition d'amendement. Avec pour résultat que la loi demeure telle quelle, avec la possibilité de ne présenter qu'un seul candidat.

Cela m'apparaît complètement délirant sur la base du principe même selon lequel un parti politique est une association et que cette association ou ce regroupement doit pouvoir se traduire par le nombre de candidats et de candidates que présente ce parti lors d'une élection. Cela prend donc un minimum de deux candidats ou candidates pour que, dans mon esprit et dans l'esprit de mes collègues du Bloc québécois—et j'imagine dans l'esprit de députés d'autres formations en cette Chambre, y compris le Nouveau Parti démocratique—, cette formation politique puisse être reconnue et enregistrée comme telle.

C'est une autre des lacunes de la législation telle que proposée. En dépit des arguments des plus légitimes que je viens d'évoquer, nous n'aurons d'autre choix, comme je l'indiquais plus tôt, que de voter en faveur de cette législation.

• (1230)

Nous le ferons de façon responsable, sachant pertinemment que si nous ne le faisons pas, nous nous retrouverions alors dans un vide juridique hautement non souhaitable.

Je le réitère avant de compléter mon allocution, nous allons voter en faveur de cette motion mais ce n'est pas avec grand enthousiasme que nous allons le faire.

[Traduction]

**M. Ted White (North Vancouver, PCC):** Monsieur le Président, en terminant son intervention, le député a mentionné que le Bloc allait appuyer cette motion avec beaucoup de réticence. Malheureusement, nous sommes dans la même situation. Les conservateurs vont également soutenir le projet de loi avec réticence. Nous ressentons toutes les préoccupations exprimées par le député.

Je le remercie de confirmer l'argument que j'ai exposé pendant mon discours, à savoir que le gouvernement dit une chose et son contraire. Le projet de loi donne un bon exemple de la façon de faire des libéraux : ils ont nous dit qu'ils souhaitaient recevoir un apport sérieux, qu'ils renvoyaient le projet de loi au comité avant la deuxième lecture afin de pouvoir entendre notre apport et faire des changements, mais dès que le texte est arrivé là, ils sont tout simplement revenus à leurs bonnes vieilles méthodes. Par la duplicité, ils nous ont fait croire qu'ils voulaient nous entendre mais, en réalité, ils ne voulaient rien entendre. Lorsque le projet est arrivé au comité, ils ont essayé de le faire adopter à toute vapeur.

Le député et moi-même étions ensemble pendant la révision de la Loi électorale en 1999 et en 2000. Je voudrais qu'il me dise s'il voit une différence entre la façon dont on nous a traités à cette époque et la façon dont nous sommes traités aujourd'hui par le nouveau ministre qui est censé éliminer le déficit démocratique. Il m'a semblé que c'était le même traitement. J'aimerais savoir si le député a la même impression.

De plus, pourrait-il me dire s'il estime, comme moi, que, si le ministre nous avait donné l'occasion de fournir un réel apport, le projet de loi avancerait beaucoup plus rapidement en Chambre, parce que nous aurions pu l'améliorer de beaucoup?

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de North Vancouver de ses questions. Nous avons effectivement eu le plaisir, lui et moi, de siéger pendant un certain temps au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, notamment lors de la révision de la Loi électorale, à laquelle je faisais référence dans mon discours, de 1999-2000.

À ce moment-là—comme je l'indiquais également dans mon discours—, nous avons souligné au gouvernement le fait que son entêtement à maintenir les dispositions actuelles de la Loi électorale visant à obliger une formation politique à présenter au moins 50 candidats lors d'une élection générale pour être reconnue et enregistrée comme telle, était carrément irresponsable.

Nous savions pertinemment que nous allions perdre cette cause, même si nous devions aller jusqu'en Cour suprême. Par le fait même, nous allions dépenser inutilement les fonds publics en essayant de défendre cette cause. Je suis sûr qu'une foule d'avocats en ont été très heureux mais je ne suis pas sûr que, du point de vue de la gestion judicieuse des fonds publics, cela ait été une décision très heureuse.

D'autre part, il faut également reconnaître que maintenant, nous nous retrouvons exactement à la case départ. Si nous avons fait ce travail-là à l'époque, tel que nous l'avions suggéré au gouvernement, nous ne serions pas placés dans cette position où nous devons, aujourd'hui, adopter cette législation déficiente.

À cet égard, je veux également réitérer le fait que non, l'attitude du gouvernement n'a absolument pas changé. En dépit des affirmations solennelles du premier ministre et de ses ministres, l'attitude n'a pas changé. Très fréquemment les ministres viennent faire leur show en Chambre. Ils font leurs petits discours et partent immédiatement après, n'écoutant pas les propositions, les suggestions, les «inputs»—pour reprendre le terme de mon collègue de North Vancouver—qui peuvent provenir des autres formations politiques de la Chambre. On ne s'intéresse pas davantage aux points de vue exprimés ici en cette Chambre que sous le gouvernement précédent.

L'expression que j'ai utilisée tout à l'heure était que «plus ça change, plus c'est pareil». J'espère que les médias écrits et électroniques relayeront l'information, car j'aimerais m'adresser à la population, aux personnes qui nous écoutent aujourd'hui, que ce soit dans les tribunes ou à la maison.

Je veux leur dire que si d'aventure il leur est venu à l'esprit que le gouvernement de l'actuel premier ministre était un gouvernement du changement, j'espère que le budget de cette semaine, le projet de loi que nous avons sous les yeux et l'attitude de ce gouvernement depuis ses débuts aura réussi à les convaincre du fait que ce n'est pas un gouvernement du changement, c'est le gouvernement de la continuité. C'est un gouvernement qui fait exactement les choses comme les faisait le précédent gouvernement.

Il ne faut pas prêter foi aux affirmations solennelles du premier ministre et de ses ministres à l'effet qu'ils veulent changer les choses. Ce n'est pas du tout le cas. C'est toujours la république des petits amis. On n'arrive pas à comprendre comment il se fait que tout en disant, en affirmant officiellement, formellement et solennellement qu'ils veulent faire la lumière sur cette affaire-là, il n'y ait personne du côté du gouvernement qui semble avoir le moindre souvenir de ce qui a pu se passer. Il est très clair que ce gouvernement-là fait les choses de la vieille façon, avec des vieilles méthodes qui n'existent que pour favoriser les amis du parti au pouvoir.

*Initiatives ministérielles*

Pour l'essentiel de l'histoire moderne, contemporaine du Canada, ces gens ont été presque tout le temps au pouvoir. Ils en sont venus à considérer l'État canadien comme leur propriété. Je pense qu'un petit séjour dans l'opposition leur ferait le plus grand bien. Cela leur permettrait de voir les choses sous une perspective tout à fait différente. Ils auraient peut-être l'humilité nécessaire pour éventuellement revenir devant la population canadienne, plus tard, et avoir la décence d'essayer de la représenter correctement et non pas d'essayer de tirer profit de leur situation ou de favoriser les petits amis du régime.

• (1235)

[Traduction]

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC):** Monsieur le Président, je suis gré à mon collègue du Bloc d'avoir formulé ses commentaires et ses préoccupations. Dans un sens, je dois dire que mon collègue vient de la même école que la nôtre, bien que nous poursuivions des objectifs différents. Son parti a pour ainsi dire surgi de nulle part comme ce fut le cas pour mon ancien parti, le Parti réformiste du Canada.

Le directeur général des élections a mis le doigt sur une des préoccupations que suscite chez nous le projet de loi lorsqu'il a dit que c'était à lui de décider si un parti qui demande le statut de parti officiel répond aux critères du projet de loi. Il doit notamment examiner le programme politique, le matériel publicitaire et les énoncés de politiques du parti qui présente une demande. En outre, il doit vérifier les renseignements produits relativement à la nature et à la portée des activités du parti de même que les renseignements concernant les rapports du parti avec d'autres entités.

Le directeur général des élections ne se trouve-t-il pas dans la position où il peut exclure du processus politique des Canadiens d'un océan à l'autre de par les fonctions que lui confère ce projet de loi?

[Français]

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il vient également de toucher un autre des aspects de mon allocution, à savoir les réserves qu'a déjà exprimées le directeur général des élections à l'égard de cette législation qui, justement, va avoir pour effet de le placer dans une position très inconfortable où il aura, en tant qu'arbitre impartial, indépendant et objectif, à intervenir dans les affaires internes des formations politiques et à voir à appliquer non pas des critères objectifs et prévus par la réglementation et par la législation, mais des critères strictement subjectifs.

Le directeur général des élections aura à appliquer des jugements subjectifs sur les objectifs fondamentaux que poursuivent les formations politiques. Il aura à se demander: «Est-ce que telle ou telle formation politique poursuit véritablement son objectif fondamental et, ce faisant, est-ce que je lui maintiens son statut de formation politique enregistrée?»

Vous comprendrez que pour un arbitre indépendant, un juge impartial, cela pose un problème. En effet, un arbitre indépendant et objectif aime avoir des règles claires et précises sur lesquelles appuyer son jugement, alors que maintenant, il devra carrément se livrer à la subjectivité la plus complète.

Il y a absence de paramètres. Il y a absence de lignes directrices. Je comprends le malaise du directeur général des élections à cet égard. Nous avons proposé au gouvernement d'éliminer ces dispositions subjectives.

Toutefois, le gouvernement, comme je l'évoquais tout à l'heure, parce qu'il est pressé d'aller en élection, parce qu'il est pressé de faire

adopter cette législation et parce qu'il n'aurait pas voulu que nous étirions davantage les travaux en comité, a choisi de ne pas accepter nos propositions d'amendement.

• (1240)

[Traduction]

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Je ne sais pas si le débat se poursuivra lorsque j'aurai fini mon discours, mais je donne avis que je n'utiliserai pas tout mon temps. Par conséquent, tout autre député qui souhaite intervenir devrait se tenir prêt à le faire.

J'ai eu l'occasion de prendre la parole sur ce projet de loi le 18 février, avant que celui-ci soit renvoyé au comité. Je n'ai pas participé aux délibérations à l'étape du comité. Toutefois, le député de Regina—Qu'Appelle a été un membre important de ce comité.

Si je n'ai pas besoin de tout le temps qui m'est alloué aujourd'hui, c'est que le député du Bloc et celui de North Vancouver ont exposé très clairement les problèmes que pose cette mesure.

Nous débattons de la décision rendue dans l'affaire Figueroa. Il y a un certain temps, la Cour suprême a aboli l'obligation pour un parti politique de présenter au moins 50 candidats lors d'élections générales, ce qui était une condition pour qu'un parti politique puisse être enregistré comme légitime. La Cour, dans sa sagesse, a estimé que la règle des 50 candidats réservait un traitement inéquitable aux petits partis en leur niant trois avantages clés consentis aux grands partis. Ces avantages sont, premièrement, le droit de délivrer des reçus pour fins d'impôt pour les contributions politiques; deuxièmement, le droit d'un parti de recevoir l'excédent des fonds de campagne de ses candidats; et, troisièmement, le droit à l'inscription de l'affiliation politique du candidat sur le bulletin de vote. La Cour a jugé que ce traitement inégal portait atteinte au droit des citoyens de participer de façon significative au processus électoral, comme le prévoit l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le tribunal a suspendu l'exécution de sa décision pour un an, ce délai prenant fin le 27 juin. La suspension visait à donner au Parlement la possibilité d'apporter les modifications nécessaires à la Loi électorale du Canada.

Le projet de loi a fait l'objet d'une étude en comité. Comme d'autres intervenants l'ont mentionné, le gouvernement a essentiellement ramené le projet de loi dans la forme qu'il avait lorsqu'il a été renvoyé au comité. On soutient que le nombre de 50 candidats est trop élevé; nous ne le contestons pas. En fait, le député de Regina—Qu'Appelle a présenté une motion lors de l'étude en comité, rejetée de justesse je le signale, qui aurait ramené le nombre de candidats de 50 à 12. Cette modification, comme d'autres intervenants l'ont indiqué au cours du débat qui a précédé la période des questions, aurait été logique et sensée, mais elle a été rejetée.

Ce matin, j'ai tenté de présenter un autre chiffre, simplement parce que nous convenons que 50 candidats c'est trop. C'est restrictif, mais, de l'avis du Nouveau Parti démocratique, il est certainement excessif de n'exiger qu'un seul candidat. Un candidat, ce n'est pas suffisant.

Aujourd'hui, j'ai suggéré deux candidats, mais ma proposition a été déclarée irrecevable. Nous croyons que deux candidats aurait été au moins deux fois mieux qu'un seul pour constituer un parti en bonne et due forme ayant droit à tous les avantages qui sont associés à cette reconnaissance. Le parti doit aussi compter trois dirigeants en plus du chef.

*Initiatives ministérielles*

Je ne vais pas répéter les préoccupations dont j'ai déjà parlé durant le débat au sujet du nombre, qui me déplaît tout particulièrement. Nous croyons que ce nombre n'est pas judicieux. Nous croyons que le gouvernement est aussi de cet avis et que c'est pourquoi il a ajouté une clause de caducité au projet de loi. Nous allons discuter de tout cela à nouveau lors de la prochaine législature.

• (1245)

Le député de North Vancouver a formulé un argument percutant au sujet des sommes gaspillées. Si le gouvernement avait accepté, en 2000, de fixer la limite à 12 par opposition à 50, nous ne serions pas dans cette position aujourd'hui. Apparemment ce nombre était acceptable pour le Parti Communiste du Canada, celui qui a soulevé la question, mais on n'a pas tenu compte de cette position à l'époque. C'est bien malheureux car, autrement, cette question serait déjà réglée et nous aurions une bonne mesure législative que tous les intervenants pourraient appuyer, et même avec enthousiasme. Mon parti et moi-même sommes dans la même position que tous les autres députés de l'opposition qui ont pris la parole aujourd'hui. Nous allons appuyer le projet de loi, mais à contrecœur.

Je n'ai pas participé aux travaux du comité, mais j'ai lu les arguments et les opinions du Directeur général des élections. Je crois, comme lui, que cette mesure législative le placera dans une position fort délicate puisque c'est lui qui doit assurer l'application de la Loi électorale du Canada. En fait, en réponse à une question, M. Kingsley, le Directeur général des élections, a déclaré qu'il se sentait mal à l'aise et il a essayé d'en faire état en disant: «J'essaie de dire au comité qu'il y a une autorité sous-jacente au projet de loi, laquelle je veux porter à l'attention du comité».

Je pense qu'il est vraiment malheureux que le gouvernement ait permis à la situation de dégénérer ainsi, au lieu de s'en occuper de façon plus appropriée et, bien entendu, opportune. La Chambre a été prorogée le 8 novembre dernier, si je ne me trompe pas. Nous avions été saisis du projet de loi et il est mort au *Feuilleton*. Il a été ressuscité depuis, après le 2 février, suite à la reprise des travaux, mais il n'a pas bénéficié du soin et de l'attention nécessaires. Les amendements n'étaient pas acceptables à l'étape du comité et, comme je le mentionnais il y a un instant, nous en sommes encore à examiner un projet de loi très insatisfaisant, mais que nous devons quand même faire passer, compte tenu de la prochaine campagne électorale.

Pour ce qui est de la question de la personne unique, la minorité de un pour ainsi dire, rien n'empêcherait un chef de ce parti de continuer à recueillir des fonds, de conserver les contributions électorales non dépensées et de poursuivre des activités plus ou moins productives. Cela pourrait s'avérer plus destructif que productif dans le cadre du processus parlementaire.

Je ne suis pas du tout d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre qui a dit ce matin que cela pourrait améliorer la démocratie. Je ne vois pas comment cela pourrait être le cas en diminuant les chiffres à ce point; en fait, c'est le plus petit commun dénominateur.

Pour conclure, je pense qu'il s'agit là d'une solution temporaire et parfaitement inadéquate, qui sera adoptée rapidement par la Chambre en prévision des élections. La preuve que ce projet de loi comporte beaucoup de lacunes, c'est qu'il contient une clause de caducité de deux ans. Nous serons donc de retour à la Chambre pour reprendre ce débat. Comme les autres partis qui ont pris la parole sur la même question, nous appuierons le projet de loi mais avec beaucoup de réticence.

**M. Ted White (North Vancouver, PCC):** Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention et les points intéressants qu'il a soulevés viennent s'ajouter à ce qui a déjà été dit.

Je voudrais poser au député deux ou trois questions pendant que je commente ce qu'il vient de dire. Je voudrais notamment savoir si, oui ou non, il a trouvé surprenant, lorsque ce projet de loi a été renvoyé au comité, d'apprendre de la bouche même du ministre qu'il n'avait fait aucun effort et que son ministère n'avait rien fait non plus pour signaler aux personnes touchées que ce projet de loi existait même.

Cela a été une grande surprise pour moi. Je ne pouvais tout simplement pas le croire. Lorsque nous avons joint M. Figueroa, il s'est dit extrêmement surpris. Il n'avait même pas la moindre idée que ce projet de loi avait été rédigé.

En ce qui concerne le nombre de personnes nécessaires pour constituer un parti, le chiffre de deux, comme on l'a proposé, remonte bien entendu à une décision rendue par les tribunaux en Ontario. Ces tribunaux ont utilisé en grande partie la même logique que notre collègue qui vient d'intervenir pour justifier ce chiffre de deux. S'il avait été en mesure de soumettre son amendement à la Chambre aujourd'hui, nous aurions pu avoir une bonne discussion là-dessus et nous aurions pu déterminer si oui ou non c'était une bien meilleure solution que l'exigence d'un seul candidat.

Contrairement au ministre, je n'ai pas peur d'essayer de modifier ce chiffre à la hausse, parce que la plupart des lois sont dans une large mesure basées sur la bonne foi. Si les gens qui voulaient contester la loi auparavant ne sont plus intéressés à le faire, car on est parvenu à un chiffre qui convient à tout le monde, alors les tribunaux n'invalideront pas cette loi, car ils n'auront pas l'occasion de le faire. C'est donc une honte.

En terminant, je dois simplement mentionner que malheureusement, comme le député l'a dit plus tôt aujourd'hui, nous avons laissé passer la chance durant les audiences du comité d'amender le projet de loi pour prévoir le nombre de 12. Je trouve cela tout à fait regrettable. Je siège généralement à ce comité. Malheureusement, il y avait une situation difficile à l'extérieur d'Ottawa dont je devais m'occuper et le gouvernement a refusé de reporter la réunion pour moi. Il y a eu une certaine confusion avec le remplaçant et, malheureusement, il s'en est suivi une situation que nous déplorons. Quoi qu'il en soit, c'est chose du passé, mais je voulais simplement signaler cela pour que le député ne pense pas que nous étions mal disposés envers ce qui a été proposé à ce moment-là.

• (1250)

**M. Dick Proctor:** Monsieur le Président, je remercie le député de North Vancouver de cette précision.

La question de savoir si un parti doit être constitué de deux personnes plutôt qu'une, aurait fait, à mon avis, l'objet de bonnes discussions. Je ne suis pas certain de la tournure qu'aurait pris ce débat, mais j'aurais souhaité qu'il ait lieu. Je me répète, mais je crois qu'il aurait été nettement plus acceptable pour une majorité de Canadiens que le nombre soit fixé à deux. La discussion sur la loi ontarienne est intéressante puisqu'elle prévoyait le même nombre de membres, comme l'a fait remarquer le député de North Vancouver.

*Initiatives ministérielles*

C'est tout de même incroyable que M. Figueroa, le chef du Parti communiste, n'ait pas été mis au courant que ce projet de loi avait refait surface et qu'il était étudié en comité. C'est d'ailleurs avec un très bref préavis qu'il a témoigné au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour discuter du projet de loi. Cette observation ne vise pas uniquement cette entité, mais plutôt l'ensemble du gouvernement. Depuis notre retour à la Chambre, le 2 février dernier, le gouvernement semble désorganisé à bien des égards, ses plans et priorités étant modifiés brusquement.

Je ne faisais pas partie du comité lorsque la proposition de passer de un à deux membres a été rejetée, mais je crois que la démocratie aurait été mieux servie, que nous aurions eu une meilleure mesure législative et que les députés de l'opposition auraient été plus enclins à appuyer le projet de loi si le chiffre de deux avait été retenu.

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C-3 pour la deuxième fois. Je voudrais d'abord rendre hommage à mon collègue, le député de North Vancouver, qui a consacré énormément de temps et d'efforts à cette mesure complexe et qui a été une de nos principales sources d'information dans notre caucus. Il a aussi débattu la question à la Chambre, où il a énoncé quelles étaient exactement les lacunes du projet de loi et ce qu'il fallait faire pour y remédier.

Ce matin, quand il a pris la parole sur le projet de loi, il a exposé de nouveau la position de notre parti. Nous appuyons le projet de loi, mais nous savons qu'il présente des lacunes et nous essayons d'attirer l'attention du gouvernement sur ces lacunes pour qu'il en soit conscient. Cependant, à cause de l'urgence de la situation, du déclenchement prochain des élections et du fait que la décision de la Cour suprême est suspendue au-dessus de nos têtes, nous devons adopter ce projet de loi.

Nous appuyons le projet de loi, mais comme mon collègue l'a dit, nous l'appuyons même si le travail accompli par ce dernier et le comité n'a pas été retenu, à l'instar du travail réalisé par les autres partis, qui ont tous souscrit à la proposition initiale de la règle des 12 candidats. Comme il a déjà été dit, l'ex-ministre n'en démordait pas au sujet des changements proposés au projet de loi. Il est resté sur ses positions en dépit du fait que tout indiquait que la Cour suprême allait rejeter le projet de loi et demander au Parlement d'y remédier. Le ministre a refusé tout compromis sur quoi que soit. Comme le député de North Vancouver l'a fait remarquer, cela n'a été que du gaspillage. Le projet de loi est allé en Cour suprême et nous en débattons maintenant avec la règle d'un seul candidat et la définition de ce qu'un parti devrait être.

La dernière fois que le leader du gouvernement a parlé au sujet du projet de loi, il soulevé la question des points. Il a dit que cela renforçait la démocratie, mais il voulait s'assurer que davantage de points de vue soient présentés. Il a donc présenté plusieurs questions administratives. Mais l'essence du projet de loi demeure, à savoir qu'il sert à l'enregistrement des partis politiques.

L'enregistrement des partis politiques est un aspect très important. En démocratie, les partis sont les instruments par lesquels les gens font valoir leur point de vue. C'est la façon prévue pour ce faire. Dans un régime sans partis, la situation est différente; mais, en tout état de cause, les partis sont essentiels à la démocratie. Par conséquent, il importe que nous formalisions la façon d'enregistrer les partis et que nous admettions le rôle important qu'ils jouent dans l'un des piliers de la démocratie, celui d'élections directes.

Je suis d'accord que nous ne souhaitons pas d'abus dans notre système politique. Autrement, nous perdrons la confiance des

Canadiens. Ceux-ci se désintéresseraient du système. Actuellement, la situation et le fonctionnement du système font que les Canadiens deviennent de toute manière passablement cyniques à l'égard de leurs politiciens. C'est le commentaire que j'entends constamment. Des gens nous écrivent et nous parlent pour nous faire savoir que les politiciens ne sont pas tenus en aussi haute estime qu'ils le devraient.

Comment nous, politiciens, en sommes-nous venus à perdre la haute estime dont nous jouissions dans les années 50 pour tomber aussi bas, au XXI<sup>e</sup> siècle? Comment avons-nous pu perdre autant de terrain? C'est en raison de faits comme les suivants : notre démocratie compte de nombreuses lacunes, beaucoup de politiciens n'ont pas un comportement digne, des promesses n'ont pas été tenues, etc. Il y a un déficit de démocratie, comme se plaît à le dire le premier ministre.

• (1255)

Avec le temps, le CPM est devenu la principale source d'initiatives au Parlement canadien. C'est là que se sont prises les décisions, loin des autres partis représentés à la Chambre des communes.

Dans notre démocratie, deux phénomènes se sont produits qui ont érodé la confiance du public. En premier lieu, le premier ministre s'est accaparé le pouvoir et, en second lieu, il a neutralisé ses propres députés en leur demandant de voter en respectant une ligne de parti. Nombre de fois, nous avons vu l'ancien premier ministre annoncer un vote de confiance à l'égard de son gouvernement alors que cela n'était pas le cas. C'est son propre programme politique qu'il voulait mettre de l'avant, court-circuitant ainsi ses propres députés d'arrière-ban élus par la population. Les députés ne voulaient pas de ces mesures, mais ne pouvaient pas voter selon leur conscience pour la simple raison que le premier ministre décidait des votes de confiance dans le gouvernement.

Ce genre de phénomènes a tendance à éroder la confiance, et cette érosion se poursuit. Lorsque je fais campagne dans ma circonscription, des gens me demandent ce que je suis en mesure de dire ou de faire. Ils attendent beaucoup de leurs élus, que nous puissions nous lever au Parlement canadien et transmettre ce qu'ils jugent important, parce qu'ils nous ont élus.

Est-ce réellement ce qui s'est passé? Non. L'actuel premier ministre parle du déficit démocratique et de ce qu'il va faire pour y remédier. Nous verrons bien. Honnêtement, il n'établit pas une bonne communication avec les Canadiens à propos du déficit démocratique. Nous le savons. Le gouvernement et le premier ministre ont échoué lamentablement pour ce qui est d'envoyer le message aux gens de ma circonscription qu'ils s'occupent des nombreuses questions dont ils parlent, dont le déficit démocratique, la restauration de la confiance envers le gouvernement et la transparence.

Mon autre observation concerne la bureaucratie. Elle est devenue tellement lourde qu'il se produit une réelle érosion du pouvoir des élus. En fait, j'ai remarqué cela d'après le bilan du gouvernement et le bilan du premier ministre. Ceux-ci disent à leurs sous-ministres de ne pas écouter les députés au Parlement ou de ne pas écouter les députés de l'opposition.

*Initiatives ministérielles*

J'ai rencontré tellement de bureaucrates du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, du ministère des Affaires étrangères, particulièrement de Revenu Canada et d'autres ministères. Ces bureaucrates de rang supérieur sont ceux qui ont le moins de respect pour les députés, oubliant que, dans une démocratie, ce sont les députés qui représentent le peuple. Le travail d'un bureaucrate consiste à écouter et à mettre en oeuvre les politiques que les députés définissent.

Qu'est-ce que nous obtenons? J'ai de nombreux exemples de bureaucratie, par exemple, chez Revenu Canada à Calgary. Je n'ai pas eu de bonnes expériences avec les bureaucrates là-bas. Le bureau de l'immigration à Calgary ne nous parle pas. Lorsque nous parlons avec les bureaucrates là-bas, ils ont l'habitude de dire qu'ils ne répondront pas à nos questions.

J'ai écrit aux agents d'immigration à Damas. Ils ne se sont pas donné la peine de répondre et, pourtant, leur bureau a dit qu'ils devraient répondre aux députés, de façon à ce que ceux-ci puissent représenter leurs électeurs. Ces électeurs sont tributaires de nous. Ils veulent des réponses et ils comptent sur nous pour obtenir des réponses sur certaines questions. Bien sûr, il y a les lois. Nous sommes assez intelligents pour comprendre que les lois existent. Si on n'obéit pas aux lois, nous sommes ici pour les changer.

La question de l'attitude de la bureaucratie à l'égard des députés est simple. Des gens sont venus me voir à mon bureau pour me dire que des fonctionnaires leur avaient dit de s'adresser non pas à eux, mais à leur député au sujet des questions d'importance secondaire. Après une expérience de sept ans de ce genre de situation, je suis aujourd'hui tout à fait convaincu qu'un autre problème qu'il faut régler, c'est celui de l'énorme bureaucratie et du fait qu'elle ne tient pas compte de la volonté des gens.

Si les ministres disent à leurs sous-ministres de n'écouter qu'eux seuls, le même message est transmis aux fonctionnaires et ces derniers, en retour, n'accordent aucune importance aux députés. Les fonctionnaires reçoivent des directives des ministres.

Or voici qu'un nouveau premier ministre est en fonctions et plusieurs anciens ministres se retrouvent aujourd'hui sur les banquettes arrières. Ils auront maintenant la chance de goûter à ce qu'ils ont créé.

● (1300)

La démocratie ne peut bien fonctionner que s'il y a un juste équilibre. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de bons fonctionnaires. Il y en a d'excellents. Comme dans toute profession, cependant, il y en a de mauvais qui créent une mauvaise réputation pour l'ensemble de leurs confrères. Il faut assurer un juste équilibre entre le Parlement, qui fait les lois, le pouvoir judiciaire et la fonction publique, pour que le gouvernement fonctionne efficacement.

Permettez-moi de revenir à la question des partis politiques.

Je suis porte-parole principal de mon parti en matière de coopération internationale. L'ACDI consacre beaucoup d'argent à la promotion des démocraties dans le monde. Je me suis fréquemment rendu dans ces pays. J'ai même participé, à titre d'observateur, aux élections qui se sont tenues au Chiapas. Mais c'était avant que l'ancienne ministre responsable de la Coopération internationale n'envoie ses propres amis agir comme observateurs. C'était du favoritisme flagrant.

Le système électoral canadien jouit d'une excellente réputation. Élections Canada est une institution grandement respectée, qui a aidé les démocraties en émergence. Elle a joué un rôle au cours des élections en Afrique du Sud, où elle jouit d'un plus grand respect.

D'autres pays viennent nous consulter au sujet de la façon dont les démocraties et les partis politiques devraient fonctionner. Nous devons donner l'exemple.

Il est important de montrer que nous pouvons, au sein de notre propre Parlement, débattre des questions entre nous. Mais il est également important d'admettre que notre système parlementaire comporte des lacunes. La Chambre des communes est l'institution de la démocratie.

C'est pour moi un privilège d'être ici aujourd'hui, étant venu d'Afrique il y a plus de 25 ans et ayant adopté le Canada comme mon pays. J'en suis très fier. Je suis reconnaissant aux habitants de Calgary-Est de m'avoir donné la possibilité de les représenter dans cette institution formidable qu'est le Parlement du Canada. Quand je retourne dans ma circonscription, les gens me disent qu'ils ont confiance en moi et ils veulent que je parle de questions qui sont importantes pour eux. C'est ce qui émane de l'institution formidable qu'est la démocratie.

Le Canada a plus de 100 ans d'expérience démocratique. Nous pouvons aller partout dans le monde et être fiers de notre démocratie. Toutefois, nous devrions toujours nous efforcer d'améliorer notre démocratie. Il faut l'améliorer. Mais il ne faut pas entraver la liberté de parole ni la liberté dont nous jouissons dans une démocratie. Nous devons être absolument vigilants et veiller à ne jamais perdre notre liberté.

Le gouvernement voulait inclure la règle des 50 membres dans la loi. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on voudrait imposer cette restriction. Cela me dépasse que l'on veuille restreindre la liberté de parole en imposant la règle des 50 membres. Grâce à Dieu, la Cour suprême a décidé qu'il n'était pas acceptable de fixer une limite.

Mon parti avait proposé la règle des 12 membres, et d'autres partis l'avaient appuyée. Elle aurait atteint plusieurs des objectifs du projet de loi. Actuellement, il dit qu'il faut au moins 250 membres et 3 dirigeants. Ce sont des questions d'ordre administratif. La règle des 12 membres aurait répondu à toute sorte de questions.

C'est avec grande fierté que j'interviens à la Chambre des communes pour débattre de la question des partis politiques. Ces derniers sont en essence l'un des véhicules qui permettent au peuple de se faire entendre à la Chambre.

● (1305)

En guise de conclusion, je dirai, comme les députés le savent, que mon parti vient de fusionner et que notre congrès a été formidable. Nous avons maintenant un nouveau parti qui s'appelle le Parti conservateur du Canada et les gens pourront lui faire part de leurs opinions dans le cadre des élections qui s'en viennent. Je suis d'accord avec le premier ministre quand il a dit en Alberta que les opinions étaient claires et que le choix des Canadiens était clair. À l'occasion des prochaines élections générales, les Canadiens choisiront qui dirigera le pays car ils ont maintenant un choix clair, et je suis très fier d'être député du Parti conservateur du Canada.

Une fois de plus, j'aimerais souligner le travail formidable qu'a accompli mon collègue de North Vancouver sur ce projet de loi.

● (1310)

**M. Ted White (North Vancouver, PCC):** Monsieur le Président, ce que j'ai retenu en particulier de mon collègue, ce sont ses observations au sujet des bureaucrates et de l'influence qu'ils exercent sur les projets de loi et les travaux de la Chambre et probablement sur le projet de loi dont nous sommes saisis.

*Initiatives ministérielles*

Comme le ministre semblait réticent à amender le projet de loi, après nous avoir promis que la mesure législative ferait l'objet d'une étude sérieuse en comité, j'imagine qu'il s'était laissé persuadé par les bureaucrates qu'il n'était pas nécessaire d'amender le projet de loi et qu'il ne faisait que répéter les arguments qui lui avaient été soufflés.

Bien que mon collègue se soit bien gardé de critiquer les bureaucrates, je vais lui demander de préciser sa pensée. Ne pense-t-il pas que, lorsque les comités étudient les projets de loi, on a le sentiment profond que les bureaucrates sont derrière les interventions des ministres, que ce sont eux qui, derrière les rideaux, déterminent en fait ce qui sera approuvé et ce qui sera rejeté, que ces décisions ne relèvent nullement des ministres et que, dans une certaine mesure, les bureaucrates semblent croire que ce sont eux qui mènent? Comme c'est le cas dans les faits, j'imagine.

C'est ce que j'ai constaté au comité où je siége, c'est-à-dire au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. Parfois, nous relevons de graves lacunes dans les règlements conçus par les bureaucrates. Ces gens ne tiennent aucunement compte des précisions que nous leur demandons ou des améliorations que nous exigeons et nous devons les assigner à témoigner tellement ils manifestent du mépris à notre égard. Ils se prennent pour des dieux qui mènent tout ici et considèrent le Parlement comme une source occasionnelle d'embêtements.

Le député pourrait-il nous parler un peu plus de son expérience avec les bureaucrates et de la façon dont ils influent sur le travail des parlementaires?

**M. Deepak Obhrai:** Monsieur le Président, nous n'avons pas discuté du rôle de la bureaucratie par rapport à ce qui se passe au Parlement. Nous avons tendance à examiner les projets de loi et à penser que les simples députés n'ont pas de pouvoir.

Le député a parfaitement raison. Comme je l'ai mentionné, je suis si contrarié par la bureaucratie et par son manque de respect envers les députés que mon efficacité à titre de représentant de la population qui m'a élu ici pour que je la représente s'en trouve minée. Les bureaucrates pensent qu'ils sont rois et maîtres.

Oui, tous ceux d'entre nous qui ont fait partie de comités savent que les secrétaires parlementaires qui témoignent devant un comité ont été breffés par des bureaucrates qui leur ont dicté quoi dire. Nous savons tous qu'une fois que les parlementaires de tous les partis se sont entendus sur une façon de procéder à la lumière des témoignages qu'ils ont entendus, les bureaucrates interviennent.

Je veux expliquer à tout le monde comment les bureaucrates interviennent. Il existe un mode de fonctionnement au sein des comités. Le gouvernement dit toujours qu'il est à l'écoute des comités. Ce qui se produit, c'est que des secrétaires parlementaires défendent des priorités qui leur ont été dictées par des bureaucrates. Les bureaucrates vont indirectement agir par leur entremise au sein des comités, et tout à coup, le whip va fouetter ses troupes, et c'en sera fait des priorités initiales.

Je ne veux pas donner de nom, mais il y a un certain temps, nous avons proposé à la Chambre une motion concernant Taïwan. L'opinion des députés des deux côtés de la Chambre au sujet de la motion différait toutefois de celle des bureaucrates, des mandarins des Affaires étrangères. Qu'ont fait ces derniers? Le Parlement a adopté la motion, mais ils en ont retardé l'application. Ils ont eu le culot de convoquer le représentant de Taïwan à leur bureau et ils lui ont fait des difficultés en lui demandant pourquoi il avait fait pression en faveur de cette motion qui allait à l'encontre de l'opinion du Parlement et des fonctionnaires du ministère des Affaires

étrangères. Cela montre à quel point les bureaucrates interviennent pour faire valoir leurs priorités en court-circuitant le Parlement.

Le fondement de la démocratie veut que ce soit le Parlement et c'est là où nous parlons et faisons connaître nos points de vue. C'est là où nous nous entendons et les bureaucrates sont censés faire quoi? Ils sont censés mettre en oeuvre ce que nous disons, en tenant compte de leur perspective et de la nôtre aussi. C'est la façon dont la démocratie est censée fonctionner.

Cependant, tout cela a changé. L'ordre a été inversé. En siégeant dans cette enceinte, j'ai été exaspéré à bien des reprises à l'instar de tous les députés de ce côté-ci, et chose surprenante, du côté ministériel. Beaucoup de ministériels ont déjà siégé de ce côté-ci. Ils savent comment la bureaucratie fonctionne, mais que font-ils? Ils se prêtent à ses exigences. Pourquoi devons-nous faire cela?

À qui la bureaucratie doit-elle rendre des comptes? Normalement, les bureaucrates rendent des comptes à un sous-ministre qui relève lui-même d'un ministre, un point c'est tout. Il n'y a pas d'autre distinction. Lorsque des bureaucrates viennent devant les comités, je reconnais que, comme notre collègue l'a dit, nous sommes des gêneurs et que peu de députés font leur travail.

Je suis porte-parole de mon parti pour l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, et je ne connais même pas le nom du nouveau président et j'ignore où il se trouve. Lorsque je rencontre des bureaucrates de l'ACDI, ils ne savent même pas qui je suis. Ils ne prennent pas la peine de regarder ce que nous faisons ou d'écouter ce que nous disons. C'est comme si je ne servais à rien. L'opposition est inutile. Nous n'avons aucun point de vue. Les bureaucrates savent ce qui est bon. Ils savent comment dépenser l'argent.

Je propose que l'ACDI rende des comptes au Parlement du Canada et qu'elle soit assujettie à une loi. Elle ne l'est pas à l'heure actuelle, mais elle poursuit ses activités et elle aura pour ce faire trois millions de dollars de plus.

Les Canadiens et les ONG sont exaspérés. Ils ne peuvent amener l'ACDI à écouter, parce que les bureaucrates n'ont pas à écouter qui que ce soit à l'heure actuelle. Oui, nous finirons par devoir nous attaquer au problème de la bureaucratie.

● (1315)

**M. Ken Epp (Elk Island, PCC):** Monsieur le Président, j'espère que vous prenez plaisir à dire Elk Island parce que, après les prochaines élections, cette circonscription sera disparue. J'espère toutefois qu'il n'en sera pas de même pour moi puisque je serai candidat dans la nouvelle circonscription d'Edmonton—Sherwood Park, où j'espère me faire élire.

Nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-3. Il y a tant de leçons à tirer de ce projet de loi que je crois qu'il vaut la peine que nous regardions de près ce qui se passe.

J'ai un défi de taille à relever aujourd'hui, soit essayer d'amener les députés d'en face, cette foule de libéraux qui sont assis à leur place et qui boivent chacune de mes paroles, à changer d'idée. Il me semble toutefois que le mieux que je puisse dire, c'est qu'ils somnolent dans leurs sièges.

### *Initiatives ministérielles*

Regardons les différents aspects du projet de loi, le premier étant le processus. Ce projet de loi a été renvoyé au comité avant la deuxième lecture, l'idée étant que les membres du comité pourraient vraiment contribuer à le façonner.

J'oserais dire que, de tous les députés de la Chambre, y compris celui de Glengarry—Prescott—Russell, c'est le député de North Vancouver qui a la meilleure connaissance des processus électoraux, des principes généraux de la démocratie et de la meilleure façon de les appliquer.

Je trouve incroyable que, lorsque le comité s'est réuni, les seules idées qu'on a jugées dignes d'être appuyées étaient celles venant des libéraux. Toutes celles venant de l'opposition ont été rejetées.

Nous reconnaissons que, dans une démocratie, c'est la majorité qui décide. Actuellement, les libéraux forment la majorité à la Chambre, du moins en théorie si ce n'est pas le cas dans la réalité en ce moment même, ce qui veut dire que, s'il y a un vote, la majorité l'emporte. Toutefois, ce à quoi je m'oppose vigoureusement, c'est le fait qu'une telle discipline de parti est imposée en comité également.

Je suis député depuis plus de dix ans. Mon prédécesseur, M. Brian O'Kurley, m'avait dit que le meilleur travail que je pourrais faire serait au sein des comités. J'avais hâte de m'atteler à la tâche lorsque j'ai été nommé la première fois à un comité. J'avais une bonne impression parce que les comités étaient l'endroit où le processus démocratique suivait son cours. Nous pouvions tous formuler nos points de vue et tenter de convaincre les députés de l'opposition au sein des comités. J'avais l'impression que ces personnes sensées écouteraient mes arguments et que, si ceux-ci s'avéraient assez convaincants, elles voteraient assurément en faveur de mes propositions.

Au sein de nombreux comités dont j'ai fait partie au cours des dix dernières années, j'ai eu très honte de ce qu'était devenu le processus démocratique dans cet endroit car on interdit aux intervenants dans les débats de se prononcer en leur âme et conscience.

**Une voix:** C'est une honte.

**M. Ken Epp:** C'est plus qu'une honte, comme mon collègue le dit, c'est grave et je dirais même que c'est le pire défaut de notre système démocratique. Faut de redresser la situation, je crains que notre système démocratique ne s'érode irrémédiablement et que le public ne soit de plus en plus désillusionné devant la nécessité d'appuyer, avec les deniers qu'il verse au fisc et avec son vote, le processus démocratique.

Je réprimande le gouvernement pour imposer cela aux députés ministériels qui siègent à des comités. S'il avait été possible pour les députés de discuter et de voter ouvertement et librement, nous aurions des amendements qui auraient empêché les conséquences graves qui découleront de l'adoption du projet de loi C-3.

● (1320)

J'oserais même dire que certains libéraux là-bas doivent se sentir mal à l'aise d'avoir participé à ce processus en ne protestant pas. De même, nous avons maintenant un soi-disant nouveau premier ministre. Durant sa campagne à la direction du parti, le nouveau premier ministre a souvent employé l'expression «déficit démocratique». Je ne sais pas où il a pris cette idée car, ce parti dont il était membre, et même ministre, n'a jamais vraiment pratiqué la démocratie. Il a dû capter cette idée dans l'air. Il a entendu les gens de ce côté en parler. Il a probablement entendu certains députés de son propre parti en discuter. Il savait qu'il tenait là une idée percutante et fondamentale, qui l'est certes pour les Canadiens, et il en a fait l'assise de sa campagne.

Que constatons-nous aujourd'hui, alors que le projet de loi C-3 est présenté au Parlement? Voyons-nous disparaître les entraves qui enserraient les chevilles et les poignets de tous les libéraux, de sorte qu'ils ne pouvaient même plus lever la main pour voter certaines fois, alors qu'ils étaient tenus de le faire d'autres fois?

Je reproche vivement au premier ministre et au gouvernement d'avoir enrayé le processus.

Comme vous le savez, monsieur le Président, je suis un mathématicien amateur. J'ai étudié à l'université en mathématiques et en physique et j'ai enseigné les mathématiques et l'informatique pendant 31 ans, alors je suis un peu habile avec les chiffres.

Le comité compte huit membres du Parti libéral. Il en compte sept de l'opposition. Je ne suis pas prêt à admettre que seuls les libéraux ont un QI supérieur à la moyenne alors que tous les autres ont un quotient intellectuel inférieur à la moyenne. Je ne suis pas prêt à admettre que seuls les libéraux sont capables de penser clairement alors que tous les autres ont une pensée embrouillée. Statistiquement parlant, je crois que le rapport de force est de sept sur huit.

Je ne sais pas exactement ce que signifient ces fractions. J'aurais pu y réfléchir, mais cela veut sans doute dire que, dans sept cas sur 15, l'opposition aurait une idée meilleure que celle des huit autres membres d'en face. On peut donc se poser des questions lorsqu'on voit que, dans tous les cas, les idées, amendements et motions de l'opposition sont rejetés tout simplement parce qu'ils viennent de l'opposition. Il y a là une grave anomalie.

J'aime à croire que, au cours de ma vie, j'ai également étudié sérieusement les Saintes Écritures. Il y a un proverbe qui dit que toute grande sagesse repose sur de nombreux conseillers. Les libéraux font fausse route en refusant carrément d'écouter les voix de l'opposition. Ils font une erreur parce que nous faisons partie de l'équipe qui veut doter le Canada de lois judicieuses. Ils devraient, de temps à autre—je dirais, sept fois sur quinze en moyenne—nous écouter et adopter certaines de nos idées.

Ceci étant dit, je veux maintenant parler d'une très sérieuse lacune que comporte le projet de loi.

Cependant, avant d'aborder cette question, comme je suis de nature positive et que je préfère mettre l'accent sur le bon côté et minimiser le mauvais, permettez-moi de dire qu'il y a un élément positif dans ce projet de loi et que je l'appuie. Afin de ne pas commettre moi-même la même faute que je reproche aux libéraux, permettez-moi de dire que j'appuie sans réserve la suppression de l'obligation qui exigeait, auparavant, qu'un parti liquide tous ses actifs s'il présentait moins de 50 candidats lors d'élections générales.

Supposons qu'un nouveau parti travaille d'arrache-pied à se faire reconnaître comme le porte-étendard de certaines idées auxquelles croient un bon nombre de citoyens. Il est loin du nombre requis de 50 candidats. Que fait le gouvernement, ce gouvernement arbitraire? Il affirme que le parti a franchi la ligne de départ en même temps que nous, mais que, puisqu'il n'a pas atteint le premier quart de mille, il doit revenir à la ligne de départ. Voilà ce que fait le gouvernement.



*Initiatives parlementaires*

Je félicite le gouvernement d'avoir supprimé cette mesure. Il est totalement injustifié qu'un parti présentant, disons, 40 candidats aux élections doive liquider tous ses biens. Je remercie les libéraux d'en face d'avoir supprimé de l'actuelle loi électorale cet article très offensant et d'avoir au moins offert une porte de sortie pour que ce parti puisse à nouveau être enregistré sans devoir renoncer à tout le travail accompli.

• (1325)

Pendant le peu de temps de parole qu'il me reste, je veux signaler ce qui, à mes yeux, constitue le plus grave défaut du projet de loi. Comme mon collègue de North Vancouver l'a si habilement souligné plus tôt aujourd'hui, il est inacceptable qu'un bureaucrate ou un politicien quelconque puisse décider si un parti politique peut prendre part aux élections.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit ici sur la manière dont ce problème aurait pu être évité. Il aurait certainement pu être évité si les députés d'en face n'avaient pas tenu aussi fermement à leurs idées et s'ils avaient écouté certains arguments sensés à l'encontre de cette mesure.

Le problème c'est que si nous n'adoptons pas ce projet de loi, la loi électorale du Canada deviendra caduque aux prochaines élections, peu importe quand elles auront lieu. J'espère sincèrement que ce sera à l'automne parce que la situation doit être corrigée avant les prochaines élections. La solution proposée par les libéraux ne réglera rien du tout. Tout ce que cela fera, c'est couler dans le béton un problème qui nous suivra continuellement.

La seule idée qu'un parti se résume à une personne seule est en effet choquante. Cette personne pourrait se présenter comme candidat indépendant dans n'importe quelle circonscription du pays. La loi électorale du Canada ne contient aucune exigence en matière de lieu de résidence. Cette personne pourrait donc se présenter dans une circonscription du pays et exprimer ses idées en tant qu'indépendant. Il n'y a aucune discrimination à l'égard d'une personne du fait qu'elle n'ait pas le droit de se présenter comme un parti. Cette personne pourrait quand même se présenter. N'avoir qu'une seule personne pourrait entraîner un sérieux problème pendant les prochaines élections. Je peux imaginer, dans beaucoup de circonscriptions, des partis composés d'un seul membre.

Par exemple, je connais une dame qui est une championne passionnée de la défense des droits des animaux. Lorsqu'elle capture une souris, celle-ci doit être prise en vie et relâchée même si l'animal risque de réintégrer l'immeuble avant elle. Elle fondera le parti PS, qui n'aura aucune signification politique comme telle mais qui voudra dire le parti «Protection des souris». Elle fondera ce parti et ce sera son droit. Beaucoup de gens l'appuieront et elle rassemblera facilement 250 membres.

Les candidats intéressés par une seule question, 18 ou 20 d'entre eux, participeront aux débats généraux entre les candidats. Tous pourront se prévaloir des avantages prévus dans le projet de loi C-24.

Le Président me fait signe et je réalise qu'il est 13 h 30 et que c'est vendredi après-midi. Je demande donc qu'on m'alloue le temps qui me reste la prochaine fois que cette question sera examinée.

• (1330)

**Le vice-président:** Le député d'Elk Island disposera certainement de sept minutes environ lorsqu'il prendra de nouveau la parole sur ce projet de loi à la Chambre.

[Français]

Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LA LOI SUR LES FRAIS D'UTILISATION

**M. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.)** propose: Que le projet de loi C-212, Loi concernant les frais d'utilisation, soit lu pour la deuxième fois et que les amendements proposés au projet de loi par le Sénat soient adoptés.

—Monsieur le Président, comme nous n'avons pas beaucoup de temps aujourd'hui, je serai très bref. Les députés connaissent déjà assez bien le projet de loi C-212. Ce dernier a été adopté à l'unanimité à toutes les étapes et a été ensuite envoyé à l'autre endroit. J'en remercie les députés. Le projet de loi nous a maintenant été renvoyé avec les amendements proposés par l'autre endroit.

Le projet de loi peut devenir loi aujourd'hui avec l'appui des députés. Je vais faire quelques brèves observations sur trois sujets. Je donnerai d'abord quelques renseignements de base sur le projet de loi ainsi que les raisons pour lesquelles il a été présenté. Je ferai ensuite un survol des amendements proposés par l'autre endroit. Je décrirai ensuite succinctement la suite du processus.

Le projet de loi C-212 a pour objet d'assurer une plus grande transparence, une plus grande obligation de rendre compte et une plus grande surveillance parlementaire dans l'exercice des activités de recouvrement de coûts des ministères et organismes. Les frais d'utilisation prennent une foule de formes et ils servent à couvrir les coûts des services fournis par le gouvernement, dans l'intérêt public espère-t-on. Ce sont des services comme la délivrance de permis, les inscriptions, etc.

[Français]

Comme je l'ai déjà dit, j'appuie l'objectif du gouvernement de recouvrer les coûts qu'il engage en imposant des frais aux utilisateurs de biens individuels et de services spécialisés.

Le projet de loi que j'ai présenté aborde les questions suivantes:

[Traduction]

Tout d'abord, la nécessité d'établir un lien entre le montant des frais d'utilisation et la capacité d'un ministère ou d'une agence à respecter des normes de rendement établies.

Deuxièmement, l'importance de faire participer davantage les intervenants au processus d'établissement des frais.

Troisièmement, une analyse plus complète des répercussions sur les parties prenantes et de la compétitivité lorsque de nouveaux frais d'utilisation ou des hausses de frais sont envisagés.

*Initiatives parlementaires*

Quatrièmement, l'accroissement de la transparence quant au bien-fondé de l'imposition de frais d'utilisation, à la sorte de frais imposés, aux coûts définis comme étant recouvrables, aux avantages personnels qui sont conférés et au respect des normes de rendement. De plus, les frais d'utilisation doivent être concurrentiels à l'échelle internationale et les parlementaires doivent exercer une plus grande surveillance au moment de l'adoption ou de la modification de ces frais d'utilisation.

[Français]

En outre, il y a la nécessité d'établir un processus de règlement des différends afin de régler les plaintes ou les griefs des payeurs de frais d'utilisation. Il y a aussi la nécessité de produire des rapports annuels indiquant tous les frais d'utilisation en vigueur.

[Traduction]

Je vais maintenant donner à la Chambre un aperçu des amendements qui ont été apportés à l'autre endroit. Ce sont des amendements que j'appuie et que le président du Conseil du Trésor appuie également. Ils visent à améliorer la formulation du projet de loi et fournissent des précisions sur l'objet et le fonctionnement du projet de loi.

J'aimerais préciser que ces amendements ne modifient en rien les principes ou la portée générale et le thème du projet de loi qui a été adopté à la Chambre il y a quelque temps.

Le premier amendement prévoit un rôle pour le Sénat, un rôle qui reflétera le processus relatif aux frais d'utilisation prévu au projet de loi C-212 pour la Chambre des communes. Je suis d'avis que cela améliorera le contrôle du Parlement sur les frais d'utilisation.

Le deuxième amendement précise très clairement que le projet de loi C-212 ne s'applique pas aux frais imposés par un organisme de réglementation à un autre.

Le troisième amendement doit renforcer le libellé du projet de loi original. Il décrit plus précisément le fonctionnement du processus indépendant de règlement des différends par l'intermédiaire d'un groupe consultatif indépendant. De plus, la comparaison des frais avec les principaux partenaires commerciaux sera restreinte aux frais des partenaires commerciaux pertinents.

Le quatrième amendement est un amendement indirect. Il est rendu nécessaire par suite d'une modification apportée précédemment à la définition des frais d'utilisation et vise à assurer l'uniformité.

[Français]

L'objectif de l'amendement n° 5 est d'apporter une clarification concernant la période désignée pour comparer le rendement d'un organisme de réglementation et la période à laquelle s'appliquerait la réduction des frais, si le rendement était inférieur aux normes, selon la définition du projet de loi.

[Traduction]

L'amendement n° 6 porte sur ce qui suit. Le libellé initial du projet de loi prévoyait un délai de 40 jours de séance avant qu'une proposition ne soit adoptée d'office si le comité omet de soumettre sa recommandation à la Chambre des communes. Ce délai pourrait se traduire par 80 jours au calendrier.

L'amendement tient compte de la charge de travail et des pratiques de la Chambre. Un délai de 20 jours de séance devrait être suffisant pour permettre au comité de présenter un rapport à la Chambre lorsque la chose est jugée nécessaire ou souhaitable. Cet amendement ramène la période d'examen à 20 jours de séance.

L'amendement n° 7 est consécutif aux amendements précédents. L'article 7 n'est plus nécessaire, du fait des amendements précédents.

L'amendement n° 8 a pour objet de permettre au président du Conseil du Trésor d'effectuer un examen de la loi après trois ans, ce qui me paraît tout à fait indiqué.

L'amendement n° 9 est une modification consécutive.

L'amendement n° 10 est une autre modification consécutive, l'article 10 n'étant plus nécessaire.

Comme je le disais plus tôt, j'appuie tous ces amendements.

Je remercie les membres du Comité des finances nationales et tous les parlementaires de l'autre endroit pour leur importante contribution à ce projet de loi.

Il y aurait de nombreuses autres personnes à remercier, notamment tous ceux qui ont participé au débat sur le projet de loi C-212. Ce débat a été très constructif et très utile.

Je tiens aussi à remercier les membres du Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour le travail qu'ils ont accompli relativement à ce projet de loi, ainsi que tous les témoins qui ont comparu au sujet du projet de loi, à la Chambre des communes comme au Sénat.

Je remercie tous les députés de leur appui au projet de loi.

Je remercie aussi le président du Conseil du Trésor et député de Winnipeg-Sud pour ses conseils, son soutien, ses encouragements et son appui à ce projet de loi d'initiative parlementaire. Ce fut un exercice rafraîchissant. Je remercie également les collaborateurs du ministre.

Je tiens également à offrir mes remerciements au greffier du Comité permanent des finances et au personnel de recherche du comité. Je remercie également mes propres collaborateurs.

Merci également à la Coalition des entreprises sur le recouvrement des coûts pour ses conseils et son soutien au fil des ans.

Je tiens à dire à mes collègues de la Chambre que nous avons aujourd'hui l'occasion historique d'adopter ce projet de loi sur les frais d'utilisation et de faire aboutir ainsi de longues années d'un travail acharné.

Certains députés voudront peut-être intervenir à nouveau, ou même pour la première fois, dans le débat sur le projet de loi C-212. C'est parfaitement compréhensible, et on ne peut leur nier ce droit. Si le débat prend fin aujourd'hui, ce projet de loi sur les frais d'utilisation pourrait être adopté dès aujourd'hui, ou bien la semaine prochaine, si le vote est différé.

Le temps ne joue pas pour nous. Si le Parlement était dissous pour la tenue d'élections, le projet de loi C-212 deviendrait de l'histoire ancienne, un projet de loi inachevé témoignant d'un valeureux effort. Vous conviendrez sûrement avec moi que cette issue est inacceptable pour notre assemblée et pour les Canadiens.

Si le débat ne prend pas fin aujourd'hui, le projet de loi C-212 retombera au bas de la liste du *Feuilleton*. Il pourrait être remis à l'étude avant la dissolution du Parlement pour une autre heure de débat et un vote, mais nous risquons de manquer de temps.

*Initiatives parlementaires*

J'exhorte les députés à mettre fin au débat dès aujourd'hui et à adopter le projet de loi. Les députés pourraient revendiquer cette victoire. L'autre solution, c'est de s'en remettre à des politiques gouvernementales qui sont restées stériles par le passé.

J'invite les députés à opter pour l'approche législative proposée dans le projet de loi C-212 et à se prononcer en faveur de la responsabilité, de la transparence et du rôle qui revient de droit aux députés.

• (1335)

**Le vice-président:** Nous pouvons prendre cinq minutes pour poser des questions au motionnaire.

Comme il n'y a pas de questions, nous reprenons le débat. Le député de Peace River a la parole.

**M. Charlie Penson (Peace River, PCC):** Monsieur le Président, je comprends le sentiment d'urgence qui anime le député pour faire adopter le projet de loi aujourd'hui. Nous appuyons ce projet de loi. Cependant, je veux lui rappeler que le mandat de son gouvernement ne se termine pas avant un an et demi environ. Je ne vois pas la nécessité de déclencher des élections hâtives. Nous devons être là pour discuter de projets de loi comme celui-là.

Je suis heureux d'appuyer le projet de loi. Je suis intervenu à maintes reprises dans le passé sur le projet de loi et je l'ai vu évoluer. Je tiens à féliciter le député qui a porté sa cause à bout de bras pendant des années.

Le projet de loi C-212 a beaucoup changé depuis que la Chambre des communes et le Sénat en ont été saisis. Malgré tous les amendements et toutes les concessions dont il a fait l'objet, je crois qu'il amorce la mise en place d'un système de frais d'utilisation plus juste et plus souple qui reflète davantage les valeurs démocratiques canadiennes. Je souhaite vraiment que le projet de loi C-212 soit soumis au vote final très bientôt, et qu'il puisse rapidement passer à l'étape de la sanction royale et de la promulgation.

L'imposition de frais d'utilisation peut être une méthode responsable pour couvrir les coûts des services gouvernementaux qui s'adressent à des clients particuliers et à des groupes clients; cependant, il arrive parfois que les frais d'utilisation exigés sont exagérées lorsque les contrôles ne sont pas suffisamment serrés. C'est ce que ce projet de loi vise à corriger.

Dans une société démocratique, on conçoit que les frais d'utilisation qu'exigent les gouvernements devraient refléter le coût réel du service dispensé, ce qui, j'ai le regret de le dire, n'est pas toujours le cas. De plus, les frais d'utilisation devraient être établis en coordination, en coopération et de concert avec tous les différents groupes qui y sont assujettis, ce qui semble relever du simple bon sens.

Dire que les Canadiens méritent un gouvernement responsable et transparent doit être plus que la dernière expression à la mode. C'est précisément ce que nous attendons d'une démocratie moderne. Les beaux discours et la poudre aux yeux ne suffiront plus. Il faut, en l'occurrence, avoir des convictions, agir et faire ce qui convient.

Les conservateurs comprennent et respectent au plus haut point l'obligation d'équité qui incombe à l'État, vu les vastes pouvoirs dont il dispose et l'autorité qu'il exerce sur les citoyens. Voilà pourquoi le député de Medicine Hat a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire semblable en 1997, le projet de loi C-202, qui visait à limiter les pouvoirs des bureaucrates quant à l'imposition de frais de service. Nous nous réjouissons que le député d'Etobicoke-Nord ait relevé le défi afin d'exiger plus d'obligation de rendre compte et de

transparence par rapport aux frais demandés pour certains services gouvernementaux.

Un meilleur recouvrement des coûts était manifestement devenu une nécessité au début des années 90. Nous comprenons cela; cependant, bien que le déficit soit éliminé depuis longtemps, le système de frais d'utilisation rapporte encore plus de 4 milliards de dollars par année au trésor fédéral. Plus de 50 ministères et organismes fédéraux perçoivent actuellement plus de 500 droits d'utilisation.

En tant que députés élus et responsables, nous devons trouver un moyen de gérer cette augmentation fulgurante des frais d'utilisation et de donner suite aux préoccupations sérieuses selon lesquelles un système de frais d'utilisation risque parfois d'exploiter les utilisateurs.

Nous convenons avec le député que des mesures de protection et des garanties s'imposent. Par exemple, il faudrait procéder à un examen parlementaire plus serré lorsque des frais d'utilisation sont établis ou modifiés. Il faudrait prévoir une plus grande participation des intéressés, y compris une analyse des répercussions sur les intéressés et des études de la concurrence, avant l'imposition de frais d'utilisation.

Voici d'autres changements qui se font attendre depuis longtemps: des normes de rendement garanties pour les services de frais d'utilisation, la nécessité de présenter des rapports annuels au sujet du régime gouvernemental de frais d'utilisation, et un mécanisme indépendant de règlement des différends pour traiter les plaintes.

Comme je l'ai déjà dit, le projet de loi C-212 a changé considérablement par rapport à la version que le député a présentée il y a plusieurs années. Notamment, il est regrettable que les sociétés d'État aient été exclues des dispositions améliorées dans la version modifiée par le Sénat, compte tenu particulièrement des récentes révélations selon lesquelles des gens sans scrupules pourraient avoir utilisé des sociétés d'État pour faire des gains politiques ou financiers. L'exclusion des sociétés d'État constitue un problème à cet égard.

Néanmoins, j'estime que ce projet de loi constitue un pas dans la bonne direction, en vue d'accroître la reddition de comptes et la transparence dans l'administration publique. Il nous faudra peut-être attendre qu'un gouvernement conservateur termine la tâche, ce qui ne saurait trop tarder, mais, entre-temps, nous sommes heureux d'appuyer le projet de loi C-212.

• (1340)

[Français]

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, je vous expliquerai très brièvement pourquoi nous sommes en faveur du projet de loi C-212, comme mes deux collègues précédents l'ont mentionné, et je vous indiquerai où nous manifestons également une petite hésitation.

Nous nous sommes prononcés en faveur du projet de loi C-212 lorsqu'il a été débattu à la Chambre des communes. C'est mon collègue de Joliette qui s'en est fait le porte-parole à ce moment-là. Nous sommes toujours en faveur de ce projet de loi qui encadre les frais d'utilisation qui peuvent être imposés par les organismes de règlement aux différents utilisateurs de leurs services.

Eu égard à cet aspect, nous n'avons pas de problème. Nous pensons effectivement que le projet de loi C-212 répond aux critères et aux besoins de la population des utilisateurs des services.

*Initiatives parlementaires*

Cependant, des amendements ont été apportés par le Sénat. Nous déplorons que, par le biais de ces amendements, le pouvoir d'examiner la question des frais d'utilisation puisse échapper à la Chambre des communes. Cela a demandé un travail vraiment rigoureux de la part de nos différents chercheurs pour constater la présence d'un petit mot. Souvent, dans les projets de loi, un petit mot peut faire toute la différence.

Auparavant, on disait que le pouvoir d'examiner la question des frais d'utilisation était dévolu à la Chambre des communes «et» au Sénat. Maintenant, on dit que les travaux pourront être exécutés par la Chambre «ou» par le Sénat. Donc, la Chambre des communes pourrait perdre un certain droit de regard simplement par ce «ou». C'est seulement un petit point sur lequel le Bloc québécois est un peu plus sensible.

Le ministre compétent aura donc le choix de saisir soit le Sénat, soit la Chambre des communes relativement à l'établissement ou à l'augmentation de frais d'utilisation. Nous préférons la version initiale du projet de loi, qui donne à la Chambre des communes la compétence sur la question des frais d'utilisation.

Eu égard à ce petit aspect, je crois que le député qui a présenté le projet de loi doit observer cette mise en garde, cette sonnette d'alarme qu'on lui présente quant au fait que le projet de loi initial stipulait clairement que le ministre responsable demandait à la Chambre des communes le pouvoir d'étudier les frais d'utilisation ou leur augmentation. Maintenant, à la suite des amendements du Sénat, la Chambre pourrait se voir restreindre ce droit de regard, et ce droit passerait au Sénat.

C'est seulement sur cet aspect que le Bloc québécois est en désaccord, mais pas de façon suffisamment grave pour retirer notre accord que nous avons déjà donné au projet de loi C-212.

● (1345)

[Traduction]

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, je prends la parole en faveur du projet de loi C-212, Loi concernant les frais d'utilisation.

Bien que ce projet de loi soit destiné à alléger le fardeau de la réglementation pour les entreprises, le NPD aimerait rappeler aux députés que les frais d'utilisation ont un effet sur les particuliers. Ce sont les familles qui, au jour le jour, doivent assumer des frais d'utilisation.

Comme beaucoup d'autres Canadiens, j'ai constaté que le fléau des frais d'utilisation envahissait tous les services que les membres de ma famille et moi-même utilisons. Comme les gouvernements réduisent les impôts, dans les faits, ce sont aux frais d'utilisation que l'on a recours pour assurer le maintien des services.

Les frais d'utilisation constituent un fait concret au gouvernement fédéral, par exemple dans les parcs fédéraux et provinciaux. On doit payer des frais d'utilisation pour avoir accès au moindre document fourni par le gouvernement fédéral. Il n'y a pas beaucoup de services gouvernementaux, autrefois gratuits, qui ne sont pas devenus payants.

Dans les 20 dernières années, les conservateurs, sous Mulroney, et maintenant les libéraux, sous le premier ministre, ont confié un nombre toujours croissant de services au secteur privé. L'existence

des frais d'utilisation en résulte. J'aimerais citer brièvement le Syndicat canadien de la fonction publique, une entité qui surveille l'augmentation alarmante des frais d'utilisation.

Les frais d'utilisation—le fait que des particuliers et des familles paient pour avoir accès à des services qui, à une certaine époque, étaient disponibles gratuitement—est une caractéristique commune à beaucoup de plans de privatisation. En renonçant à financer et à fournir des services publics, le gouvernement a instauré un nouveau régime dans le cadre duquel certains services qui, autrefois, étaient universellement financés par les impôts et d'autres revenus publics, ne sont désormais plus gratuits ou bon marché. Alors qu'un grand nombre de services privatisés reçoivent toujours des fonds publics, les gestionnaires du secteur privé imposent très souvent de nouveaux frais en supplément de leurs revenus pour maximiser leurs bénéfices.

Il y a un service financé par les fonds publics dont dépendent la plupart des Canadiens, celui des soins de santé. On parle souvent d'avoir recours à des frais d'utilisation dans le cadre d'une réforme de notre système de santé. Comme l'a dit Roy Romanow dans son rapport final—et je crois qu'il importe de citer le rapport de M. Romanow:

Un nombre écrasant de données indiquent que les effets des frais directs, comme les frais modérateurs, se font surtout sentir chez les moins nantis et les empêchent d'accéder aux soins de santé dont ils ont besoin. Les exonérations pour les personnes à faible revenu n'y changent rien. Cette procédure peut entraîner une hausse des coûts à long terme puisque les gens retardent leur traitement jusqu'à ce que leur état s'aggrave. Les frais modérateurs et la participation aux coûts entraînent aussi des coûts administratifs importants qui réduisent directement les modalités et les revenus générés.

L'une des caractéristiques principales de la Loi canadienne sur la santé a été d'interdire les frais modérateurs dans le cas des services médicaux et hospitaliers. Étant donné les connaissances que nous avons sur l'impact des frais modérateurs, si modestes soient-ils, la Commission est d'avis que cette décision était la bonne à l'époque et qu'elle l'est toujours.

L'augmentation des frais modérateurs est une spirale qui rend de plus en plus difficile pour les moins nantis de demeurer en santé. Cela ne touche pas que le système de soins de santé ordinaire, cela touche tous les aspects de la santé: la santé publique et les services dentaires dont nous avons tous besoin. Je suis ravie de voir le consensus qui se dégage à la Chambre autour de ce projet de loi.

En terminant, je répète que les frais modérateurs sont plus discriminatoires à l'égard des citoyens les moins nantis. Il importe de revoir tout le concept des frais modérateurs assortis aux services.

● (1350)

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

**Le vice-président:** Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et les amendements, lus pour la deuxième fois, sont adoptés.)

[Français]

**Le vice-président:** Comme il est 13 h 50, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 50.)





**ANNEXE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR  
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION  
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;  
COMITÉS DE LA CHAMBRE,  
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,  
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

**OCCUPANTS DU FAUTEUIL**

**Le Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. BOB KILGER

**Le vice-président des comités pléniers**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**La vice-présidente adjointe des comités pléniers**

MME BETTY HINTON

---

**BUREAU DE RÉGIE INTERNE**

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. DALE JOHNSTON

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. MAURIL BÉLANGER

L'HON. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS



## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC
Brison, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	PCC
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice- première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup —Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	PCC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	PCC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PCC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency— Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	PCC
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	Alberta	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	PCC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la- Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PCC
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PCC
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock— Langley	Colombie-Britannique	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins— Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PCC
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	Ind.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	PCC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
VACANCE	Ottawa Centre	Ontario	
VACANCE	Etobicoke	Ontario	
VACANCE	Saint-Maurice	Québec	



## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>ALBERTA (26)</b>		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Lakeland	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Athabasca	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	St. Albert	PCC
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)</b>		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	PCC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	PCC
Cummins, John	Delta—South Richmond	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	PCC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	PCC
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	PCC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	PCC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Ind.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	PCC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PCC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PCC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	PCC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	PCC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PCC
White, Randy	Langley—Abbotsford	PCC
White, Ted	North Vancouver	PCC
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)</b>		
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Lib.
<b>MANITOBA (14)</b>		
Alcock, L'hon. Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK (10)</b>		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Wayne, Elsie	Saint John	PCC

#### NOUVELLE-ÉCOSSE (11)

Brison, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PCC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Lib.

#### NUNAVUT (1)

Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
------------------------	---------	------

#### ONTARIO (103)

Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton—Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélair, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot	PCC
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough—Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Lib.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Samia—Lambton	Lib.
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PCC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa CentreOntario	
VACANCE	EtobicokeOntario	

## QUÉBEC (75)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.
VACANCE	Saint-MauriceQuébec	
<b>SASKATCHEWAN (14)</b>		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Ind.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
<b>TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)</b>		
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PCC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

---

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)</b>		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse) .....	Western Arctic .....	Lib.
<b>YUKON (1)</b>		
Bagnell, L'hon. Larry .....	Yukon .....	Lib.



# LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 26 mars 2004 — 3<sup>e</sup> Session, 37<sup>e</sup> Législature)

## AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

**Président:** Guy St-Julien

**Vice-présidents:** Nancy Karetak-Lindell  
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	Stan Dromisky	Rick Laliberte	Lawrence O'Brien	(16)
Serge Cardin	John Duncan	Yvan Loubier	Chuck Strahl	
Brenda Chamberlain	André Harvey	Pat Martin	Andrew Telegdi	
David Chatters				

### Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gerry Ritz
Claude Bachand	Paul Forseth	James Lunney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Ghislain Fournier	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Werner Schmidt
Leon Benoit	Yvon Godin	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Anita Neville	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Randy White
Joe Comartin	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Gilles-A. Perron	

---

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

**Président:** Bernard Patry

**Vice-présidents:** Stockwell Day  
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Brian Fitzpatrick	Dan McTeague	Karen Redman	(18)
Scott Brison	Francine Lalonde	Deepak Obhrai	Raymond Simard	
Bill Casey	Paul Harold Macklin	Charlie Penson	Bryon Wilfert	
Art Eggleton	Alexa McDonough	Beth Phinney		

### Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	John Duncan	David Kilgour	John Reynolds
Rob Anders	Reed Elley	Yvan Loubier	Gerry Ritz
David Anderson	Ken Epp	Gary Lunn	Svend Robinson
Sarkis Assadourian	Mark Eyking	James Lunney	Yves Rocheleau
Claude Bachand	Paul Forseth	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Cheryl Gallant	John Maloney	Gary Schellenberger
Eleni Bakopanos	Peter Goldring	Inky Mark	Werner Schmidt
Rex Barnes	Jim Gouk	Keith Martin	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Gurmant Grewal	Pat Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Deborah Grey	Brian Masse	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Art Hanger	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Stephen Harper	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Richard Harris	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	John Harvard	Rob Merrifield	Myron Thompson
Sarmite Bulte	Loyola Hearn	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Grant Hill	James Moore	Maurice Vellacott
Chuck Cadman	Jay Hill	Anita Neville	Elsie Wayne
John Cannis	Howard Hilstrom	Lorne Nystrom	Susan Whelan
Rick Casson	Betty Hinton	Brian Pallister	Randy White
Martin Cauchon	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Ted White
David Chatters	Dale Johnston	Pauline Picard	John Williams
Paul Crête	Gerald Keddy	James Rajotte	Lynne Yelich
John Cummins			

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

**Président:**

**Vice-président:**

Stéphane Bergeron	John Cannis	Mark Eyking	Charlie Penson	(9)
Bill Blaikie	Bill Casey	John Harvard	Susan Whelan	
Sarmite Bulte				

## SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**Président:**

**Vice-président:**

Eleni Bakopanos	Stockwell Day	Keith Martin	Svend Robinson	(9)
Colleen Beaumier	David Kilgour	Deepak Obhrai	Yves Rocheleau	
Martin Cauchon				

## AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

**Président:** Paul Steckle

**Vice-présidents:** Gerry Ritz  
Rose-Marie Ur

Gilbert Barrette  
Rick Borotsik  
Wayne Easter  
Ken Epp

Mark Eyking  
Georges Farrah  
Marcel Gagnon

Howard Hilstrom  
David Kilgour  
Larry McCormick

John O'Reilly  
Louis Plamondon  
Dick Proctor

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Comartin  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
John Duncan

Claude Duplain  
Reed Elley  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Mario Laframboise  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
John Maloney  
Inky Mark  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Gilles-A. Perron  
Pauline Picard  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Jean-Yves Roy  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

**CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION****Président:** Sarkis Assadourian**Vice-présidents:** Madeleine Dalphond-Guiral  
Raymonde FolcoDiane Ablonczy  
Colleen Beaumier  
Sheila Copps  
Hedy FryArt Hanger  
Sophia Leung  
Steve MahoneyInky Mark  
Pat Martin  
Grant McNallyYves Rocheleau  
Andrew Telegdi  
Bryon Wilfert

(16)

**Membres associés**Jim Abbott  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Bill Blaikie  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Comartin  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell DayNorman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale JohnstonGerald Keddy  
Jason Kenney  
Francine Lalonde  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Brian Masse  
Philip Mayfield  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pauline Picard  
James Rajotte  
Scott ReidJohn Reynolds  
Gerry Ritz  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Judy Wasylcyia-Leis  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

**COMPTES PUBLICS****Président:** John Williams**Vice-présidents:** Marlene Jennings  
Beth Phinney

Maurizio Bevilacqua	Peter Goldring	Steve Mahoney	Shawn Murphy	(17)
Odina Desrochers	Joe Jordan	Philip Mayfield	Alan Tonks	
Paul Forseth	Walt Lastewka	Val Meredith	Judy Wasylycia-Leis	
Roger Gaudet	Dominic LeBlanc			

**Membres associés**

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Benoît Sauvageau
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Alex Shepherd
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
John Bryden	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Andy Burton	Stephen Harper	James Moore	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Richard Harris	Anita Neville	Greg Thompson
Serge Cardin	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Charlie Penson	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Gilles-A. Perron	Elsie Wayne
John Cummins	Betty Hinton	James Rajotte	Randy White
Stockwell Day	Rahim Jaffer	Scott Reid	Ted White
Bev Desjarlais	Dale Johnston	John Reynolds	Lynne Yelich

**SOUS-COMITÉ DE LA PROTECTION DES TÉMOINS ET DES TÉMOIGNAGES****Président:****Vice-président:**

Odina Desrochers	Marlene Jennings	Judy Wasylycia-Leis	John Williams	(4)
------------------	------------------	---------------------	---------------	-----

**DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS**

**Président:** Pat O'Brien  
**Vice-présidents:** Jay Hill  
Janko Peric

Rob Anders	Murray Calder	Lawrence O'Brien	David Price	(16)
Claude Bachand	Rick Casson	John O'Reilly	Jane Stewart	
Robert Bertrand	Cheryl Gallant	Louis Plamondon	Bob Wood	
Bill Blaikie				

**Membres associés**

Jim Abbott	Jim Gouk	John Maloney	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Gurmant Grewal	Inky Mark	Svend Robinson
David Anderson	Deborah Grey	Keith Martin	Gary Schellenberger
Roy Bailey	Monique Guay	Pat Martin	Werner Schmidt
Rex Barnes	Art Hanger	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Stephen Harper	Alexa McDonough	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Richard Harris	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Loyola Hearn	Val Meredith	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Grant Hill	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Andy Burton	Howard Hilstrom	Bob Mills	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Betty Hinton	James Moore	Greg Thompson
Bill Casey	Rahim Jaffer	Anita Neville	Myron Thompson
David Chatters	Dale Johnston	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Gerald Keddy	Brian Pallister	Rose-Marie Ur
Stockwell Day	Jason Kenney	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Norman Doyle	Francine Lalonde	Joe Peschisolido	Elsie Wayne
John Duncan	Sophia Leung	Pauline Picard	Randy White
Reed Elley	Wendy Lill	Carmen Provenzano	Ted White
Ken Epp	Yvan Loubier	James Rajotte	Bryon Wilfert
Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Scott Reid	John Williams
Paul Forseth	James Lunney	John Reynolds	Lynne Yelich
Peter Goldring	Peter MacKay		

**SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS**

**Président:**  
**Vice-président:**

Claude Bachand	Jay Hill	Carmen Provenzano	Rose-Marie Ur	(9)
Murray Calder	John O'Reilly	Peter Stoffer	Bob Wood	
Rick Casson				

**DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**Président:** Judi Longfield

**Vice-présidents:** Eugène Bellemare  
Brian Pallister

Peter Adams	Libby Davies	Tony Ianno	Carol Skelton	(18)
Eleni Bakopanos	Reed Elley	Gary Lunn	Yolande Thibeault	
Paul Bonwick	John Finlay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
Jeannot Castonguay	Monique Guay	Grant McNally		

**Membres associés**

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Nancy Karetak-Lindell	John Reynolds
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Gerry Ritz
David Anderson	Marcel Gagnon	Jason Kenney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Yvon Godin	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Greg Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Tony Tirabassi
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Alan Tonks
Paul Crête	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
John Cummins	John Herron	Anita Neville	Judy Wasylcyia-Leis
Madeleine Dalphond-Guiral	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Stockwell Day	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
Bev Desjarlais	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Norman Doyle	Betty Hinton	Dick Proctor	John Williams
John Duncan	Ovid Jackson	James Rajotte	Lynne Yelich
Ken Epp	Rahim Jaffer		

---

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Président:** Charles Caccia

**Vice-présidents:** Bob Mills  
Paul Szabo

Roy Bailey  
Rex Barnes  
Bernard Bigras  
David Chatters

Joe Comartin  
Stéphane Dion  
Sébastien Gagnon

John Godfrey  
Charles Hubbard  
Serge Marcil

Diane Marleau  
Anita Neville  
Julian Reed

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy

Jason Kenney  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
John Maloney  
Inky Mark  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds

Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---



**FINANCES****Président:** Roy Cullen**Vice-présidents:** Nick Discepola  
Monte Solberg

Rodger Cuzner	Sophia Leung	Pierre Paquette	Alex Shepherd	(18)
Odina Desrochers	John McKay	Gary Pillitteri	Robert Thibault	
Richard Harris	Maria Minna	John Reynolds	Judy Wasylycia-Leis	
Rahim Jaffer	Massimo Pacetti	Werner Schmidt		

**Membres associés**

Jim Abbott	Reed Elley	Dale Johnston	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Ken Epp	Gerald Keddy	Gilles-A. Perron
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Pauline Picard
David Anderson	Paul Forseth	Yvan Loubier	James Rajotte
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Scott Reid
Rex Barnes	Roger Gaudet	James Lunney	Gerry Ritz
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Richard Marceau	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Alexa McDonough	Greg Thompson
Chuck Cadman	Monique Guay	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Randy White
Stockwell Day	Jay Hill	Lorne Nystrom	Ted White
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
John Duncan	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich

---

## INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

**Président:** Brent St. Denis

**Vice-présidents:** Marlene Jennings  
James Rajotte

Gérard Binet  
David Collenette  
Paul Crête  
Herb Dhaliwal

Joe Fontana  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold

Gurbax Malhi  
Brian Masse  
Grant McNally

Andy Savoy  
Carol Skelton  
Lyle Vanclief

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais  
Odina Desrochers

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer

Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Réal Ménard  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Pierre Paquette  
Charlie Penson

Dick Proctor  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

**JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE**

**Président:** Derek Lee

**Vice-présidents:** Chuck Cadman  
Paddy Torsney

Sue Barnes	Paul DeVillers	Peter MacKay	Pauline Picard	(18)
Garry Breitzkreuz	Stéphane Dion	John Maloney	Kevin Sorenson	
Marlene Catterall	Robert Lanctôt	Richard Marceau	Vic Toews	
Yvon Charbonneau	Lawrence MacAulay	Lorne Nystrom		

**Membres associés**

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Marlene Jennings	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
David Anderson	Reed Elley	Jason Kenney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Ken Epp	Yvan Loubier	Svend Robinson
Rex Barnes	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Colleen Beaumier	Paul Forseth	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Jim Gouk	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Réal Ménard	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
Rick Casson	Richard Harris	Bob Mills	Tom Wappel
David Chatters	Loyola Hearn	James Moore	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Comartin	Grant Hill	Anita Neville	Elsie Wayne
John Cummins	Jay Hill	Deepak Obhrai	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Ted White
Libby Davies	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day	Rahim Jaffer	Dick Proctor	Lynne Yelich

---

## LANGUES OFFICIELLES

**Président:** Don Boudria

**Vice-présidents:** Yvon Godin  
Raymond Simard

Eugène Bellemare	Rahim Jaffer	James Lunney	Benôit Sauvageau	(16)
Roy Cullen	Christian Jobin	Marcel Proulx	Benôit Serré	
Claude Drouin	Jason Kenney	Scott Reid	Yolande Thibeault	
Christiane Gagnon				

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Keith Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Chuck Strahl
Garry Breitreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Louis Plamondon	John Williams
Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich

---

## LIAISON

**Président:** Judi Longfield

**Vice-président:** Tom Wappel

Peter Adams	Sarmite Bulte	Derek Lee	Brent St. Denis	(20)
Sarkis Assadourian	Charles Caccia	Pat O'Brien	Paul Steckle	
Raymond Bonin	Roy Cullen	Bernard Patry	Paul Szabo	
Don Boudria	Stan Dromisky	Guy St-Julien	John Williams	
Bonnie Brown	Gurmant Grewal			

### Membres associés

Gilbert Barrette	Norman Doyle	Diane Marleau	James Rajotte
Eugène Bellemare	Raymonde Folco	Bill Matthews	Gerry Ritz
Chuck Cadman	Paul Forseth	Rob Merrifield	Gary Schellenberger
John Cannis	Yvon Godin	Bob Mills	Raymond Simard
Jeannot Castonguay	Jay Hill	James Moore	Monte Solberg
John Cummins	Marlene Jennings	Brian Pallister	Chuck Strahl
Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Janko Peric	Paddy Torsney
Stockwell Day	Robert Lanctôt	Beth Phinney	Rose-Marie Ur
Nick Discepolo	Paul Harold Macklin	Marcel Proulx	Maurice Vellacott

---

## SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

<b>Président:</b>	Judi Longfield	<b>Vice-président:</b>	Bonnie Brown	
Roy Cullen Pat O'Brien	Bernard Patry	Tom Wappel	John Williams	(7)

---

## OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

<b>Président:</b>	Paul Szabo	<b>Vice-présidents:</b>	Paul Forseth Robert Lanctôt	
Carole-Marie Allard Leon Benoit Brenda Chamberlain Roger Gaudet	Joe Jordan Walt Lastewka Pat Martin	Anita Neville Gilles-A. Perron Alex Shepherd	Tony Tirabassi Ted White Lynne Yelich	(16)

### Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Cheryl Gallant	Jason Kenney	John Reynolds
Roy Bailey	Jocelyne Girard-Bujold	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rex Barnes	Yvon Godin	James Lunney	Gary Schellenberger
Rick Borotsik	Peter Goldring	Peter MacKay	Werner Schmidt
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Carol Skelton
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Chuck Cadman	Deborah Grey	Grant McNally	Kevin Sorenson
Bill Casey	Monique Guay	Réal Ménard	Darrel Stinson
Rick Casson	Art Hanger	Val Meredith	Chuck Strahl
David Chatters	Stephen Harper	Rob Merrifield	Greg Thompson
Paul Crête	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
John Cummins	Loyola Hearn	James Moore	Vic Toews
Stockwell Day	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Odina Desrochers	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Randy White
John Duncan	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Reed Elley			

---

## PATRIMOINE CANADIEN

**Président:** Sarmite Bulte

**Vice-présidents:** Jeannot Castonguay  
Gary Schellenberger

Jim Abbott	Christiane Gagnon	Nancy Karetak-Lindell	James Lunney	(16)
Carole-Marie Allard	Gurmant Grewal	Wendy Lill	Dennis Mills	
Mark Assad	John Harvard	Clifford Lincoln	Caroline St-Hilaire	
Paul Bonwick				

### Membres associés

Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	John Reynolds
Rob Anders	John Duncan	Jason Kenney	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Yvan Loubier	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Ken Epp	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Carol Skelton
Leon Benoit	Paul Forseth	Inky Mark	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Peter Goldring	Grant McNally	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Val Meredith	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Chuck Cadman	Richard Harris	Anita Neville	Suzanne Tremblay
Serge Cardin	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Rick Casson	Jay Hill	Charlie Penson	Elsie Wayne
David Chatters	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Randy White
Joe Comartin	Betty Hinton	Dick Proctor	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	James Rajotte	John Williams
Libby Davies	Dale Johnston	Scott Reid	Lynne Yelich
Stockwell Day			

---

## PÊCHES ET OCÉANS

**Président:** Tom Wappel

**Vice-présidents:** John Cummins  
Bill Matthews

Andy Burton  
Rodger Cuzner  
Georges Farrah  
Ghislain Fournier

Loyola Hearn  
Shawn Murphy  
Joe Peschisolido

Carmen Provenzano  
Jean-Yves Roy  
Gary Schellenberger

Paul Steckle  
Peter Stoffer  
Bob Wood

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Comartin  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Marcel Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz

Svend Robinson  
Yves Rocheleau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

<b>Président:</b>	Peter Adams	<b>Vice-présidents:</b>	Marcel Proulx Chuck Strahl	
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Dale Johnston	Carolyn Parrish	(16)
Elinor Caplan	Michel Guimond	Judi Longfield	Benoît Sauvageau	
Claude Duplain	Loyola Hearn	Lynn Myers	Diane St-Jacques	
Roger Gallaway				

### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Jason Kenney	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Grant McNally	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paddy Torsney
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	Ted White
Libby Davies	Rahim Jaffer	James Rajotte	John Williams
Stockwell Day	Gerald Keddy	Scott Reid	Lynne Yelich
Norman Doyle			

### SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

<b>Président:</b>	Marcel Proulx	<b>Vice-président:</b>		
Claude Duplain	Lynn Myers	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(6)
Yvon Godin				

### SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

<b>Président:</b>	Paddy Torsney	<b>Vice-président:</b>		
Yvon Godin	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(5)



**SANTÉ****Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Gilbert Barrette  
Rob Merrifield

Don Boudria	Ivan Grose	Robert Nault	Greg Thompson	(16)
Diane Bourgeois	David Kilgour	Gilbert Normand	Susan Whelan	
Gerry Byrne	Réal Ménard	Svend Robinson	Randy White	
Deborah Grey				

**Membres associés**

Jim Abbott	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Carol Skelton
Bernard Bigras	Jocelyne Girard-Bujold	John Maloney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Art Hanger	Alexa McDonough	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Grant McNally	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Val Meredith	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Elsie Wayne
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Libby Davies	Howard Hilstrom	Brian Pallister	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard	

**SREG****Président:****Vice-président:** Paul Harold Macklin

Gurmant Grewal	Céline Hervieux-Payette	Pat Martin	Caroline St-Hilaire	(5)
----------------	-------------------------	------------	---------------------	-----

## TRANSPORTS

**Président:** Raymond Bonin

**Vice-présidents:** John Cannis  
James Moore

Rex Barnes  
Bernard Bigras  
Bev Desjarlais  
Jim Gouk

Charles Hubbard  
Ovid Jackson  
Christian Jobin

Jim Karygiannis  
Mario Laframboise  
John Manley

Alan Tonks  
Susan Whelan  
Lynne Yelich

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Bill Blaikie  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Paul Crête  
John Cummins  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Ghislain Fournier  
Christiane Gagnon  
Cheryl Gallant  
Roger Gaudet  
Jocelyne Girard-Bujold  
Peter Goldring  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer

Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
John Maloney  
Inky Mark  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Réal Ménard  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Pauline Picard  
Dick Proctor

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams

---

## COMITÉS MIXTES PERMANENTS

### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**Coprésidents:** Stan Dromisky  
Yves Morin

**Vice-coprésident:** Norman Doyle

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michael J. Forrestall  
Noël Kinsella

Jean Lapointe  
Vivienne Poy

Mark Assad  
Gérard Binet  
Elinor Caplan  
Claude Duplain  
Marcel Gagnon  
Roger Gallaway  
Deborah Grey

Karen Kraft Sloan  
Wendy Lill  
Lawrence O'Brien  
Louis Plamondon  
Werner Schmidt  
Diane St-Jacques  
Darrel Stinson

(21)

#### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell Day  
John Duncan

Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston

Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid

John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Gary Schellenberger  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

**Coprésidents:** Gurmant Grewal  
Céline Hervieux-Payette

**Vice-coprésident:** Paul Harold Macklin

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron  
Mac Harb  
James Kelleher

Raymond Lavigne  
Wilfred Moore  
Pierre Claude Nolin

Rex Barnes  
Elinor Caplan  
Paul DeVillers  
Ken Epp  
Raymonde Folco  
Roger Gallaway  
Peter Goldring  
Michel Guimond

Derek Lee  
John Manley  
Pat Martin  
Val Meredith  
Lynn Myers  
Caroline St-Hilaire  
Tom Wappel

(24)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
John Cummins  
Stockwell Day  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley

Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jim Gouk  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney

Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau

Gary Schellenberger  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Judy Wasylcyia-Leis  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## MEMBRE DU MINISTÈRE

### Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. David Anderson	
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri
L'hon. Denis Coderre	président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. John McCallum	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Stephen Owen	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Stan Keyes	ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)
L'hon. Bob Speller	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Joseph Volpe	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Reg Alcock	
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	ministre des Transports
L'hon. David Pratt	ministre de la Défense nationale
L'hon. Jacques Saada	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Judy Sgro	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Hélène Scherrer	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Développement social
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Andy Scott	ministre d'État (Infrastructure)
L'hon. Gar Knutson	ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)
L'hon. Denis Paradis	ministre d'État (Institutions financières)
L'hon. Jean Augustine	ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Albina Guarnieri	ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale

## SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Scott Brison	du premier ministre (Canada-États-Unis)
L'hon. Joe Fontana	du premier ministre (sciences et petites entreprises)
L'hon. John Godfrey	du premier ministre (villes)
L'hon. Andrew Telegdi	du premier ministre (Affaires autochtones)
L'hon. Serge Marcil	du ministre de l'Environnement
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Yvon Charbonneau	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)
L'hon. Jerry Pickard	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre de l'Industrie
L'hon. Gerry Byrne	du ministre de la Santé
L'hon. John Harvard	du ministre du Commerce international
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Brenda Chamberlain	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Mark Eyking	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)
L'hon. Georges Farrah	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)
L'hon. Paul Bonwick	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)
L'hon. Joe Jordan	du président du Conseil du Trésor
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. David Price	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Roger Gallaway	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Sue Barnes	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. André Harvey	du ministre des Ressources naturelles

## TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 26 mars 2004

<b>Message du Sénat</b>		<b>Le Tournoi amical de hockey</b>	
Le vice-président .....	1741	M. Goldring .....	1751
Première lecture du projet de loi S-15 .....	1741	<b>Perdita Felicien et David Ford</b>	
		M. Lanctôt .....	1751
<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>		<b>La protection des dénonciateurs</b>	
<b>La Loi électorale du Canada</b>		M. Stinson .....	1751
Projet de loi C-3. Étape du rapport .....	1741		
<b>Décision de la présidence</b>		<b>QUESTIONS ORALES</b>	
Le vice-président .....	1741	<b>Le budget</b>	
M. Saada .....	1741	M. Penson .....	1751
Motion d'approbation et deuxième lecture .....	1741	M. Anderson (Victoria) .....	1752
Adoption de la motion .....	1741	M. Penson .....	1752
Projet de loi C-3. Troisième lecture .....	1742	M. Anderson (Victoria) .....	1752
M. White (North Vancouver) .....	1742	M. Penson .....	1752
M. Crête .....	1743	M. Anderson (Victoria) .....	1752
M. Proctor .....	1744	M. Jaffer .....	1752
M. White (North Vancouver) .....	1744	M. Anderson (Victoria) .....	1752
M. Cummins .....	1747	M. Jaffer .....	1752
M. Crête .....	1747	M. Anderson (Victoria) .....	1752
		<b>Le programme des commandites</b>	
<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>		Mme St-Hilaire .....	1753
<b>L'environnement</b>		M. Saada .....	1753
M. Caccia .....	1748	Mme St-Hilaire .....	1753
<b>Le prix de l'essence</b>		M. Saada .....	1753
M. Grewal .....	1748	M. Sauvageau .....	1753
<b>Les bénévoles</b>		M. Saada .....	1753
M. Bagnell .....	1748	M. Sauvageau .....	1753
<b>La justice</b>		M. Anderson (Victoria) .....	1753
M. Malhi .....	1749	<b>La santé</b>	
<b>La circonscription d'Elk Island</b>		M. Proctor .....	1753
M. Epp .....	1749	M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte) .....	1753
<b>Le budget</b>		M. Proctor .....	1753
M. Cullen .....	1749	M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte) .....	1754
<b>Le budget</b>		<b>Le programme des commandites</b>	
M. Harvey .....	1749	M. Ritz .....	1754
<b>Les communautés rurales</b>		M. Anderson (Victoria) .....	1754
M. Loubier .....	1749	M. Ritz .....	1754
<b>Le Salon du livre de l'Outaouais</b>		M. Anderson (Victoria) .....	1754
M. Proulx .....	1750	M. Kenney .....	1754
<b>Les affaires étrangères</b>		M. Anderson (Victoria) .....	1754
M. Jaffer .....	1750	M. Kenney .....	1754
<b>La Journée mondiale du théâtre</b>		M. Anderson (Victoria) .....	1754
M. Marcil .....	1750	<b>La Voie maritime du Saint-Laurent</b>	
<b>Jacob Daniel Edelson</b>		M. Laframboise .....	1754
Mme Lill .....	1750	M. Karygiannis .....	1754
<b>Les langues officielles</b>		M. Laframboise .....	1754
M. Sauvageau .....	1750	M. Karygiannis .....	1755
<b>L'aide internationale</b>		<b>L'environnement</b>	
M. Boudria .....	1751	M. Crête .....	1755
		M. Anderson (Victoria) .....	1755
		M. Crête .....	1755
		M. Anderson (Victoria) .....	1755

<b>Le programme des commandites</b>			
M. Fitzpatrick .....	1755		
M. Anderson (Victoria) .....	1755		
M. Fitzpatrick .....	1755		
M. Anderson (Victoria) .....	1755		
<b>La défense nationale</b>			
M. Day .....	1755		
M. Pratt .....	1756		
M. Day .....	1756		
Mme Carroll .....	1756		
<b>L'agriculture</b>			
M. Caccia .....	1756		
M. Speller .....	1756		
<b>Les dépenses gouvernementales</b>			
Mme Lill .....	1756		
M. Pratt .....	1756		
<b>Le budget</b>			
Mme McDonough .....	1756		
M. McKay .....	1757		
<b>Les pêches</b>			
M. Hearn .....	1757		
M. Murphy .....	1757		
M. Hearn .....	1757		
M. Murphy .....	1757		
<b>Les transports</b>			
M. White (North Vancouver) .....	1757		
M. Murphy .....	1757		
M. White (North Vancouver) .....	1757		
M. Murphy .....	1757		
<b>Le commerce international</b>			
M. Bergeron .....	1757		
M. Paradis (Brome—Missisquoi) .....	1758		
M. Bergeron .....	1758		
M. Paradis (Brome—Missisquoi) .....	1758		
<b>L'Agence de promotion économique du Canada atlantique</b>			
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) .....	1758		
M. Scott .....	1758		
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) .....	1758		
M. Scott .....	1758		
<b>La santé</b>			
M. Cullen .....	1758		
Mme Bennett .....	1758		
<b>L'agriculture</b>			
M. Schellenberger .....	1758		
M. Speller .....	1759		
M. Schellenberger .....	1759		
M. Speller .....	1759		
<b>Le logement social</b>			
M. Gagnon (Champlain) .....	1759		
M. Scott .....	1759		
<b>Le multiculturalisme</b>			
Mme Leung .....	1759		
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore) .....	1759		
<b>La fonction publique</b>			
Mme Guay .....	1759		
		M. Coderre .....	1759
		<b>Les régimes de pension</b>	
		Mme McDonough .....	1760
		M. Scott .....	1760
		<b>Les programmes gouvernementaux</b>	
		M. Burton .....	1760
		M. Owen (Vancouver Quadra) .....	1760
		<b>LA SANCTION ROYALE</b>	
		Le vice-président .....	1760
		<b>La Chambre des communes</b>	
		Le vice-président .....	1760
		<b>AFFAIRES COURANTES</b>	
		<b>La Loi sur les parcs nationaux du Canada</b>	
		M. Paradis (au nom du ministre de l'Environnement) .....	1760
		Projet de loi C-28. Présentation et première lecture .....	1760
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	1760
		<b>Les comités de la Chambre</b>	
		<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
		M. Proulx .....	1760
		<b>La Loi sur l'assurance-emploi</b>	
		M. Lanctôt .....	1760
		Projet de loi C-504. Présentation et première lecture .....	1760
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	1761
		<b>Les comités de la Chambre</b>	
		<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
		M. Proulx .....	1761
		Motion d'adoption .....	1761
		Adoption de la motion .....	1761
		<b>Pétitions</b>	
		<b>Les personnes âgées</b>	
		M. Laframboise .....	1761
		<b>La Loi de l'impôt sur le revenu</b>	
		M. Lincoln .....	1761
		<b>Le mariage</b>	
		M. Lincoln .....	1761
		M. Hubbard .....	1761
		M. Stinson .....	1761
		<b>La Commission nationale des libérations conditionnelles</b>	
		M. Stinson .....	1761
		<b>Le mariage</b>	
		M. Cummins .....	1762
		M. Schellenberger .....	1762
		<b>Questions au Feuilleton</b>	
		M. Harvey .....	1762
		<b>INITIATIVES MINISTÉRIELLES</b>	
		<b>La Loi électorale du Canada</b>	
		Projet de loi C-3. Troisième lecture .....	1762
		M. Bergeron .....	1762
		M. White (North Vancouver) .....	1764
		M. Cummins .....	1765
		M. Proctor .....	1765



M. White (North Vancouver) .....	1766	Projet de loi C-212. Deuxième lecture et approbation des amendements du Sénat.....	1771
M. Obhrai .....	1767	M. Penson.....	1773
M. White (North Vancouver) .....	1768	M. Sauvageau .....	1773
M. Epp .....	1769	Mme Lill .....	1774
<b>INITIATIVES PARLEMENTAIRES</b>		Adoption de la motion; deuxième lecture et adoption des amendements .....	1774
<b>La Loi sur les frais d'utilisation</b>		<b>ANNEXE</b>	
M. Cullen.....	1771		

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**